**Programme des Nations unies pour le développement**

**Gouvernement du Burkina Faso**

**DOCUMENT DE PROJET**

| | | |
|---|---|---|
| **Titre du projet :** Promotion d'une assurance climatique indicielle pour les petits exploitants agricoles au Burkina Faso | | |
| **Pays :** Burkina Faso | **Partenaire de mise en œuvre :** Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique, Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable (SP/CNDD) | **Modalités de gestion :** Modalité Nationale de mise en œuvre (NIM) |
| **Résultat du programme pays du PNUAD/UNDAF** :<br>***Effet 2*** *: D'ici fin 2020, les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire.* | | |
| **Produit du Plan stratégique du PNUD/IRRF (2018-2021) :**<br><br>**Résultat 1**<br>1.3.1 Les capacités nationales et les outils d'évaluation et de planification fondés sur des données probantes permettent des investissements de développement tenant compte de l'égalité des sexes et des risques, notamment pour la réponse à la crise et la reprise après celle-ci<br><br>**Résultat 3**<br>3.3.1. Outils et mécanismes d'évaluation et de planification fondés sur des données probantes, appliqués pour permettre la mise en œuvre d'une prévention et d'une préparation tenant compte des risques et de l'égalité des sexes, afin de limiter l'impact des catastrophes naturelles et des pandémies et de promouvoir des sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous<br><br>**CPD du PNUD (2018-2022) :** Effet 2 : D'ici fin 2020, les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire.<br><br>***Produit 2.4***: *Les exploitants-es agro-sylvo-pastoraux du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Centre-Ouest 'disposent de connaissances, de données climatiques et agroécologiques, d'outils et de* | | |

| | |
|---|---|
| *technologies de production et de consommation accrues et durables.* | |
| **Catégorie de sélection d'ordre social et environnemental du PNUD :** Modéré | **Marqueur de genre du PNUD :** 2 |
| **ID du projet Atlas (anciennement Award ID) :** 00090367 | **ID du Produit l'Atlas (anciennement ID du projet) :** 00096168 |
| **Numéro d'identification PIMS du PNUD-FEM :** 5595 | **Numéro d'identification du FEM :** 8032 |
| **Date de début prévue :** Octobre 2020 | **Date de fin prévue :** Septembre 2025 |
| **Date de la réunion du PAC :** 1er septembre 2020 | |

**Brève description du projet :**

Le Burkina Faso est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest avec une population d'environ 20 107 509 habitants[1]. Il fait partie des dix pays les moins développés du monde, avec un indice de développement humain de 0,4 et environ 47 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, en particulier dans les zones rurales[2]. Plus de 80 % de la population est engagée dans des activités agro-sylvo-pastorales, ce qui représente environ 31,9 % du PIB national. La majorité de la population rurale dépend de l'agriculture de subsistance à petite échelle comme principale source de subsistance et de revenus. Elle est principalement pluviale et dépend donc fortement du régime des pluies. Ces dernières années, le Burkina Faso subit de plus en plus les effets néfastes du changement climatique dans le secteur agricole, notamment en raison des variations des précipitations, qui deviennent plus irrégulières avec des saisons des pluies plus courtes ou tardives et une fréquence accrue des événements extrêmes, y compris les inondations et les sécheresses. Ces événements, exacerbés par le surpâturage, la dégradation des sols et la déforestation, font peser de lourdes contraintes sur les ménages ruraux qui pratiquent l'agriculture pluviale. Les stratégies d'adaptation adoptées par les populations rurales, qui consistent principalement à vendre des actifs, les rendent plus vulnérables, et les outils de gestion des risques, tels que les régimes d'assurance, les cultures améliorées, les captages d'eau, les puits supplémentaires, sont rares pour les petits exploitants agricoles.

Dans ce contexte, l'objectif de ce projet est de renforcer la résilience des petits agriculteurs, y compris les plus vulnérables tels que les femmes et les jeunes, aux effets néfastes du changement climatique en leur donnant la possibilité de bénéficier d'une assurance climatique indicielle (IBWI) pour leurs cultures dans le cadre d'un "paquet de résilience" associé à un accès au crédit et aux intrants agricoles qui renforcera leur résilience. Le projet se déroulera dans trois municipalités de deux provinces : Dori au Séno (Sahel) et Safané et Tchériba au Mouhoun (Boucle du Mouhoun) et vise à assurer 20 000 ménages.

Pour atteindre cet objectif, le projet proposé s'articule autour de trois composantes :

**Composante 1 : environnement propice**. Résultat attendu 1 : Des conditions favorables à la promotion d'un système d'assurance climatique indicielle (IBWI) au Burkina Faso sont mises en place. Il s'agit notamment de documenter, d'évaluer et de renforcer les capacités de tous les acteurs contribuant à l'écosystème de l'agriculture IBWI ainsi que d'évaluer le cadre institutionnel au Burkina Faso à la lumière de la manière dont le code de la CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurances), qui régit l'IBWII dans quinze pays d'Afrique occidentale, est mis en œuvre ailleurs afin d'identifier les réformes potentielles pour améliorer l'environnement propice. Cette évaluation réglementaire et cette analyse des lacunes permettront d'identifier ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre le régime d'assurance envisagé et de trouver des moyens de surmonter rapidement tout obstacle réglementaire ou de contrôle.

[1] https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2119.html#uv

[2] WFP, Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN 2014).

**Composante 2 : Assurance climatique indicielle**. Résultat attendu 2 : Programme d'assurance climatique indicielle, piloté pour les petits producteurs afin de minimiser la vulnérabilité aux risques climatiques. L'inclusion des plus vulnérables, tels que les femmes, est un principe directeur pour la conception et la mise en œuvre de cette composante et c'est pourquoi un mécanisme de subvention sélectif des primes est suggéré. Le projet déterminera les meilleures modalités de ces subventions au profit des agriculteurs, avec un plan pour les atteindre (par exemple par des programmes de sensibilisation et d'éducation avec l'aide du digital). Un système de graduation dans la mise en place des subventions permettant d'insérer les agriculteurs dans le circuit formel avec une option réaliste et abordable des primes d'assurances. Cette assurance fera partie d'un "paquet de résilience", car elle sera associée à des mesures complémentaires telles que l'accès au crédit et la formation à des pratiques agricoles résilientes, renforçant la résilience de la population ciblée et contribuant à l'augmentation de ses revenus.

**Composante 3 : Partage des connaissances**. Résultat attendu 3 : Les enseignements tirés de l'expérience de l'IBWI sont documentés et diffusés. Cette dernière composante est particulièrement importante car le projet proposé est prévu pour être déployé à petite échelle dans la zone visée par le projet, afin d'ouvrir la voie à une IBWI plus large pour l'agriculture, dirigée par le ministère de l'agriculture.

La conception de ce projet intègre les leçons tirées des projets IBWI précédents au Burkina Faso et ailleurs, entre autres :

- Elaborer un indice pertinent et compréhensible en utilisant les données collectées par le réseau météorologique terrestre au lieu des données satellitaires ;
- Utiliser l'assurance comme catalyseur pour renforcer la résilience, en faisant partie d'un "paquet de résilience" associé à l'accès au crédit et à d'autres mesures complémentaires visant à renforcer la résilience et les revenus de la population cible
- Impliquant à la fois le secteur public et le secteur privé ;
- Mettre fortement l'accent sur le renforcement des capacités, notamment en utilisant des méthodes de formation innovantes telles que les jeux de rôle, les supports d'information digitaux, afin de mettre les bénéficiaires (par exemple, le gouvernement, les agriculteurs, les compagnies d'assurance) dans des "situations réelles" leur permettant de saisir le concept abstrait d'assurance et de le rendre concret

| **PLAN DE FINANCEMENT** | |
|---|---|
| **Fonds d'affectation spéciale du FEM ou du FPMA *ou du FSCC*** | **4 466 175 USD** |
| **Ressources TRAC du PNUD** | **500 000 USD** |
| **(1) Budget total administré par le PNUD** | **4 966 175 USD** |
| **COFINANCEMENT PARALLÈLE** | |
| **Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles (Projet intitulé « Mécanisme d'assurance agricole indicielle au Burkina Faso »)** | 24 000 000 USD |
| **Gouvernement du Burkina Faso** | 496 617 USD |
| **(2) Cofinancement total** | **24 496 617 USD** |
| **(3) Financement total des projets (1) + (2)** | **29 462 792 USD** |

| Approuvé par (signatures) : | |
|---|---|
| **Gouvernement** | **PNUD** |
| **Lassané KABORE**<br>Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement | **Mathieu CIOWELA**<br>Représentant Résident |
| **Date :** 23 NOV 2020 | **Date :** 25/11/2020 |

**Principales étapes du cycle de projet du FEM:**

**Signature du document de projet:** dans les 25 jours suivant l'approbation du Directeur Général du FEM
**Date du premier décaissement:** dans les 40 jours suivant l'approbation du Directeur Général du FEM
**Date de l'atelier de lancement:** dans les 60 jours suivant l'approbation du Directeur Général du FEM
**Clôture opérationnelle:** dans les 3 mois suivant la mise en place de l'évaluation finale dans la plateforme ERC (Centre de ressources d'évaluation) du PNUD
**Clôture financière:** dans les 6 mois suivant la clôture opérationnelle

## I. TABLE DES MATIÈRES


I. Table des matières ..... 4
II. Le défi du développement ..... 6
III. Stratégie ..... 9
IV. Résultats et partenariats ..... 15
V. Gestion de projet ..... 26
VI. Cadre de résultats des projets ..... 30
VII. Plan de suivi et d'évaluation (S&E) ..... 34
VIII. Dispositions en matière de gouvernance et de gestion ..... 37
IX. Planification et gestion financières ..... 44
X. Budget total et plan de travail ..... 47
XI. Contexte juridique ..... 58
XII. Gestion des risques ..... 59
XIII. Annexes obligatoires ..... 62
Annexe A : Plan de travail pluriannuel ..... 63
Annexe B : Outil de suivi du FEM au niveau de référence (document séparé) ..... 65
Annexe C : Aperçu des consultations techniques ..... 66
Annexe D : Termes de référence ..... 74
Annexe E : Procédure d'examen préalable social et environnemental du PNUD ..... 80
Annexe F : Plan d'engagement des parties prenantes ..... 92
Annexe G : Analyse de genre et plan d'action ..... 96
Annexe H : Journal des risques du PNUD ..... 104
Annexe I : LdA pour DPC ..... 110
Annexe J : Lettres de cofinancement (document séparé) ..... 115

## Liste des acronymes et abréviations

| | |
|---|---|
| ANAM | Agence Nationale de la Météorologie du Burkina Faso |
| APSAB | Association professionnelle des sociétés d'assurances du Burkina |
| AYII | Assurance indicielle de rendement par surface |
| BPPS | Bureau d'appui aux politiques et programmes |
| CBA | Adaptation au niveau communautaire |
| CCA | Adaptation au changement climatique |
| CO | Bureau Pays |
| CIMA | Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances |
| CPDN | Contribution Provisoire Déterminée au niveau National (=INDC) |
| CPAP | Plan d'action du programme pays |
| CPF | Confédération Paysanne du Faso |
| DGPER | Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale (Ministry of Agriculture) |
| FSP | Projet de grande envergure |
| FVC | Fonds vert pour le climat |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| FPIC | Consentement Préalable, Libre et Eclairé (Free Prior and Informed Consent) |
| GEFSEC | Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial |
| IBWI | Assurance climatique indicielle |
| IG | Inclusive Garantee (Ex Planète Garantie) |
| IPP | Plan pour les Populations Autochtones (Indigenous People's Plan) |
| CPDN | Contribution prévue déterminée au niveau national |
| MAMDA | Mutuelle Agricole Marocaine D'Assurances |
| MSP | Projet de moyenne envergure |
| PNA | Plan national d'adaptation |
| PANA | Plan d'action national pour l'adaptation |
| PAC | Comité d'évaluation des projets |
| PANA | Plan d'Action National pour l'Adaptation au changement climatique |
| FIP | Formulaire d'identification du projet |
| PIR | Rapport sur la mise en œuvre des projets du FEM |
| PMC | Coût de la gestion du projet |
| UGP | Unité de gestion de projet |
| PNDES | Plan National de Développement Economique et Social |
| POPP | Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations |
| PPG | Subvention pour la préparation de projets |
| SP/CNDD | Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable |
| STAP | Groupe consultatif scientifique et technique du FEM |
| TdR | Termes de référence |
| PNUD | Programme des Nations unies pour le développement |
| PNUD-FEM | PNUD - Financement de l'environnement mondial |
| WII | Assurance climatique indicielle |

## II. LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT

*Importance de l'agriculture au Burkina Faso et impact du changement climatique sur le secteur*

Le Burkina Faso est un pays enclavé d'Afrique de l'Ouest qui compte 20 107 509 habitants. Il fait partie des dix pays les moins développés du monde, avec un indice de développement humain de 0,4 et environ 47 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, en particulier dans les zones rurales[3][4]. L'économie du Burkina Faso a connu une croissance moyenne de 5% par an ces 10 dernières années grâce aux bonnes performances de ses industries d'exportation, principalement les mines et le coton, mais reste vulnérable aux chocs exogènes.

Plus de 80 % de la population est engagée dans des activités agro-sylvo-pastorales, ce qui représente environ 40 % du PIB national (*FAO, 2014*). La majorité de la population rurale dépend de l'agriculture de subsistance à petite échelle comme principale source de subsistance et de revenus. Elle est principalement pluviale et dépend donc fortement du régime des pluies.

Le Burkina Faso peut être divisé en trois zones climatiques :

- Le Sahel au Nord, qui représente environ 25% du territoire, avec des précipitations annuelles moyennes entre 300 et 600 mm (la saison des pluies dure environ 2 mois/an) ;
- La région sahélo-soudanienne, au sud du Sahel, qui représente environ 50% du territoire, avec des précipitations annuelles moyennes comprises entre 600 et 900 mm (la saison des pluies dure 3 à 4 mois/an) ;
- La zone soudanienne du Sud-Ouest qui représente environ 25% du territoire, avec des précipitations annuelles moyennes comprises entre 900 et 1200 mm (la saison des pluies dure 4 à 6 mois/an) ;

Ces dernières années, le **Burkina Faso a subi de plus en plus les effets néfastes du changement climatique dans le secteur agricole, notamment en raison des variations des précipitations,** qui deviennent plus irrégulières avec des saisons des **pluies plus** courtes ou tardives et une fréquence accrue des événements extrêmes, y compris les inondations et les sécheresses. Cette situation met à rude épreuve les ménages ruraux pratiquant l'agriculture pluviale, en particulier ceux dirigés par des femmes, qui sont les plus vulnérables, car elle affecte leurs moyens de subsistance, leurs revenus, leur sécurité alimentaire et aggrave généralement leur pauvreté. Ces problèmes ont été confirmés par le travail de terrain effectué pendant la phase de préparation du projet pour les populations ciblées[5].

Les **stratégies d'adaptation adoptées par ces populations ne sont pas durables** car elles consistent principalement à vendre leurs actifs, ce qui **augmente leur vulnérabilité aux chocs futurs**. Une autre façon de faire face aux effets néfastes du changement climatique est la **migration** des personnes et du bétail vers des régions plus prometteuses - ou l'émigration des hommes à la recherche d'un emploi, laissant certaines femmes, certains enfants et les personnes âgées dans le dénuement. Enfin, les chocs liés au climat peuvent pousser les communautés locales à recourir à des activités qui **appauvrissent les écosystèmes** (par exemple, la collecte de bois de chauffage, l'exploitation forestière, le prélèvement des eaux souterraines), qui constituent pour elles un atout naturel essentiel, afin de satisfaire leurs besoins à court terme, ce qui accroît encore leur vulnérabilité à long terme. **Les instruments de gestion des risques, tels que les assurances, sont rares dans les régions visées.** Cependant, grâce à plusieurs projets cofinançant le projet proposé, tels que les projets de la FAO et d'AGRIFINANCE mentionnés ci-dessous, des pratiques adaptatives sont adoptées parmi les communautés agro-silvo-pastorales, mais en raison de la variabilité croissante des précipitations, les communautés subissent encore des pertes saisonnières de leurs produits et une réduction de leurs revenus.

*Politiques nationales sur le changement climatique*

Le Burkina Faso est conscient du défi que représente le changement climatique pour son développement et a développé plusieurs politiques visant à traiter les questions liées au changement climatique :

- Le cadre de la **Prospective 2025 du Burkina** sur lequel le gouvernement a élaboré le *Plan National de Développement Economique et Social* (PNDES), un plan quinquennal (2016-2020) visant à améliorer durablement

[3] WFP, Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN),

[4]

les conditions sociales et économiques des populations, en particulier les plus vulnérables. Le PNDES identifie le changement climatique comme un risque important pour l'économie burkinabè et le développement du pays. Par conséquent, un de ses objectifs stratégique de l'axe 3 est de contribuer au renforcement des capacités d'adaptation6 du Burkina Faso, entre autres en renforçant les capacités des acteurs concernés et en augmentant le nombre de politiques sectorielles et stratégiques qui intègrent le changement climatique.

- Les **objectifs de développement durable**, dans le cadre desquels le gouvernement du Burkina Faso a pris des mesures spécifiques pour aborder les questions de changement climatique de manière durable, en adoptant le **Plan national d'adaptation (PNA 2015-2025)** qui prévoit des actions intégrées destinées à renforcer le développement des domaines concernés tels que l'agriculture, l'élevage, l'eau, la sylviculture et la biodiversité. Le Burkina Faso a ouvert la voie à son PAN en élaborant et en adoptant un **Plan d'action national d'adaptation au changement climatique** (PANA) en 2007. Le projet contribuera à assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (ODD 2) et aussi à prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences (ODD 13).
- Le Burkina Faso a ratifié la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1993 et le protocole de Kyoto en 2005. Il a adopté une législation nationale pour mettre en œuvre ces protocoles. Dans sa **contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN)**[7], le Burkina Faso souligne que l'agriculture est une priorité en matière d'adaptation, car les effets néfastes du changement climatique se font déjà sentir, alors que ce secteur revêt une importance cruciale pour la majorité de sa population, tant pour sa subsistance que pour la génération de revenus. Les actions proposées dans le cadre de la CPDN pour améliorer la résilience, comme le soutien de pratiques agricoles plus résilientes, par exemple en utilisant des semences résilientes à la sécheresse, contribueront au succès du projet proposé.

*Obstacles spécifiques à l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso*

Dans ce contexte, plusieurs obstacles empêchent le Burkina Faso de parvenir à une adaptation optimale au changement climatique :

(a) **Intégration insuffisante des risques climatiques dans le secteur agricole au niveau de la planification du développement national et infranational.** Le Burkina Faso a besoin, entre autres, d'incitations et de signaux politiques appropriés pour mener une adaptation à la fois planifiée et autonome. À l'heure actuelle, le système d'administration publique ne dispose pas des capacités techniques suffisantes pour identifier les risques climatiques et les options d'adaptation lors de la planification du développement. Il existe peu de mécanismes permettant aux responsables techniques des principaux ministères concernés, tels que l'agriculture, la planification et les finances/économie, d'intégrer les informations sur la vulnérabilité climatique dans des plans ou budgets de développement spécifiques. Les priorités de planification du développement identifiées dans le cadre du processus de dialogue actuel restent exclusivement fondées sur le statu quo, sans tenir compte des risques supplémentaires imposés par le changement climatique.

(b) **La disponibilité et l'utilisation limitées des données et des informations sur les risques climatiques et l'adaptation.** La gestion des risques nécessite des informations sur les principaux risques encourus. Les systèmes financiers décentralisés, les assureurs, les décideurs politiques, les planificateurs et les agriculteurs ont besoin d'informations d'alerte précoce saisonnières et à court terme plus fiables pour évaluer les risques et les retours potentiels de leurs investissements et améliorer les processus de prise de décision liés à l'adaptation au changement climatique. En ce qui concerne les réponses potentielles de réduction de la vulnérabilité climatique, il existe des exemples d'interventions de réduction des risques environnementaux (telles que l'assurance climatique indicielle), mais elles présentent des limites qui font qu'il est difficile de fournir des preuves démontrables des avantages de ces initiatives pour améliorer la résilience au climat.

(c) **Les contraintes en matière de capacité technique pour des assurances résilientes au climat et des instruments alternatifs de transfert de risques afin de fournir des filets de sécurité contre les risques climatiques pour les plus vulnérables.** Les normes de conception et les produits utilisés par les compagnies d'assurance et les prestataires de services financiers ruraux pour fournir des produits d'assurance commercialisables aux petits exploitants ruraux ne tiennent pas compte actuellement des changements dans le calendrier et l'intensité des précipitations, ni des événements extrêmes tels

---

[6] « EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte » PNDES, p. 49.

[7] http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Burkina%20Faso%20First/INDC%20BURKINA%20FASO%202 80915.pdf

que les inondations et les sécheresses. Leurs connaissances techniques en matière de conception de produits d'assurance climatiques indicielles sont limitées.

(d) **Risques et coûts d'investissement initiaux élevés dans la recherche et le développement pour les assureurs privés.** Comme pour d'autres produits financiers innovants, l'IBWI doit être testé de manière appropriée avant de pouvoir être commercialisé à grande échelle. Ces assureurs hésitent souvent à financer eux-mêmes ces coûts de démarrage, car ils peuvent être difficiles à récupérer, et les concurrents peuvent plus facilement reproduire ces produits s'ils s'avèrent rentables. En raison de ce problème de "premier arrivé", lorsqu'une solution basée sur le marché fait défaut, dans la plupart des cas, les programmes pilotes de l'IBWI ont été lancés avec le soutien du gouvernement ou avec l'aide d'organisations à vocation sociale, notamment des institutions bilatérales et multilatérales, des ONG et des fondations privées.

## III. STRATEGIE

L'assurance climatique indicielle peut permettre de surmonter bon nombre des obstacles identifiés ci-dessus dans le secteur agricole et peut améliorer considérablement la capacité des agriculteurs à s'adapter au changement climatique. C'est pourquoi cette intervention spécifique se concentrera sur l'IBWI et fournira des mesures de réduction des risques pour faciliter la recherche, la conception, le test et le pilotage de ce nouveau type de régime d'assurance au Burkina Faso. L'intervention se concentrera sur trois composantes complémentaires :

- **Composante 1 : Environnement propice.** Résultat attendu 1 : Mise en place de conditions favorables à l'avancement d'un système d'assurance climatique indicielle (IBWI) au Burkina Faso. Cela comprend l'évaluation et le renforcement des capacités de tous les acteurs contribuant à l'écosystème de l'IBWI ainsi que l'évaluation du cadre institutionnel au Burkina Faso à la lumière de la manière dont le code des *assurances de la* CIMA (*Conférence interafricaine des marchés d'assurances*), qui régit l'IBWI agricole dans douze pays d'Afrique de l'Ouest, est mis en œuvre ailleurs afin d'identifier les réformes potentielles ou d'autres mesures visant à améliorer l'environnement propice.
- **Composante 2 : Assurance climatique indicielle.** Résultat attendu 2 : Programme d'assurance climatique indicielle, expérimenté pour les petits producteurs afin de minimiser la vulnérabilité aux risques climatiques. L'exposition des agriculteurs aux risques liés au climat ainsi que leurs difficultés d'accès aux crédits les rendent très vulnérables au changement climatique. L'assurance sera proposée dans le cadre d'un "paquet de résilience" car elle sera fournie en même temps que des mesures complémentaires telles que l'accès au crédit et la formation aux pratiques agricoles résilientes, renforçant la résilience de la population ciblée et contribuant à augmenter ses revenus. L'inclusion des plus vulnérables, tels que les femmes et les jeunes, est un principe directeur pour la conception et la mise en œuvre de cette composante, et c'est pourquoi un régime sélectif de subvention des primes est suggéré. Les subventions pourraient également diminuer progressivement (être graduelles) au fil du temps jusqu'à ce que les bénéficiaires puissent payer eux-mêmes la prime et être intégrés dans le circuit formel de l'assurance.
- **Composante 3 : Partage des connaissances.** Résultat attendu 3 : Les enseignements tirés de l'expérience de l'IBWI sont documentés et diffusés. Les changements institutionnels identifiés comme étant bénéfiques pour l'environnement propice à l'IBWI pour l'agriculture dans le cadre de la première composante et le soutien à leur mise en œuvre seront documentés. Cette dernière composante est particulièrement importante car le projet proposé est destiné à ouvrir la voie à une IBWI pour l'agriculture plus large, dirigée par le ministère de l'agriculture.

L'impact attendu à long terme du projet est de renforcer la résilience des petits exploitants agricoles, y compris les plus vulnérables comme les femmes chefs de famille et les jeunes, aux effets néfastes du changement climatique en leur donnant accès à une assurance climatique indicielle (IBWI) pour leurs cultures, et à des mesures complémentaires qui renforceront leur résilience. Ce faisant, le projet contribuera également aux objectifs de développement durable (SDG), SDG 13 - Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts, ainsi que SDG 12 - Atteindre la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Il contribuera également au résultat 4.2 du PNUAD 2018-2020 : d'ici 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, dans les zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux.

La conception de ce projet intègre les leçons tirées des projets IBWI précédents au Burkina Faso et ailleurs, entre autres :

- Elaborer un indice pertinent et compréhensible en utilisant les données collectées par le réseau météorologique

terrestre au lieu des données satellitaires ;

- Utiliser l'assurance comme un catalyseur pour une résilience accrue, en faisant partie d'un "paquet de résilience" associé à l'accès au crédit et à d'autres mesures complémentaires visant à renforcer la résilience et les revenus de la population cible
- Impliquer à la fois le secteur public et le secteur privé ;
- Mettre fortement l'accent sur le renforcement des capacités, notamment en utilisant des méthodes de formation, telles que des jeux de rôle, les supports digitaux qui permettent de contextualiser et s'approprier le concept afin de placer les bénéficiaires dans des "situations réelles" simulées leur permettant de saisir le concept abstrait d'assurance et de le rendre compréhensible ; et
- Utiliser un système de graduation sélectif des primes pour permettre aux groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les personnes pauvres d'accéder à ces produits d'assurance et d'en bénéficier, garantissant ainsi un impact maximal pour les fonds dépensés.

*Choix des sites d'intervention*

Au stade du PIF, le projet visait exclusivement la région du Sahel, qui est une zone vulnérable en raison de la rareté des pluies. Toutefois, les discussions avec toutes les parties prenantes au cours de l'atelier de lancement de la mission de formulation du document de projet (02 novembre 2017) ont permis d'élargir la portée géographique en raison de la situation sécuritaire dans la région et de l'aspect novateur du projet. La municipalité sahélienne de Gorom-Gorom dans la province d'Oudalan a donc été maintenue en son temps. Néanmoins, la situation sécuritaire s'est dégradée depuis 2019 et suite à contraintes sécuritaires la mise en œuvre du projet dans la municipalité sahélienne de Gorom-Gorom n'est plus possible. A l'issue de la tenue du CLEP le 1 er septembre 2020, il a été convenu avec le partenaire de mise en œuvre, de retenir la Commune de Dori (Province du Séno) dans la région du Sahel pour tenir compte du contexte sécuritaire.

Toujours lors de l'atelier de lancement, une deuxième région, la Boucle du Mouhoun, a été ajoutée car :

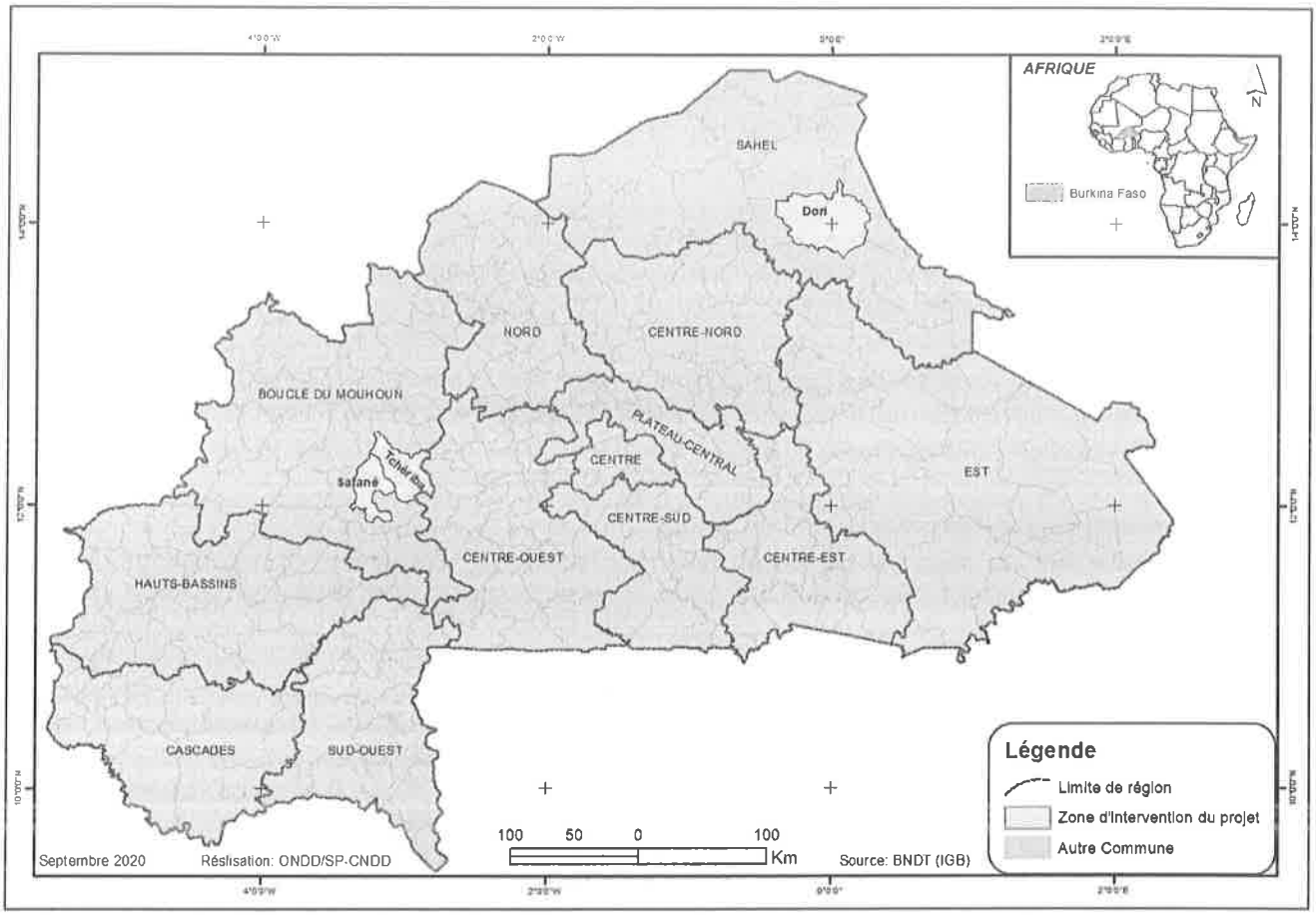
- Il s'agit d'une zone agricole importante
- Il est situé dans une zone climatique différente, ce qui permet de faire des comparaisons et de produire des connaissances
- De nombreux projets du PNUD se trouvent déjà dans cette zone, ce qui permet d'assurer l'efficacité et l'efficience
- L'infrastructure des données météorologiques est déjà en place, ce qui facilitera l'accès aux données et l'implication du service météorologique national

Trois critères principaux ont été utilisés pour sélectionner les municipalités de la province du Mouhoun :

- Éviter les doubles emplois avec le projet d'assurance MANDA mené par le ministère en charge de l'agriculture
- La vulnérabilité
- Le gradient de pluie

Cette analyse multicritère a permis de sélectionner les municipalités de Tchériba et de Safané dans la région de la Boucle du Mouhoun.

A l'issue du CLEP, il a été convenu avec le partenaire de mise en œuvre de maintenir les Communes de Tchériba et Safané (Province du Mouhoun) dans la région de la Boucle du Mouhoun, dans le souci du respect de l'esprit du projet, basé sur le choix de zones d'intervention agro climatiques spécifiques.




**<u>Carte 1</u> : Municipalités couvertes par le projet proposé**

*Choix des productions couvertes par le régime d'assurance prévu*
Pour les cultures, les critères suivants sont appliqués :

- Être une culture principale (en termes de surface totale cultivée) pour pouvoir contribuer fortement à la sécurité alimentaire et/ou être une importante culture de rente (à l'exception du coton, qui est déjà couvert par des régimes d'assurance à grande échelle), pour pouvoir avoir un impact important sur les revenus des agriculteurs et/ou sur leur décision quant à ce qu'ils doivent cultiver
- Être cultivé à la fois par des hommes et des femmes afin que tous puissent bénéficier également du projet dans les zones où les femmes participent à la production (dans les zones où les femmes ne participent pas à la production agricole, à Gorom-Gorom, des activités complémentaires spécialement destinées aux femmes seront mises en œuvre[8]),

L'application de ces critères a conduit à la présélection des cultures suivantes à assurer :

- Le millet à Gorom-Gorom (à Dori à présent)
- Le sorgho, le millet, le maïs et le sésame à Safané et Tchériba

L'atelier national de concertation qui s'est tenu à Ouagadougou le 8 février dernier nous a suggéré :

- D'ajouter le niébé comme culture potentielle à assurer dans la zone de Gorom-Gorom (à Dori à présent)

[8] Voir la section IV et le plan d'action pour le genre à l'annexe G)

- De retirer le millet, car il fait double emploi avec le sorgho, et d'assurer le niébé au lieu du sésame

Cependant, même si la variété de Niébé "Gorom Locale" est davantage cultivée par les femmes au Sahel, encouragée par plusieurs projets menés entre autres par la FAO, les quantités cultivées montrent que les quantités sont trop faibles pour justifier la mise en place d'un régime d'assurance climatique indicielle à ce stade.

Par ailleurs, même si le sésame est cultivé sur une surface totale plus petite que celle de Niébé dans le Mouhoun, c'est une culture de rente importante, cultivée par les hommes et les femmes. Il est non seulement vendu comme produit brut, mais aussi transformé en biscuits et en beignets et vendu sur les grands marchés comme celui de Tchériba, ce qui a une influence positive sur les revenus des agriculteurs.

Dans ce contexte, ces différentes options (sésame et Niébé dans le Mouhoun et Niébé au Sahel// voir un paquage de spéculations étant entendu qu'un agriculteur ne se contente pas d'une seule spéculation), sont laissées ouvertes pour être décidées pendant la mise en œuvre, en fonction des informations actualisées et des décisions de l'équipe du projet

*Avantages nationaux escomptés*

En démontrant son impact et en mettant fortement l'accent sur le renforcement des capacités, le projet proposé contribuera fortement à l'objectif politique à long terme du Burkina Faso de développer une IBWI pour l'agriculture à l'échelle nationale.

Les ministères concernés bénéficieront d'activités de renforcement des capacités étendues et ciblées. Cela leur permettra de réaliser leur objectif à long terme de développer des IBWI pour l'agriculture à l'échelle nationale, car ils ont actuellement une volonté politique mais de faibles capacités en la matière. En ciblant tous les ministères concernés, en particulier le ministère en charge des finances, dont le directeur des assurances est responsable du cadre juridique des assurances au Burkina Faso, le ministère de l'agriculture, qui dirige l'effort politique sur les IBWI pour l'agriculture, le ministère des ressources animales et halieutiques, qui envisage de développer une IBWI pour l'élevage, et le ministère de l'environnement et du développement durable, qui a une vue d'ensemble et des capacités en matière d'adaptation au changement climatique, le projet permettra une meilleure compréhension commune des problèmes et des solutions. L'inclusion de ministères tels que le ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, ainsi que celui de la jeunesse veilleront à ce que les besoins des groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, soient pris en compte de manière adéquate dans l'élaboration des politiques de l'IBWI. L'Agence météorologique nationale bénéficiera également d'un renforcement des capacités concernant l'IBWI pour l'agriculture, en tant que soutien pour développer des outils technologiques dans ce domaine et pour soutenir le développement de son réseau physique si nécessaire.

Au-delà des acteurs publics, l'ensemble de l'écosystème de l'assurance (c'est-à-dire les assureurs, les distributeurs, les courtiers-fournisseurs et les bénéficiaires) sera renforcé par le projet, ce qui permettra de créer un environnement plus propice au développement de l'IBWI pour l'agriculture.

De même, les travaux que le projet proposé réalisera en matière d'indices et de subventions de primes produiront des connaissances techniques importantes qui seront transmises aux institutions nationales et contribueront à la réalisation de leurs objectifs.

*Avantages locaux escomptés*

Les avantages au niveau local devraient également être importants.

Les capacités des acteurs publics locaux tels que les agents de vulgarisation du ministère de l'agriculture et du ministère de l'environnement dans les municipalités ciblées seront renforcées dans le domaine de l'IBWI ainsi que des pratiques agricoles résilientes si nécessaire. Les acteurs privés tels que les distributeurs et les courtiers-fournisseurs, par exemple les systèmes financiers décentralisés (institutions de microfinance) ou les organisations d'agriculteurs, seront également renforcés. Les bénéficiaires directs bénéficieront d'une meilleure compréhension de l'assurance grâce à des méthodologies de formation telles que les jeux de rôle, les supports d'information digitalisées, afin de leurs mettre dans des situations réelles simulées auxquelles ils peuvent s'identifier et qui leur permettront de comprendre le concept abstrait d'assurance.

L'assurance permettra aux agriculteurs de stabiliser leurs revenus, évitant ainsi des stratégies d'adaptation non durables

telles que la vente de leurs actifs, qui peuvent les rendre indigents en cas de choc climatique. Les mesures complémentaires visent à faire de l'assurance un catalyseur de la résilience en aidant les agriculteurs à accroître leur accès au crédit et à des pratiques agricoles résilientes.

Le caractère fortement inclusif du projet permettra d'autonomiser les groupes vulnérables tels que les femmes en leur permettant non seulement d'accéder à l'assurance mais aussi en les ciblant spécifiquement pour certaines des mesures complémentaires telles que le soutien à l'accès au crédit ou la formation à des pratiques agricoles plus résilientes.

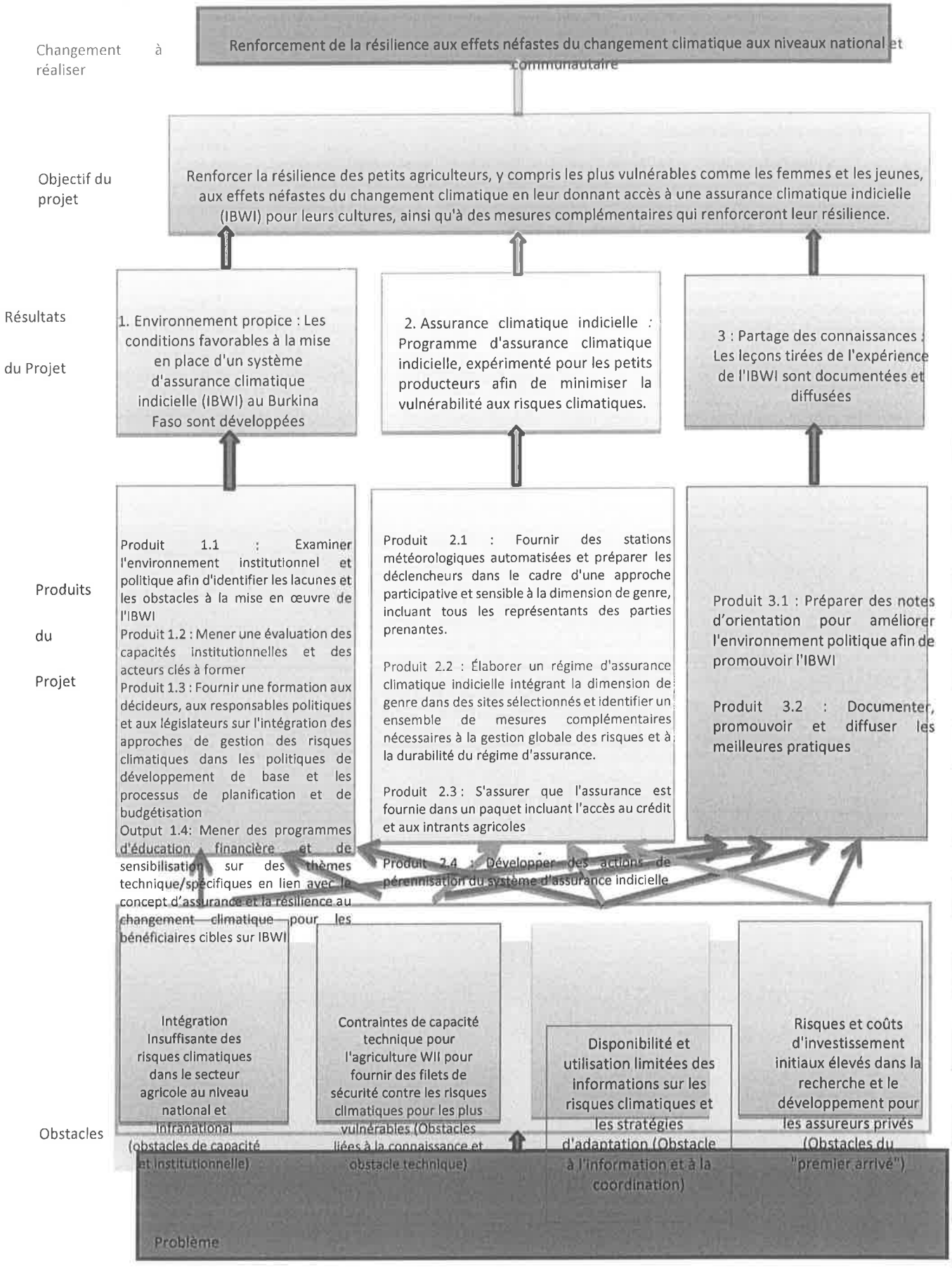

Changement à réaliser
Renforcement de la résilience aux effets néfastes du changement climatique aux niveaux national et communautaire
Objectif du projet
Renforcer la résilience des petits agriculteurs, y compris les plus vulnérables comme les femmes et les jeunes, aux effets néfastes du changement climatique en leur donnant accès à une assurance climatique indicielle (IBWI) pour leurs cultures, ainsi qu'à des mesures complémentaires qui renforceront leur résilience.
Résultats du Projet
1. Environnement propice : Les conditions favorables à la mise en place d'un système d'assurance climatique indicielle (IBWI) au Burkina Faso sont développées
2. Assurance climatique indicielle : Programme d'assurance climatique indicielle, expérimenté pour les petits producteurs afin de minimiser la vulnérabilité aux risques climatiques.
3 : Partage des connaissances : Les leçons tirées de l'expérience de l'IBWI sont documentées et diffusées
Produits du Projet
Produit 1.1 : Examiner l'environnement institutionnel et politique afin d'identifier les lacunes et les obstacles à la mise en œuvre de l'IBWI
Produit 1.2 : Mener une évaluation des capacités institutionnelles et des acteurs clés à former
Produit 1.3 : Fournir une formation aux décideurs, aux responsables politiques et aux législateurs sur l'intégration des approches de gestion des risques climatiques dans les politiques de développement de base et les processus de planification et de budgétisation
Output 1.4: Mener des programmes d'éducation financière et de sensibilisation sur des thèmes technique/spécifiques en lien avec le concept d'assurance et la résilience au changement climatique pour les bénéficiaires cibles sur IBWI
Produit 2.1 : Fournir des stations météorologiques automatisées et préparer les déclencheurs dans le cadre d'une approche participative et sensible à la dimension de genre, incluant tous les représentants des parties prenantes.
Produit 2.2 : Élaborer un régime d'assurance climatique indicielle intégrant la dimension de genre dans des sites sélectionnés et identifier un ensemble de mesures complémentaires nécessaires à la gestion globale des risques et à la durabilité du régime d'assurance.
Produit 2.3 : S'assurer que l'assurance est fournie dans un paquet incluant l'accès au crédit et aux intrants agricoles
Produit 2.4 : Développer des actions de pérennisation du système d'assurance indicielle
Produit 3.1 : Préparer des notes d'orientation pour améliorer l'environnement politique afin de promouvoir l'IBWI
Produit 3.2 : Documenter, promouvoir et diffuser les meilleures pratiques
Obstacles
Intégration Insuffisante des risques climatiques dans le secteur agricole au niveau national et infranational (obstacles de capacité et institutionnelle)
Contraintes de capacité technique pour l'agriculture WII pour fournir des filets de sécurité contre les risques climatiques pour les plus vulnérables (Obstacles liées à la connaissance et obstacle technique)
Disponibilité et utilisation limitées des informations sur les risques climatiques et les stratégies d'adaptation (Obstacle à l'information et à la coordination)
Risques et coûts d'investissement initiaux élevés dans la recherche et le développement pour les assureurs privés (Obstacles du "premier arrivé")
Problème

**Figure 1 : Théorie du changement du projet proposé dans le cadre du FPMA**

# IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

## 4.1. Résultats

Résultats escomptés :

Au cours de la formulation du projet, de larges concertations ont été organisées aux niveaux national, municipal et communautaire, assurant une forte participation des communautés cibles à la conception du projet. Ce processus a permis d'identifier les priorités pour les communautés ciblées ainsi que leur coût et leur pertinence, et a garanti que les activités du projet sont basées sur les besoins des principales parties prenantes, y compris les plus vulnérables. Les activités de chaque résultat décrit ci-dessous ont été conçues sur la base de ces concertations.

Les composantes, les résultats, les produits et les activités ont été conçus conformément au critère d'additionnalité du FEM : aucune des activités n'aurait été nécessaire en l'absence de changement climatique. Ces activités sont des mesures supplémentaires nécessaires pour renforcer la capacité d'adaptation, accroître la résilience au changement climatique et réduire la vulnérabilité du pays.

**Composante 1 : Environnement propice**

**Résultat 1 : Des conditions favorables à la promotion d'un système d'assurance climatique indicielle (IBWI) au Burkina Faso sont développées**

Sans le financement du FPMA (situation de référence) :

L'assurance nécessite un écosystème d'acteurs pour fonctionner, depuis les acteurs publics qui définissent le cadre institutionnel jusqu'aux acteurs privés tels que les assureurs et les distributeurs sans lesquels il ne pourrait y avoir d'assurance. Ces acteurs sont interdépendants et toutes les parties prenantes sont nécessaires au fonctionnement du système. Au Burkina Faso, cet écosystème existe mais il est faible.

Au niveau de l'Etat, la réglementation de l'assurance indicielle est une mise en œuvre nationale du code régional[9] des assurances de la CIMA (*Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances*). Le code CIMA est un traité régional couvrant quinze pays d'Afrique de l'Ouest[10], chaque pays adaptant ses politiques nationales de mise en œuvre à son contexte local, par exemple en ce qui concerne la taxation et la subvention des produits d'assurance indicielle. Au Burkina Faso, les primes d'assurance agricole sont soumises à une taxe de 12 %. En revanche, au Sénégal, les primes d'assurance sont non seulement exonérées d'impôts, mais également subventionnées à hauteur de 50 %.

Le ministère de l'agriculture (cofinancement) est en train de concevoir un régime d'assurance indicielle pour les petits exploitants agricoles. Cependant, des entretiens avec l'administration ont montré que les capacités sont très limitées en matière d'assurance indicielle et que le ministère de l'agriculture s'est appuyé sur une personne ayant des connaissances suffisantes en la matière. Le ministère de l'élevage et le ministère des finances ont participé aux concertations nationales pour concevoir le projet proposé et ont montré leur intérêt pour le projet, mais tous deux manquaient de capacités en la matière. Il en a été de même pour le ministère de l'environnement.

Au niveau infranational, les consultations avec les municipalités et les agents de vulgarisation agricole locaux ont montré un grand intérêt pour l'atténuation des risques via l'assurance indicielle, mais ont également reconnu qu'une sensibilisation et un soutien tout au long du cycle de l'assurance sont nécessaires.

[9] http://www.droit-afrique.com/upload/doc/cima/CIMA-Code-assurances-2012.pdf

[10] Bénin, Burkina Faso, Central African Republic, Chad, The Comoros (non-ratified), Congo, Equatorial Guinean, Gabon, Guinea Bissau, Ivory Coast, Mali, Niger, Sénégal, Togo

Au niveau des bénéficiaires, les visites sur le terrain ont montré que les agriculteurs des zones ciblées ont peu de connaissances en matière d'assurance, et la plupart de ces connaissances proviennent de leur expérience directe ou indirecte de l'assurance coton distribuée par l'ex Planet Guarantee (actuel Inclusive Guarantee). Cependant, le secteur du coton est très structuré et donc très différent des secteurs ciblés par le projet proposé et l'indice utilisé pour l'assurance du coton est un indice basé sur le rendement, et non un indice basé sur les conditions météorologiques comme dans le projet proposé. À Gorom-Gorom, où le coton n'est pas cultivé, les agriculteurs ne connaissaient pas l'existence de l'assurance. Aucune des femmes interrogées dans les deux provinces n'avait entendu parler de l'assurance, ce qui montre un déséquilibre entre les sexes sur le sujet, mais elles ont trouvé l'assurance intéressante lorsqu'elle était expliquée.

En ce qui concerne le secteur privé, les acteurs sont limités et se préparent encore à pouvoir contribuer à l'assurance indicielle. Les principaux assureurs intéressés par l'assurance agricole sont Allianz et SONAR. Aucun d'entre eux n'a d'accord légal obligatoire pour vendre des produits d'assurance indicielle, mais Allianz fonctionne selon un accord provisoire pour mettre en œuvre l'assurance coton vendue par l'ex Planet Guarantee et attend son accord légal officiel. La SONAR et Allianz ont toutes deux manifesté leur intérêt pour le projet.

Une organisation nationale d'assureurs existe au Burkina Faso (*Association professionnelle des sociétés d'assurances du Burkina*), qui compte 17 membres (8 assureurs IARD, 8 assureurs vie et un réassureur) et existe depuis 25 ans. Elle sera un acteur utile pour impliquer les assureurs dans le projet proposé.

Les institutions de microfinance peuvent être impliquées lorsque l'assurance est liée à l'accès au crédit. Elles ont contribué à la distribution des produits d'assurance de l'ex Planet Guarantee (actuel Inclusive Guarantee). Toutefois, les entretiens individuels ont montré qu'elles n'avaient pas toujours le niveau de connaissances nécessaire pour jouer correctement leur rôle d'intermédiaire entre la compagnie d'assurance et les bénéficiaires, car elles n'avaient pas toujours elles-mêmes une compréhension technique des détails du produit (voir également Yelen Assurance, installé à présent au Burkina Faso).

Oxfam et la Confédération Paysanne du Faso ont participé aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités d'anciens projets et partenariats d'assurance, et se sont montrés intéressés à contribuer au projet grâce aux connaissances qu'ils ont acquises.

Avec le financement du FPMA (avec des avantages d'adaptation) :

Les produits visés par le résultat 1 sont notamment les suivants

- **Produit 1.1** : Examiner l'environnement institutionnel et politique afin d'identifier les lacunes et les obstacles à la mise en œuvre de l'IBWI
- **Produit 1.2 :** Mener une évaluation des capacités institutionnelles et des acteurs clés à former
- **Produit 1.3 :** Fournir une formation aux décideurs, aux responsables politiques et aux législateurs sur l'intégration des approches de gestion des risques climatiques dans les politiques de développement de base et les processus de planification et de budgétisation
- **Produit 1.4 :** Mener des programmes d'éducation financière et de sensibilisation sur les thèmes techniques/spécifiques en lien avec l'assurance et la résilience au changement climatique financières pour des bénéficiaires cibles sur l'IBWI

Ce projet soutiendra la création d'un environnement propice au déploiement d'une assurance climatique indicielle (IBWI) pour l'agriculture, tant au niveau institutionnel et politique qu'au niveau des bénéficiaires, en renforçant les capacités de tous les acteurs. Il contribuera à renforcer l'ensemble de l'écosystème décrit ci-dessus : il évaluera les capacités de tous les acteurs, publics et privés, nationaux et locaux, et mettra en œuvre les mesures de renforcement des capacités nécessaires pour qu'ils puissent développer et mettre en œuvre l'IBWI pour l'agriculture. Les politiques réglementant l'IBWI seront évaluées et des recommandations pour des changements de politique seront proposées.

Une évaluation des capacités des acteurs nationaux et infranationaux sera réalisée afin d'identifier les besoins en matière de formation et de renforcement des capacités. D'autres acteurs clés de l'écosystème des assurances, tels que les assureurs, les institutions de microfinance, les ONG agricoles, etc. seront également évalués afin d'identifier les lacunes en matière de capacités. En outre, l'évaluation des capacités permettra d'identifier les lacunes en matière de respect du régime foncier dans le contexte des possibilités de microfinancement et des options réglementaires. L'objectif sera de clarifier et de garantir les droits fonciers des bénéficiaires, conformément aux exigences aux exigences en matière de protection sociale et environnementale - SES (et en suivant les lignes directrices volontaires sur la gouvernance responsable du régime foncier[11], conformément au SES).

Sur la base d'informations actualisées et de première main, le projet concevra et dispensera une formation pertinente pour toutes les parties prenantes par l'intermédiaire d'experts. L'expérience et les enseignements tirés des projets précédents ont mis en évidence les difficultés à fournir une assurance lorsque les bénéficiaires n'ont aucune connaissance ni culture préexistante en matière d'assurance. Les concertations ont également montré que les bénéficiaires ciblés par le projet proposé ont peu de connaissances en matière d'assurance et aucune des femmes n'a déclaré avoir des connaissances sur le sujet. En conséquence, et conformément aux recommandations du plan d'égalité des genres, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités significatives seront menées au sein de l'IBWI à l'intention des bénéficiaires directs[12]. Les termes de référence des activités de formation des partenaires locaux comprendront des méthodes de formation telles que des jeux de rôle. La littérature sur le sujet souligne l'importance de mettre les bénéficiaires en "situation réelle" afin qu'ils puissent saisir le concept abstrait d'assurance et le rendre plus compréhensible.

Au-delà du renforcement des capacités, le cadre institutionnel de l'assurance indicielle agricole au Burkina Faso sera évalué à la lumière de la façon dont le code des assurances de la CIMA est mis en œuvre dans les autres pays membres. Si des changements de politique susceptibles de soutenir le développement de l'assurance indicielle sont identifiés, le projet proposé fera des recommandations politiques au gouvernement et aux ministères concernés tels que le ministère des finances.

Le projet proposé allouera des ressources pour impliquer les acteurs du secteur privé afin de les faire participer, au-delà de leurs activités commerciales habituelles. Les assureurs ont des intérêts financiers à renforcer la résilience au niveau de l'agriculteur (client), car cela réduit les niveaux de risque pour les assureurs. En théorie, les assureurs pourraient encourager l'investissement dans une plus grande résilience des agriculteurs, par exemple en réduisant les prix des primes d'assurance pour refléter la réduction du risque.

Conformément au plan d'égalité des sexes élaboré pendant la phase de préparation du projet[13], une attention particulière sera accordée à l'intégration des aspects de genre dans toutes les activités de formation afin que les femmes puissent bénéficier des avantages du projet sur un pied d'égalité.

[11] http://www.fao.org/3/i2801e/i2801e.pdf

[12] See Gender Action Plan in Annex G

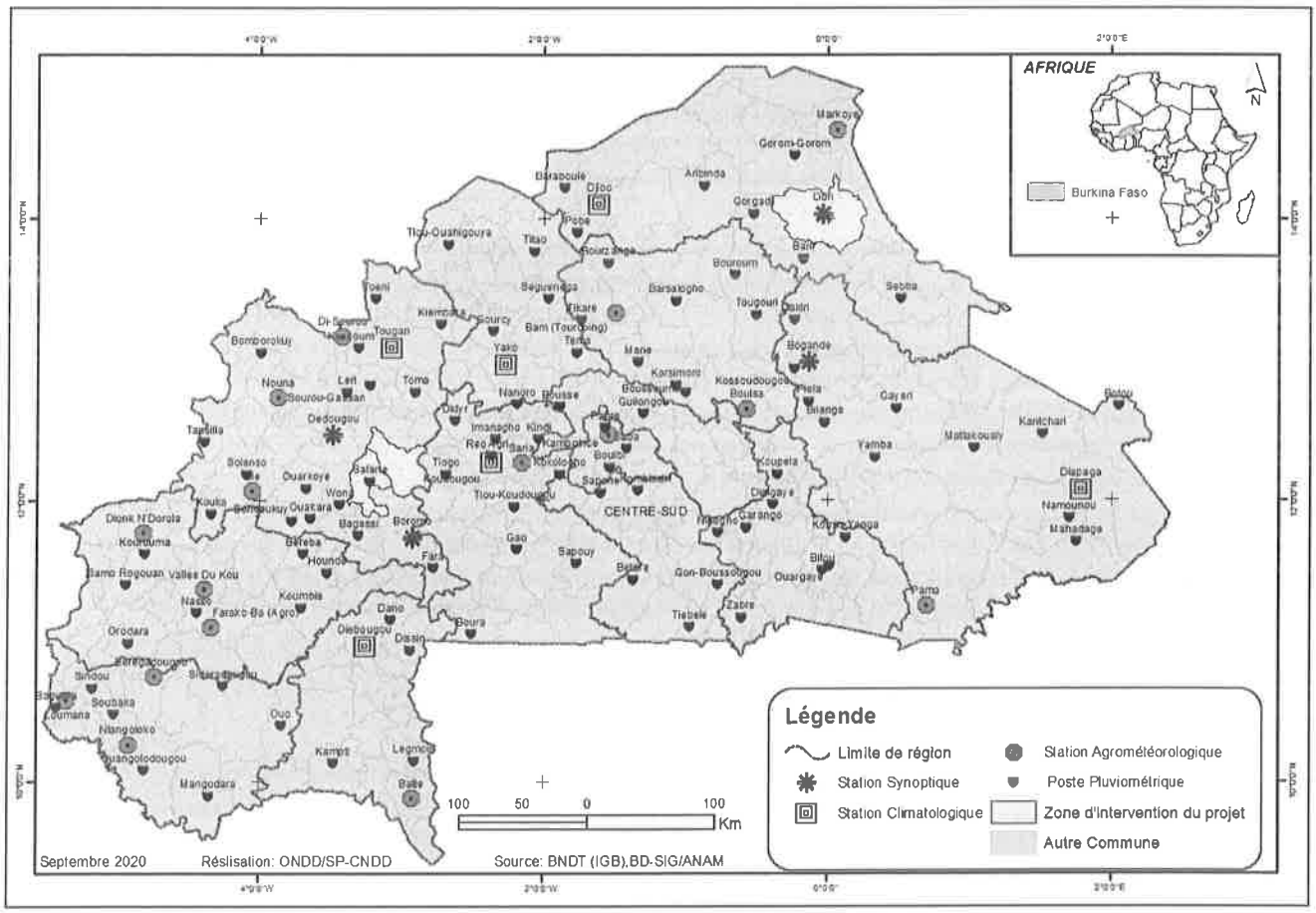
[13] idem 12

**Composante 2 : Projet d'assurance indicielle**

**Résultat 2 : Programme d'assurance climatique indicielle, expérimenté pour les petits producteurs afin de minimiser la vulnérabilité aux risques climatiques.**

Sans le financement FPMA (situation de référence) :

Le Burkina Faso a développé son infrastructure météorologique avec le soutien de l'OMM et de différents donateurs, par exemple le projet SAP/IC (Renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce sur le climat), dirigé par le PNUD et financé par le FEM (cofinancement). Un réseau de plus de 200 stations météorologiques automatiques[14] est réparti sur l'ensemble du pays, comme le montre la carte au verso, y compris dans les régions concernées par le projet proposé. Toutefois, ces stations météorologiques n'ont pas été mises en place dans l'optique d'une assurance agricole indicielle et il n'existe pas d'outils (tels que des informations par SMS) pour relayer les données de manière utile à cette fin. Les concertations avec l'*Agence Nationale de la Météorologie du Burkina* Faso *(ANAM) ont* montré qu'elle n'a actuellement aucune capacité pour développer de tels outils.




**Carte 2 : Stations météorologiques du Burkina Faso**

L'assurance climatique indicielle destinée aux petits agriculteurs a été testée par Inclusive Guarantee dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Au Burkina Faso, leur couverture a été concentrée sur le Sud-Ouest, où la production est

[14] http://www.meteoburkina.bf

plus abondante et plus commerciale. Même là, la compréhension limitée de l'IBWI a entraîné une baisse de l'intérêt pour l'achat de l'assurance. En effet, les agriculteurs ont souvent mal compris l'assurance comme un revenu complémentaire qui devrait compenser lorsque les récoltes sont décevantes. Seule l'expansion géographique de l'IBWI agricole de Inclusive Guarantee lui a permis d'augmenter son nombre de clients. Le projet AGRIFINANCE (cofinancement) a travaillé avec APFI pour le déploiement de l'assurance avec Inclusive Guarantee pour améliorer l'indice utilisé et le rendre plus compréhensible pour les agriculteurs en utilisant des données foncières plutôt que des données satellitaires, mais le coût est trop prohibitif pour le rendre financièrement viable pour les produits d'assurance développés par Inclusive Guarantee.

Les assureurs n'ont jusqu'à présent pas étendu les outils développés par Inclusive Guarantee ou ne les ont pas étendus à de nouvelles régions de leur propre chef car ils ne considèrent pas encore qu'ils soient financièrement viables. Cela signifie que depuis l'introduction de l'IBWI agricole au Burkina Faso par Inclusive Guarantee, aucun autre produit que le leur n'a été développé et la couverture géographique ne s'est pas étendue au-delà de ce que Inclusive Guarantee a ciblé.

Deux projets similaires et de grande envergure d'assurance indicielle agricole sont prévus pendant la durée de vie du projet proposé : le premier est mené par le ministère burkinabè de l'agriculture avec un partenaire marocain, MAMDA (cofinancement), et vise à long terme à donner accès à l'assurance indicielle agricole à tous les agriculteurs, en commençant par trois régions : Est, Sud-Ouest et Boucle du Mouhoun. Le second est le PREPA (*Renforcer la résilience des petits exploitants agricoles face aux impacts des changements climatiques par la promotion de l'assurance agricole*), qui agira en complément d'un autre projet du FIDA visant à renforcer 3 chaînes de valeur (à savoir le riz, le sésame et le niébé) dans trois régions (à savoir la Boucle du Mouhoun, les Cascades et les Hauts-Bassins). Ce projet est actuellement au stade de note conceptuelle et il est prévu qu'il soit mené par le FIDA, financé par le FVC et mis en œuvre par le ministère de l'agriculture.

Les stratégies d'adaptation rapportées lors du travail sur le terrain étaient faibles et à haut risque pour la population ciblée. Elles consistaient principalement à vendre des actifs, ce qui accroît la vulnérabilité des populations ciblées aux futurs chocs financiers. Une autre façon de faire face aux effets néfastes du changement climatique est la migration des personnes et du bétail vers des régions plus prometteuses - ou l'émigration des hommes à la recherche d'un emploi, laissant derrière eux un plus grand nombre de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Les chocs liés au climat peuvent également pousser les communautés locales à recourir à des activités qui appauvrissent les écosystèmes (par exemple, la collecte de bois de chauffage, l'exploitation forestière, le prélèvement des eaux souterraines), qui constituent pour elles un atout naturel essentiel, afin de satisfaire leurs besoins à court terme, ce qui accroît encore leur vulnérabilité à long terme.

Toutefois, grâce aux feedbacks de ceux qui cofinancent le projet proposé, comme les projets de la FAO et d'AGRIFINANCE mentionnés plus haut, des pratiques d'adaptation sont adoptées au sein des communautés agro- silvo-pastorales, mais en raison de la variabilité croissante des précipitations, les communautés subissent encore des pertes saisonnières de leurs produits et n'ont pas accès à des instruments leur permettant de stabiliser leurs revenus, comme l'IBWI.

Avec le financement FPMA (avec des avantages d'adaptation) :

Les produits visés par le résultat 2 sont notamment les suivants

- **Produit 2.1 :** Acquérir et installer des stations météorologiques automatisées appropriées et s'assurer qu'elles sont adaptées à l'objectif visé, afin de fournir le type et le format de données utilisables nécessaires pour soutenir un régime d'assurance indicielle, et qu'il existe un système et un budget appropriés pour la maintenance des stations météorologiques.
- **Produit 2.2 :** Développer un système d'assurance indicielle climatique intégrant les dimensions de genre dans les sites sélectionnés.
  - Décider des seuils de déclenchement des réclamations d'indemnisation au titre de la couverture d'assurance en utilisant une approche participative, incluant tous les représentants des parties prenantes. Identifier un ensemble de mesures nécessaires à la gestion globale des risques et à la viabilité technique, opérationnelle et financière du régime d'assurance.
- **Produit 2.3** : Préparer la mise en œuvre du mécanisme d'assurance indicielle
  - L'élaboration des conditions d'utilisation optimale de l'assurance indicielle ;

- La mise en place d'un de renforcement de capacités des acteurs sur le système d'assurance
- **Produit 2.4 :** Veiller à ce que l'assurance soit fournie en même temps que l'accès au crédit et aux intrants agricoles.
- **Produit 2.5** : Développer des actions de pérennisation du système d'assurance indicielle
  - Mise en place d'une stratégie de plaidoyer pour la pérennisation du à travers les activités de développement des partenariats entre les parties prenantes (PSF et les organisations faitières, etc.)
  - Soutien à l'utilisation des innovations digitales pour la promotion du mécanisme de l'assurance agricole (sensibilisation, formation sur les différentes thématiques, maitrise des outils)
  - Mise en place d'un groupe de travail pour un développement harmonieux d'un écosystème d'affaires qui favorise l'éclosion et la mise à l'échelle de l'assurance agricole au Burkina.
- **Produit 2.6. :** Conduire un plan pour les populations autochtones (IPP), en suivant les normes du consentement préalable, libre et éclairé (FPIC)

En s'appuyant sur les infrastructures et les capacités existantes mentionnées ci-dessus, la densité du réseau météorologique actuel sera accrue. L'évaluation menée par l'expert consultant national de l'IBWI pour l'agriculture montre que 6 nouvelles stations météorologiques seront nécessaires pour atteindre une densité de 10 km, ce qui est optimal pour prendre en compte la variabilité des précipitations et assurer ainsi un suivi crédible et fiable de l'indice[15]. Cela se fera en étroite collaboration avec l'*Agence Nationale de la Météorologie du Burkina* Faso (*ANAM*), qui a été impliquée au niveau du directeur général pendant la phase PPG du développement du projet proposé et a confirmé son intérêt pour le projet et les capacités qu'il pourrait contribuer à renforcer. Le développement d'un outil technologique permettant de mieux relayer les informations pertinentes aux bénéficiaires (par exemple, une alerte sms lorsque le seuil de l'indice est atteint) sera également étudié. Les sites pour l'installation des stations météorologiques seront sélectionnés en étroite consultation avec les autorités locales et les autres parties prenantes locales, y compris les communautés. Cela permettra d'éviter de sélectionner des sites qui appartiennent aux communautés locales ou qui sont nécessaires à leur subsistance. Si de tels sites ne peuvent être évités, le projet préparera un plan d'action de réinstallation (si le déplacement physique ne peut être évité) et/ou un plan d'action pour les moyens de subsistance (si le déplacement économique ne peut être évité).

Le cœur du projet proposé est le cadrage, la conception, la mise en œuvre et la démonstration d'un programme IBWI pour l'agriculture destiné aux petits exploitants agricoles, y compris les groupes vulnérables. Pour ce faire, le projet fera appel à une société ou à des consultants spécialisés dans la conception d'indices pour l'IBWI afin de créer des indices pertinents pour les deux régions couvertes (Sahel et Boucle du Mouhoun). Ces deux régions sont situées dans des zones climatiques différentes qui nécessiteront des seuils différents. Ces indices seront élaborés en concertation avec les assureurs lorsque cela sera possible et confirmés par des informations agronomiques pertinentes, puis évalués de manière participative avec les services techniques concernés (agriculture, agence météorologique) et les représentants des bénéficiaires, afin de concevoir et de fixer le prix des produits d'assurance et d'évaluer les subventions nécessaires pour rendre le produit viable. Un plan d'engagement des parties prenantes (SEP) sera réalisé, basé sur le SEP mené pendant le PPG, pour s'assurer que toutes les parties prenantes sont consultées et ont la possibilité de faire part de leurs préoccupations et de partager leurs intérêts et suggestions. Les produits d'assurance seront ensuite vendus aux bénéficiaires, directement ou par l'intermédiaire de courtiers-fournisseurs et/ou de distributeurs. L'indice sera suivi tout au long de la saison afin de déterminer si un paiement doit être effectué et, le cas échéant, quel en sera le montant.

La société ou les consultants engagés concevront et aideront également à la conception et à la mise en place du modèle économiques et des procédures de fonctionnement pour tous les aspects du régime.

Chaque année après la *campagne agricole,* l'indice (pertinence) et ses modalités (prix, subventions, distribution, expérience des bénéficiaires), seront évalués et mis à jour si nécessaire pour la prochaine *campagne.*

Certaines de ces étapes sont importantes afin de garantir que les leçons tirées de l'IBWI pour l'agriculture soient bien intégrées dans le projet proposé :

- Un indice basé sur les précipitations quotidiennes mesurées par l'infrastructure physique : cela sera rendu possible

[15] Voir rapport du Consultant national, section 5.3.1 « Renforcement des équipements météorologiques et de l'information climatique » pour des cartes et pour plus d'informations

par le produit 2.1 concernant l'infrastructure météorologique et nécessite le processus décrit ci- dessus pour concevoir des indices qui sont nécessaires et utilisables par les assureurs, et qui sont pertinents et compréhensibles pour les bénéficiaires. Les étapes nécessaires seront intégrées dans les termes de référence pour la passation de contrats avec le(s) concepteur(s) d'indices et les enseignements tirés sur ces aspects techniques seront documentés et partagés dans le cadre de la composante 3 (voir ci-dessous).

- Evaluation participative de l'indice et des modalités, au début du projet mais aussi après chaque saison, afin de s'assurer que les feedbacks des assureurs et des bénéficiaires sont pris en compte et que le produit d'assurance évolue en conséquence, sous réserve de la viabilité commerciale (modèle d'affaire viable) pour le ou les assureurs. Un atelier d'évaluation sera organisé chaque année à la fin de la saison afin que les fournisseurs d'assurance, les bénéficiaires, les courtiers-fournisseurs et les distributeurs puissent partager leur expérience sur le régime d'assurance et ses modalités. Les statistiques concernant les ventes d'assurance, le nombre de bénéficiaires bénéficiant de subventions et la variation de la productivité et des revenus seront suivies de près afin d'évaluer l'impact du projet tel que reflété dans le cadre des résultats du projet (section VI).

Ces mesures permettront également de définir les modalités de subvention des primes d'assurance. L'inclusion des personnes vulnérables est un principe directeur du projet. Par conséquent, un ensemble de mesures complémentaires a été élaboré en tant que produit 2.3 et un régime de subvention des primes est suggéré. Selon la littérature sur l'assurance indicielle, les subventions aux primes sont un outil puissant pour soutenir les taux de souscription à l'assurance et permettre aux groupes vulnérables d'accéder à l'assurance. Toutefois, l'expérience a montré que les subventions aux primes ont tendance à devenir permanentes et constituent donc un coût budgétaire à long terme. Il est donc important de concevoir des systèmes de subvention qui garantissent un impact maximum, ainsi qu'une stratégie de retrait appropriée, de préférence avant la fin du projet. En ciblant la subvention des primes sur les groupes vulnérables, y compris les femmes, le régime proposé vise à garantir la rentabilité du projet. Les subventions seront progressivement réduites au fil du temps jusqu'à ce que les bénéficiaires puissent payer eux- mêmes la prime. En effet, l'ensemble des mesures complémentaires devrait aider les bénéficiaires à accroître leur productivité et leurs revenus et donc leur résilience au-delà de ce que prévoit l'assurance de stabilisation des revenus, ce qui devrait leur permettre de se payer une assurance à moyen terme.

En ce qui concerne le développement de ce régime d'assurance, un point clé de la coopération avec les autres projets d'assurance identifiés (principalement la MAMDA (cofinancement) et le PREPA comme décrit ci-dessus) sera d'assurer la similarité technique des indices utilisés car il serait déroutant, et potentiellement injuste, pour les bénéficiaires si des indices différents étaient utilisés pour le même niveau de prime et de couverture. En fonction du niveau d'avancement des deux projets pendant la durée de vie du projet proposé, une coordination et un partage d'informations pertinents seront mis en place afin d'assurer cette similitude technique.

Il est important de noter que l'IBWI ne couvre le risque résiduel que lorsque d'autres options d'adaptation ont été adoptées et mises en œuvre. C'est pourquoi elle est fournie dans le cadre d'un "paquet de résilience", regroupant l'accès au crédit et des mesures complémentaires soutenant des pratiques agricoles plus résilientes. L'IBWI servira ainsi de catalyseur pour renforcer davantage la résilience. Certains aspects du projet permettront aux femmes des régions où elles ne sont pas impliquées dans l'agriculture (par exemple Gorom-Gorom) d'en tirer profit. Les mesures complémentaires identifiées comme pertinentes durant la phase PPG sont principalement le soutien aux services financiers et non financiers, appliquant ainsi la bonne pratique consistant à lier l'assurance au crédit afin de maximiser l'impact et la formation à des pratiques agricoles plus résilientes, en s'appuyant sur les pratiques locales. Les outils digitaux pourraient être utilisés pour la délivrance des services des institutions financières dans un contexte d'inexécuté de plus en plus persistante.

Enfin, compte tenu de la présence de différents groupes ethniques dans les zones cibles du projet, un plan pour les populations autochtones (IPP), suivant les pratiques du FPIC, sera mis en place dès le début du projet. Cela permettra de s'assurer que les différents groupes ethniques ne subissent pas d'impact négatif ou que le projet ne déclenche pas de conflits entre les groupes. L'IPP se concentrera spécifiquement sur les risques entre les groupes nomades (c'est-à-dire les Peuls dans la commune de Dori) et les groupes sédentaires. Les activités pertinentes ne commenceront pas avant que l'IPP soit en place et que le FPIC soit garanti (lorsque le SES l'exige).

**Composante 3 : Partage des connaissances**

**Résultat 3 : Les leçons tirées de l'expérience de l'IBWI sont documentées et diffusées**

Sans intervention financée par le FPMA (situation de référence) :

La saisie, la codification et la diffusion des enseignements tirés restent un défi, pour des raisons institutionnelles mais aussi en raison du manque de ressources disponibles pour ces activités. En effet, dans le contexte d'un PMA aux ressources très limitées, ce type d'activités peut être considéré comme moins essentiel que les actions ayant un impact direct sur le terrain, même si cela réduit leur potentiel d'impact et d'efficacité à long terme.

Cependant, dans le contexte où deux projets similaires et de taille importante devraient avoir lieu pendant la durée de vie du projet (le projet MAMDA dirigé par le ministère de l'agriculture (cofinancement) et les projets PREPA dirigés par le FIDA, tous deux décrits dans la section iii) Partenariats, ces aspects seront cruciaux pour identifier les synergies des différents projets et, dans la mesure du possible et avec une justification adéquate, les différents projets seront compatibles, complémentaires et se renforceront mutuellement.

La nouvelle législation concernant la mise en œuvre des projets au Burkina Faso[16] vise à mettre en commun les ressources pour gérer les projets, mais elle est axée sur les indicateurs de processus et de suivi et non sur les enseignements tirés sur le contenu des projets. Cette composante est donc nécessaire.

Avec l'intervention financée par le FPMA (alternative d'adaptation) :

Les produits visés par le résultat 3 sont notamment les suivants

- **Produit 3.1 :** Préparer des notes d'orientation pour améliorer l'environnement politique afin de promouvoir l'IBWI
- **Produit 3.2 :** Documenter, promouvoir et diffuser les meilleures pratiques

L'IBWI pour les petits exploitants agricoles n'est pas très développé dans le pays. Les connaissances et les enseignements tirés de ce projet seront intégrés dans des projets et des programmes nationaux plus vastes élaborés par le gouvernement et d'autres parties prenantes. C'est pourquoi le partage des connaissances constitue une composante de ce projet.

Des notes d'orientation et des documents sur les meilleures pratiques seront régulièrement produits pour communiquer les résultats du projet et leurs implications. Des sujets tels que les évaluations comparatives du cadre institutionnel dans différents pays du CIMA, les mesures spécifiques prises pour inclure les populations vulnérables et leur impact, le renforcement des capacités en matière d'assurance et de pratiques agricoles résilientes au climat, les méthodes participatives, la conception du régime d'assurance, le suivi de l'indice et les outils d'information sont des sujets indicatifs qui seront abordés. Les changements institutionnels identifiés comme étant bénéfiques pour l'environnement propice à l'IBWI pour l'agriculture dans le cadre de la première composante et le soutien à leur mise en œuvre seront également documentés. Les aspects des changements institutionnels visant à améliorer l'environnement propice à l'IBWI pour l'agriculture sont suivis par l'indicateur 4 du PRF (voir section VI) : "Les *changements politiques qui renforcent l'environnement propice à l'IBWI, y compris les mesures qui facilitent l'accès des groupes vulnérables tels que les femmes à l'IBWI*" comme meilleur environnement propice à l'IBWI est un résultat clé attendu du projet. Les documents seront concis, clairs et informatifs afin d'atteindre un large public et de constituer une source d'information pratique et facile à utiliser pour les autres parties prenantes travaillant avec l'assurance indicielle. Ces documents seront diffusés régulièrement sur le site web du bureau de pays du PNUD et leur publication sera annoncée par tous les moyens de communication pertinents tels que les médias sociaux et la publication sur les sites web relatifs aux assurances.

Des formes de documentation plus interactives et plus accessibles seront également soutenues, à savoir des émissions radio, un court métrage, des capsules vidéo sur des messages clés. Deux ateliers de partage des connaissances seront organisés afin de partager dans un cadre plus formel les connaissances acquises dans le cadre du projet. Le premier aura lieu après l'évaluation à mi-parcours du projet et le second se tiendra à la fin du projet, après l'achèvement de l'évaluation d'impact. Ces ateliers réuniront tous les acteurs concernés, publics, privés et de

[16] Décret n°2017/XX/PRES/PM/MINEFID portant sur la règlementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso

la société civile. Il encouragera également le partage des connaissances régionales et sectorielles en invitant des acteurs d'autres pays d'Afrique de l'Ouest membres de la CIMA.

## 4.2. Les partenariats :

Dans le cadre du projet, **plusieurs partenariats seront établis pour aider à maximiser la rentabilité et l'efficacité des coûts.**

**Partenaires institutionnels**

Les partenaires institutionnels qui joueront des rôles importants dans la mise en œuvre du projet « promouvoir d'une assurance climatique indicielle pour les petits exploitants agricoles au Burkina Faso » sont entre autres : le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles, le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement climatique et ses structures centrales telles que le SP/CNDD et la DGEVCC, le Ministères des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité, le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de la Jeunesse et de l'Entreprenariat des Jeunes, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, , les municipalités bénéficiaires, des ONG, le secteur privé et des partenaires financiers (annexe F)

**Projets partenaires en cours d'exécution**

Il est important de noter que le projet proposé sera **mis en œuvre dans un contexte où le ministère en charge de l'agriculture développe, avec la MAMDA, un partenaire marocain, un régime d'assurance national**. Les résultats du projet proposé seront documentés et transmis au ministère de l'agriculture et aux autres acteurs concernés, afin d'aider le ministère dans son travail plus large. Le ministère de l'**agriculture sera donc un acteur clé du** processus et a été impliqué à chaque étape de la phase PPG et sera également impliqué dans la mise en œuvre du projet.

**Quatre autres projets** sont actuellement en cours de mise en œuvre et contribueront à l'objectif du projet proposé :

- **Agri-finance :** ce projet, qui a débuté en 2015 et qui sera prolongé jusqu'en 2019, vise à améliorer l'accès des petits exploitants agricoles à des produits financiers adéquats. Il est déployé dans deux des trois municipalités ciblées par le projet proposé : Safané et Tchériba (Mouhoun). Parmi les activités menées par Agri-finance, le renforcement des capacités des instituts de microfinance est particulièrement pertinent pour contribuer aux objectifs du projet proposé. En ce qui concerne l'agriculture, les consultations avec Inclusive Guarantee en vue d'améliorer leur IBWI pour l'agriculture n'ont pas abouti, ce qui confirme la nécessité du projet proposé.
- **FAO :** le projet financé par le FPMA "Intégrer la résilience climatique dans la production agricole et pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables grâce à l'approche des champs écoles des paysans (FSP)", qui a débuté en 2015 et se poursuivra jusqu'en 2019, vise à renforcer la résilience des bénéficiaires en renforçant leurs capacités en matière de pratiques agricoles résilientes au climat. Il intervient à Oudalan où sont installées deux Champs-écoles formant 290 bénéficiaires (166 hommes et 124 femmes).
- **PNUD/SP/CNDD/LDCF : Renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce sur le climat en Afrique pour un développement résilient au climat et une adaptation au changement climatique** : Burkina Faso (SAP/IC) : ce projet, qui a débuté en 2014 et devrait s'achever en mars 2019, a renforcé les infrastructures météorologiques physiques ainsi que les capacités humaines afin d'accroître la résilience en disposant de systèmes d'alerte précoce efficaces ;
- **UNDP/SP/CNDD/LDCF : Adaptation des moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles aux risques induits par le climat dans certains paysages du Burkina Faso : le Corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et le Bassin des zones humides de la Mare d'Oursi (EBA/FEM).**

Un dernier projet mérite d'être mentionné, même s'il commencera très probablement après le projet proposé :

- **FIDA PREPA**[17]: Le FIDA a soumis une note conceptuelle au Fonds Vert pour le Climat (FVC) afin de développer une IBWI pour le riz, le niébé (haricot) et le sésame y compris dans les municipalités ciblées par le projet proposé. Le FIDA a été impliqué dans le développement du projet proposé et a confirmé son intérêt à se coordonner avec le projet proposé afin d'exploiter les synergies.

En termes de coordination, deux mécanismes principaux seront utilisés :

- Au niveau national, le Burkina Faso a adopté en décembre 2017 un ensemble de règles pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement sur son territoire[18]. **Ce nouveau règlement crée un Comité de revue unique par programme budgétaire afin d'assurer le leadership et l'appropriation au niveau national, ainsi que la bonne coordination de tous les projets et programmes mis en œuvre dans chaque secteur**. Le projet proposé relève de la compétence du Comité de revue pour la gouvernance environnementale et le développement durable. L'équipe de projet soumettra toutes les informations requises au Comité et mettra en œuvre les recommandations qu'il pourrait avoir concernant la coordination.
- Au niveau opérationnel, le PNUD tient une session de son **Comité Local d'Examen des Projets** (CLEP) au début de chaque nouveau projet. Ce comité vise à éviter les doubles emplois et contribue à concentrer les efforts et les ressources en présentant chaque nouveau projet avant son démarrage, ce qui permet d'identifier les synergies à tous les niveaux (activités, ressources mobilisées, événements organisés). Il réunit les acteurs concernés (ministères compétents, partenaires techniques et financiers, représentants des bénéficiaires...) et s'assure qu'ils connaissent et valident le contenu de chaque nouveau projet avant son démarrage.

Ces mécanismes contribueront à assurer une bonne coordination avec les projets concomitants pertinents.

Risques et hypothèses :

Les risques liés au projet comprennent les risques environnementaux, sociaux, opérationnels, organisationnels et politiques tels qu'ils sont présentés dans le registre des risques (annexe H). Aucun risque critique n'a été identifié, et des contre-mesures/interventions de la direction face à tous les risques ont été élaborées dans le cadre de consultations sur la conception du projet. Les risques sociaux et environnementaux du projet identifiés dans le SESP (annexe E) concernent principalement les parties prenantes et le genre et sont classés comme faibles et modérés. Ils sont partiellement atténués grâce au plan d'action et d'analyse de genre (annexe G) et au plan d'engagement des parties prenantes (annexe F).

Conformément aux exigences standard du PNUD, le directeur de projet surveillera les risques tous les trimestres et fera rapport sur l'état des risques au bureau de pays du PNUD. Le bureau de pays du PNUD enregistrera les progrès dans le registre des risques ATLAS du PNUD. Les risques seront signalés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est évalué à 5, et lorsque l'impact est évalué à 4 et la probabilité à 3 ou plus). Les réponses de la direction aux risques critiques seront également communiquées au FEM dans le rapport annuel sur l'exécution du programme.

Le projet est basé sur l'hypothèse que les parties prenantes nationales, infranationales, communautaires et privées sont désireuses et capables de contribuer aux produits suggérés du projet pour renforcer la résilience au changement climatique. Cette hypothèse clé repose sur des consultations approfondies des parties prenantes au cours des phases d'identification et de conception du projet aux niveaux national, infranational et communautaire, qui ont confirmé le vif intérêt et le besoin d'assistance.

---

[17] *Renforcer la résilience des petits exploitants agricoles face aux impacts des changements climatiques par la promotion de l'assurance agricole*

[18] Décret n°2017/XX/PRES/PM/MINEFID portant sur la règlementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso

Plan d'engagement des parties prenantes :

La stratégie de mise en œuvre du projet prévoit une large participation des parties prenantes à tous les niveaux. Les détails de la participation des parties prenantes sont fournis dans le plan d'engagement des parties prenantes (annexe F).

À un niveau plus large, la participation et la représentation des parties prenantes seront assurées par les structures de gouvernance qui seront mises en place par le projet, telles que décrites et illustrées dans l'organigramme des dispositions de gouvernance et de gestion (section VIII), et par les structures existantes aux niveaux national, municipal et villageois/communautaire.

Trois types d'acteurs seront particulièrement impliqués afin de garantir la pleine participation des bénéficiaires au projet :

- Le Comité villageois de développement, qui sont des représentants élus au niveau du village qui représentent les intérêts des villages au niveau municipal.
- Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), qui sont des structures régionales représentant les agriculteurs et favorisant leur développement. Les Chambres Régionales d'Agriculture du Mouhoun et du Sahel seront les principaux bénéficiaires du projet, représentant les bénéficiaires au sein du Comité de revue du projet.
- Les organisations et groupements de femmes, afin de garantir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et de faire entendre leur voix.

Grâce à ces structures, les parties prenantes seront consultées et impliquées dans la mise en œuvre du projet afin de promouvoir la compréhension et l'appropriation du projet et ainsi maximiser son impact et son efficacité.

L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes :

La Constitution actuelle du Burkina Faso affirme l'égalité entre les hommes et les femmes et des progrès sont réalisés pour renforcer l'égalité des genres. Le gouvernement du Burkina Faso, qui est conscient des défis que pose l'inégalité des genres ainsi que de ses effets négatifs sur l'économie nationale, a élaboré en 2009 une politique nationale du genre (PNG), qui s'appuie sur la Constitution du Burkina Faso et le Code de la famille burkinabé de 1989, ainsi que sur les lois internationales et régionales qu'il a ratifiées. Le plan d'action transversal de la PNG est intégré aux politiques sectorielles afin de réduire les inégalités en matière de pauvreté, de santé, d'éducation, de participation politique, ainsi que dans d'autres secteurs vitaux.

Malgré ces efforts, l'égalité des genres reste un défi au Burkina Faso. Le Burkina Faso est classé 146e sur 159 pays selon l'indice d'inégalité de genre[19], avec seulement 9,4 % des sièges parlementaires occupés par des femmes et seulement 6 % de la population féminine de plus de 25 ans ayant au moins une éducation secondaire, contre 11,5 % pour les hommes. Le pays se situe dans le groupe 5 de l'indice de développement du genre[20], ce qui signifie qu'il n'a atteint qu'une faible égalité entre les femmes et les hommes selon l'indice de développement humain (IDH) (écart absolu de plus de 10 % par rapport à la parité des genres).

Dans ce contexte, l'équipe de préparation du projet a veillé à ce que les consultations et les recherches menées pour élaborer le projet tiennent dûment compte des aspects liés au genre. Cela a été fait, entre autres :

- En incluant systématiquement les questions de genre dans les entretiens bilatéraux afin de recueillir des informations et des suggestions ;
- En ayant une rencontre bilatérale avec M. David BEYI, Secrétaire Général du Secrétariat Général de la Promotion du Genre au Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille lors de la mission préliminaire en juin 2017 afin de comprendre, dès le début de la préparation du projet, le contexte institutionnel de la prise en compte du genre au Burkina Faso et les ressources, sujets et outils pertinents à inclure ;
- En organisant des groupes de discussion réservés aux femmes pendant le travail sur le terrain en novembre

[19] http://hdr.undp.org/en/composite/GII

[20] http://hdr.undp.org/en/composite/GDI

2017 afin d'identifier et de comprendre les situations spécifiques des femmes sur le terrain et les activités pertinentes à inclure dans le projet pour faire face à ces situations ;

- En rencontrant des organisations de femmes et en s'adressant en particulier aux femmes lors des groupes de discussion organisés pendant le travail sur le terrain en février 2018 ;
- En associant le *Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille à* toutes les consultations (atelier de lancement, concertations nationales, atelier de validation) afin de recueillir leurs contributions sur tous les aspects du projet ;
- En mettant en place un groupe d'experts travaillant spécifiquement sur l'inclusion des femmes et des populations vulnérables lors des concertations nationales en février 2018 ;

À la suite de ce processus participatif, un plan d'action pour l'égalité des genres (annexe G) a été élaboré. Il garantit que les aspects de genre sont pleinement inclus dans tous les aspects du projet (population cible du projet, activités, organisation, indicateurs de performance) et sont pleinement reflétés dans le cadre de résultats du projet (section VI).

Coopération Sud-Sud et triangulaire (SSTrC) :

Ce projet est spécifique à chaque pays ; cependant, il emprunte aux principes mondiaux des pratiques du CCA. L'aspect apprentissage et connaissance du projet comprend un échange de leçons et de meilleures pratiques en matière d'adaptation avec d'autres pays de la région confrontés à des impacts similaires du changement climatique et à des obstacles similaires à l'adaptation. Aucune collaboration avec ces pays pour la mise en œuvre des activités du projet n'est prévue, mais des plateformes de connaissances au sein du PNUD entre les bureaux de pays et les bureaux régionaux peuvent être utilisées pour partager des expériences au niveau régional et entre les PMA de la région.

Durabilité et mise à l'échelle :

Le projet a été conçu pour avoir un impact durable, tant au niveau local que national.

Tout d'abord, comme indiqué dans la section II, le projet répond aux principales priorités nationales de développement et bénéficie par conséquent d'un **solide soutien institutionnel**. Cela est également vrai au niveau local, car les concertations approfondies menées pendant la phase de préparation du projet ont permis d'identifier les besoins des populations et le projet a été conçu pour y répondre. Fort de ce contexte favorable, la première composante du projet proposé vise à améliorer les conditions cadres de l'assurance indicielle au Burkina Faso. Pour ce faire, une **évaluation du cadre institutionnel sera réalisée, en** incluant des exemples de la région CIMA comme éléments de réflexion. **Les acteurs publics et privés seront encouragés à agir afin de mettre en place un environnement propice au développement de l'assurance indicielle au Burkina Faso.** Cela pourrait prendre la forme d'une suppression de la taxation des primes d'assurance par le gouvernement, d'une subvention des primes d'assurance, ou de la création par les assureurs d'un pool d'assurance afin de partager ces nouveaux risques et d'apprendre collectivement, et de contribuer aux actions visant à renforcer la résilience des agriculteurs au changement climatique, par exemple en les formant à des pratiques plus résilientes. Le **cadre institutionnel amélioré qui en résultera** contribuera à assurer la durabilité du projet proposé. En outre, la réussite de ce projet nécessite l'élaboration d'un modèle économique durable pour le système d'indices.

Deuxièmement, l'accent mis sur le **renforcement des capacités** contribuera également à la durabilité du projet. La première composante du projet proposé comprend un **ensemble complet et ciblé d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation**. En **renforçant l'ensemble de l'écosystème de l'assurance au** Burkina Faso, ces activités permettront aux acteurs nationaux, notamment les ministères, les collectivités locales, les assureurs et les établissements de crédit, de s'**approprier le projet et de le poursuivre de manière indépendante** puisqu'une grande partie de ses coûts d'entrée aura été couverte par le projet proposé.

Troisièmement, le projet proposé met l'accent sur la **production et le partage des connaissances,** avec une troisième composante dédiée. Le projet proposé ouvrira la voie à l'effort plus large mené par le ministère de l'agriculture concernant l'assurance indicielle pour les petits exploitants agricoles au Burkina Faso. Toutes les leçons organisationnelles et techniques tirées du projet proposé seront documentées et transmises pour contribuer au projet national, ce qui garantira la durabilité et la généralisation des effets du projet.

Afin de renforcer la durabilité du projet proposé et son extension régionale, la troisième composante comprend un événement **régional de partage des connaissances pour les** pays du CIMA. L'existence du **cadre régional est en effet un atout précieux pour les assureurs qui souhaitent développer des produits régionaux** et ainsi mieux équilibrer leurs risques et réaliser des économies d'échelle. L'approfondissement du marché de l'assurance qui en découlerait renforcerait encore les effets du projet proposé.

Tous les produits de connaissance du projet proposé soutenu par le PNUD, y compris les indices, les outils d'information tels que les alertes SMS, les propositions aux consommateurs (offres groupées telles que le crédit et l'accès aux engrais) et les informations sur les modalités (par exemple, les prix, les subventions, les méthodes de sensibilisation et de formation et les garanties) seront collectés, codifiés et partagés avec le ministère, et contribueront ainsi à éclairer et à façonner ce programme distinct. C'est également la raison pour laquelle la troisième composante du projet proposé concerne la création et le partage de produits de connaissance, car cela est considéré comme crucial pour sa possibilité de mise à l'échelle et sa durabilité.

## V. GESTION DE PROJET

Rentabilité et efficacité des coûts :

Le projet proposé a été conçu en tenant compte des **leçons tirées des** projets IBWI précédents au Burkina Faso, dans la région CIMA et ailleurs, ainsi que de la littérature existante sur le sujet afin d'assurer son efficacité et son efficience.

Le **contexte politique sous-jacent est favorable** à l'efficacité du projet proposé. Le **soutien institutionnel est** fort, puisque le ministère de l'agriculture développe actuellement un projet IBWI similaire mais géographiquement plus étendu pour l'agriculture. **Le projet proposé ouvrira donc la voie à des** résultats qui seront minutieusement documentés et transmis au ministère de l'agriculture et aux autres acteurs concernés. De la même manière, l'ensemble complet et ciblé d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation inclus dans la première composante du projet proposé contribuerait à la réussite de la mise en œuvre du projet du ministère de l'agriculture. Cet **alignement sur les priorités nationales et cette contribution à celles-ci devraient favoriser l'efficacité et l'efficience du projet**. Ceci est renforcé par le fait que la mise en œuvre du projet proposé sera presque exclusivement assurée par les structures existantes au niveau national, provincial et municipal. Cette approche est particulièrement rentable, car elle réduit les coûts qui auraient autrement été consacrés à la mise en place de nouvelles structures autonomes.

Le **processus de concertation** approfondie mené pendant la phase PPG a permis aux développeurs du projet d'identifier et de quantifier les activités les plus pertinentes pour le projet proposé. Diverses consultations ont été menées au niveau des municipalités et des villages, ainsi qu'au niveau des communautés et des ménages, de sorte que les groupes les plus vulnérables, notamment les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes chômeurs, ont été consultés afin de garantir un maximum d'avantages à tous les bénéficiaires du projet[21]. **L'inclusion des personnes vulnérables était en effet un principe directeur du** développement du projet proposé.

Sur la base des résultats des concertations, les modalités techniques du projet pilote d'assurance, qui est au cœur du projet proposé, ont également pris en compte les enseignements suivants tirés des expériences précédentes :

Tout d'abord, le **type d'assurance choisi - l'assurance climatique indicielle (IBWI)** - a été déterminé comme étant le type le plus pertinent et le plus rentable. D'autres types d'assurance ont été considérés mais jugés moins appropriés :

- **Assurances basées sur l'indemnisation :** contrats dans lesquels l'indemnisation est basée sur la perte ou les dommages aux cultures mesurés, par opposition aux assurances indicielles dans lesquelles l'indemnisation est basée sur l'atteinte d'un seuil météorologique prédéterminé. L'expérience a montré que ces produits

[21] Voir "Rapport du consultant national" (in French) in supplementary annex

sont exposés à de graves problèmes d'aléas négatifs de sélection et moral, difficiles à mettre en contraste dans les environnements des petites exploitations agricoles, et qu'ils ont également tendance à entraîner des coûts de transaction et de règlement des sinistres élevés qui augmentent considérablement en présence d'unités de production petites et dispersées. **Par conséquent, le MPCI n'a pas été considéré comme une option efficace et efficiente pour couvrir les risques agricoles dans les petites exploitations agricoles.**

- **Assurance indicielle de rendement de surface (AYII) :** Un indice basé sur les récoltes réelles qui est généralement mieux compris par les bénéficiaires. Cependant, le développement d'une telle assurance pour le coton au Burkina Faso par Inclusive Guarantee avec Allianz a montré qu'elle nécessitait une quantité de données historiques qu'il ne serait pas possible de récupérer pour des chaînes de valeur moins structurées que le coton, comme le millet et le maïs, qui sont ciblées par le projet proposé.

**Deuxièmement, la conception de l'assurance indicielle climatique proposée s'appuie sur la principale leçon tirée des expériences précédentes de l'IBWI au Burkina Faso,** principalement l'assurance maïs de Inclusive Guarantee (PG), à savoir l'importance de concevoir un **indice pertinent et compréhensible.**
**C'est pourquoi l'indice proposé est basé sur la pluviométrie** (précipitations quotidiennes) telle que mesurée par des équipements terrestres tels que les stations météorologiques automatiques, par **opposition aux données satellitaires utilisées par PG**. En effet, ces données satellitaires n'ont pas été pleinement comprises par les bénéficiaires et n'ont pas bénéficié d'une confiance totale, d'autant plus qu'elles se sont avérées imprécises et souvent non conformes à la réalité sur le terrain.

Pour renforcer la compréhension et la confiance, le projet proposé suggère également d'installer des pluviomètres manuels dans les villages afin que les bénéficiaires puissent comparer l'indice avec des données qu'ils connaissent bien. Il s'agit d'un **moyen rentable** (un pluviomètre manuel ne coûte pas plus de 10 000 CFA (<20 USD) /unité installation comprise et ne nécessite pratiquement pas d'entretien) de s'**assurer que les bénéficiaires comprennent bien les données utilisées pour déterminer si le seuil fixé par l'indice est atteint ou non et qu'ils leur font confiance.**

Des travaux approfondis ont été menés, entre autres par la Banque mondiale, concernant l'IBWI pour l'agriculture[22], notamment au Burkina Faso, et ont permis de tirer d'autres enseignements qui ont été intégrés dans la conception du projet proposé afin de maximiser l'efficacité et l'efficience :

- L'un des principaux enseignements tirés est **la nécessité de lier étroitement l'assurance au crédit et à d'autres outils permettant aux bénéficiaires d'accroître leur résilience** au-delà de la stabilisation des revenus fournie par l'assurance. Une productivité accrue et une meilleure résilience réduiront les effets néfastes du changement climatique sur les petits exploitants agricoles. C'est pourquoi l'assurance proposée fait partie d'un "paquet de résilience", associé à l'accès au crédit et à des mesures complémentaires soutenant des pratiques agricoles plus résilientes afin de faire de l'assurance un catalyseur pour une meilleure résilience.
- Ces travaux montrent également l'importance d'**impliquer à la fois le secteur public et le secteur privé** afin de développer l'assurance indicielle, qui est l'approche choisie dans ce projet.
- Enfin, le cas de la **subvention des primes a** été examiné. Les subventions semblent être des outils puissants pour soutenir le taux d'adoption des produits d'assurance, mais elles semblent également devenir permanentes une fois qu'elles ont commencé à être mises en œuvre. C'est pourquoi le projet proposé suggère de **subventionner de manière sélective les primes uniquement pour permettre aux groupes vulnérables** tels que les femmes et les personnes pauvres d'accéder à l'assurance, **améliorant ainsi la portée de ces groupes cibles et contribuant à maximiser l'impact de l'intervention. Cette politique devrait également être encadrée dans le temps afin d'éviter une spirale des coûts de subvention.**

Le projet proposé met l'**accent sur le renforcement des capacités et la sensibilisation**, avec un **accent particulier sur**

[22] Voir par exemple: *Mahul, O.; C.J. Stutley. 2010.* "Government Support to Agricultural Insurance: Challenges and Options for Developing Countries" World Bank. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/243

**les personnes vulnérables**. Les projets précédents ont mis en évidence la difficulté de travailler avec l'assurance lorsque les bénéficiaires **n'ont pas de culture d'assurance préexistante**. Ils le prennent parfois pour un revenu complémentaire et sont déçus lorsqu'il n'y a pas d'indemnisation alors que la récolte est décevante. Le travail sur le terrain a également montré que les bénéficiaires ciblés par le projet proposé avaient peu de connaissances en matière d'assurance et **aucune femme n'a déclaré avoir des connaissances sur le sujet. En** conséquence, et conformément aux recommandations du plan de genre, elles seront la cible de certaines activités de renforcement des capacités[23].. Les termes de référence des formations dispensées par les partenaires locaux comprendront des **méthodologies de formation innovantes** telles que les jeux de rôle. La **littérature sur le sujet souligne l'importance de mettre les bénéficiaires en "situation réelle"** afin qu'ils puissent saisir le concept abstrait d'assurance et le rendre concret. La formation des communautés locales en liaison avec cette approche participative d'"apprentissage par la pratique" contribuera à l'efficacité du projet.

Il est important de noter que le projet proposé comprend une **formation technique pour les communautés locales** sur la mise en œuvre, l'entretien et le suivi des interventions du projet. Une **approche de "formation des formateurs"** sera adoptée, dans le cadre de laquelle les agents de vulgarisation seront soumis à un renforcement de leurs capacités techniques. Il s'agit d'une **approche rentable car elle réduit le nombre de bénéficiaires qui recevront une formation directe, mais elle permettra également au projet d'atteindre un public plus large** car les formateurs eux-mêmes diffuseront davantage les concepts de changement climatique au sein des communautés locales.

En ce qui concerne l'efficacité en particulier, on pourrait faire valoir que l'assurance est par nature un instrument rentable puisqu'elle **implique le secteur privé**. En effet, le financement public ne sera attribué qu'à des activités non commercialement viables et il est attribué de manière sélective afin de **soutenir en priorité les plus vulnérables, garantissant ainsi un impact maximal pour chaque dollar public dépensé.** Le secteur privé sera également **encouragé à investir dans l'amélioration de la résilience des agriculteurs** car cela réduit le risque qu'ils assurent, contribuant ainsi à nouveau à la rentabilité.

On peut également mentionner que le projet proposé se déroulera dans une zone où le PNUD a mené et mène encore des activités connexes. Ces projets de base, tels que le projet SAP/IC, qui a renforcé le réseau météorologique afin d'accroître la résilience en disposant de systèmes d'alerte précoce efficaces, ou EBA/FEM, qui applique l'approche d'adaptation basée sur l'écosystème, ont contribué à rendre le **contexte favorable au projet proposé,** le rendant ainsi **plus efficace et plus efficient.** Il établira également une **coordination et une coopération solides** avec d'autres projets mis en œuvre simultanément afin de **maximiser les synergies** et donc la rentabilité.

Enfin, il est important de noter que le projet proposé dispose également d'un cadre de suivi et d'évaluation soigneusement conçu, tel que détaillé dans la section VI Cadre de résultats du projet, qui assurera un suivi étroit des résultats attendus grâce aux indicateurs SMART, et dans la section VII. Le plan de suivi et d'évaluation, qui comprend une évaluation à mi-parcours, permettra à l'équipe de gestion du projet de suivre l'efficience et l'efficacité des activités entreprises et d'ajuster la mise en œuvre du projet si nécessaire.

Gestion de projets :

Au niveau national, l'unité de gestion du projet sera basée et guidée par le partenaire d'exécution, qui est le ministère de l'environnement et du développement durable, le Secrétariat permanent du Conseil national du développement durable (SP/CNDD). Cela contribuera à assurer l'alignement avec les autres travaux liés à l'adaptation au changement climatique. L'unité de gestion du projet sera composée d'un chef de projet, assisté d'un responsable administratif et financier/des achats et d'un chauffeur. Il est apparu lors de l'élaboration du budget qu'en raison des multiples activités de terrain telles que la formation et la sensibilisation à mener dans trois municipalités réparties dans deux régions éloignées (Sahel et Mouhoun), il était plus rentable de recruter un chauffeur à plein temps et d'acheter un véhicule pour le projet que de louer un véhicule avec chauffeur en cas de besoin.

Au niveau régional, 2 agents d'appui technique seront basés au sein des conseils régionaux de Dori (Sahel) et de Dédougou (Mouhoun) en tant qu'agents de vulgarisation pour le projet afin de renforcer les flux d'information, de coordination et de communication, ainsi que les activités de sensibilisation et de formation des communautés. Comme mentionné dans la section IV, Partenariat, le projet assurera la coordination avec d'autres projets par le biais de deux principaux mécanismes existants : le Comité national de suivi des projets et programmes de développement durable présidé par le partenaire d'exécution et le Comité d'examen des projets du PNUD.

Les modalités de gouvernance et de gestion des projets sont décrites plus en détail dans la section VIII.

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et utilisation du logo sur les produits livrables du projet et divulgation d'informations : Pour que le FEM soit dûment reconnu pour l'octroi de subventions, le logo du FEM apparaîtra avec le logo du PNUD sur tous les matériels promotionnels, les autres matériels écrits tels que les publications élaborées par le projet, et le matériel du projet. Toute citation sur des publications concernant des projets financés par le FEM accordera comme il se doit le crédit au FEM. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD[24] et la politique du FEM sur la participation du public22.

[24] See http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/

## VI. CADRE DE RÉSULTATS DU PROJET

**Tableau 1 : Cadre de résultats**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Ce projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable suivants :**<br><br>**ODD 2** – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable<br><br>**ODD 13** - Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences | | | | | |
| **Ce projet contribuera au produit suivant, inclus dans le document de programme pays de l'UNDAF :**<br>***Effet 2** : D'ici fin 2020, les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire.* | | | | | |
| **Ce projet sera lié au résultat suivant du plan stratégique du PNUD :**<br><br>**Résultat 1**<br>1.3.1 Les capacités nationales et les outils d'évaluation et de planification fondés sur des données probantes permettent des investissements de développement tenant compte de l'égalité des sexes et des risques, notamment pour la réponse à la crise et la reprise après celle-ci<br><br>**Résultat 3**<br>3.3.1. Outils et mécanismes d'évaluation et de planification fondés sur des données probantes, appliqués pour permettre la mise en œuvre d'une prévention et d'une préparation tenant compte des risques et de l'égalité des sexes, afin de limiter l'impact des catastrophes naturelles et des pandémies et de promouvoir des sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous<br><br>**CPD du PNUD (2018-2022) : Effet 2** : D'ici fin 2020, les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines / rurales), augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire.<br><br>***Produit 2.4**: Les exploitants-es agro-sylvo-pastoraux du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Centre-Ouest 'disposent de connaissances, de données climatiques et agroécologiques, d'outils et de technologies de production et de consommation accrues et durables.* | | | | | |
| | **Indicateurs d'objectifs et de résultats** | **Situation de référence** | **Objectif à moyen terme** | **Objectif de fin de projet** | **Méthodes de collecte des données et risques/hypothèses** |
| **Objectif du projet :**<br>**Renforcer la résilience des petits agriculteurs, y compris les plus vulnérables comme les femmes,**<br>**aux effets néfastes du changement climatique en leur** | Indicateur 1 : Pourcentage de ménages vulnérables aux chocs liés au climat | 7,4% au niveau national (% au niveau municipal à confirmer lors du début de la mise en œuvre du projet) | TBC | <1% au niveau national<br>(% à la Le niveau municipal<br>doit être confirmé lors du début de la mise en | Cadre harmonisé SP/CPSA SP/ CONASUR (cet indicateur fait partie du PRF de Document de programme pays)<br><br>Risques : insécurité, faible engagement des communautés, ressources financières insuffisantes |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **donnant accès à une assurance climatique indicielle (IBWI) pour leurs cultures et à des mesures complémentaires qui renforceront leur résilience** | | | | œuvre du projet) | Hypothèses : la sécurité nationale est assurée, il n'y a pas de troubles sociaux ou politiques, les communautés s'engagent, des ressources financières suffisantes sont disponibles |
| | Indicateur 2 : nombre de bénéficiaires directs du projet | *0* | 12 000 assurés dont au moins 30 % de femmes à Safané et Tchériba, donc | 20 000 assurés, dont au minimum 30% de femmes à Safané et Tchériba, soit 4 800 femmes | Nombre de contrats d'assurance signés. Sera collecté par les vendeurs d'assurance (distributeurs, courtiers ou assureurs)<br>Nombre de personnes ayant participé à des sessions de renforcement des capacités et/ou bénéficié d'autres mesures complémentaires |
| | *Données ventilées par sexe (et si possible par âge et richesse) avec des cibles pour les femmes* | | 2 880 femmes<br>9 000 personnes bénéficiant de mesures complémentaires, dont 70 % de femmes, soit 6 300 femmes | 15 000 personnes bénéficiant de mesures complémentaires, dont 70 % de femmes, soit 10 500 femmes | Risques : les populations ciblées ne sont pas intéressées par l'assurance en raison d'un manque de connaissances, d'un manque d'intérêt, de mauvaises expériences antérieures (personnelles ou ayant entendu parler d'expériences antérieures décevantes) ou de prix. Les femmes n'ont pas accès à l'assurance car elles prennent rarement des décisions dans d'autres champs que le leur et leurs champs peuvent être trop restreints pour justifier des frais d'assurance<br>Hypothèses : les modalités d'assurance sont attrayantes, des activités de sensibilisation incitent les gens à contracter une assurance, y compris les femmes |
| **Composante 1 : Environnement propice**<br>***Résultat attendu 1 : Des conditions favorables à la promotion d'un système d'assurance climatique indicielle (IBWI) au Burkina Faso.*** | Indicateur 3 : Nombre de fonctionnaires formés dans les ministères ciblés qui ont renforcé leurs capacités sur les IBWI pour l'agriculture, y compris les aspects liésà l'intégration de la dimension de genre | 0 | 10 (à confirmer lors de l'évaluation des capacités) | 20 (= au moins 4 par ministère ciblé) (à confirmer lors de l'évaluation des capacités) | *Formulaires de retour de feedback sur les formations d'évaluation (auto-évaluation des fonctionnaires formés), situations de référence des formations de recyclage.*<br>Risques : Manque de temps et/ou d'intérêt de la part des fonctionnaires, notamment pour les aspects liés à l'intégration de la dimension de genre<br>Hypothèses : Les fonctionnaires sont intéressés par le renforcement de leurs capacités concernant l'IBWI, y compris les aspects d'intégration de la dimension de genre, les sessions de formation sont efficaces |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Indicateur 4 : Changement(s) de politique renforçant l'environnement propice à l'IBWI, y compris des mesures facilitant | Les leviers politiques potentiels | L'évaluation est menée, les leviers politiques | Des changements politiques pertinents, | *Indicateur qualitatif tel que décrit, évalué par le chef du projet avec l'aide d'experts de projet compétents travaillant sur la composante 1* |
| | l'accès des groupes vulnérables tels que les femmes à l'IBWI | pertinents à identifier lors de l'évaluation, y compris les mesures permettant aux groupes vulnérables tels que les femmes d'accéder à l'IBWI | potentiels pertinents sont identifiées, y compris des mesures permettant aux groupes vulnérables tels que les femmes accéder à l'IBWI, plan d'action pour la sensibilisation concernant ces leviers politiques et leur mise en œuvre est élaboré | notamment des mesures permettant aux groupes vulnérables tels que les femmes d'accéder à l'IBWI, ont été décidés ou sont en cours de décision | Risques : le gouvernement du Burkina Faso ne veut pas et/ou ne peut pas entreprendre les réformes pertinentes identifiées, en particulier celles visant à permettre aux groupes vulnérables tels que les femmes d'accéder à l'IBWI, car elles pourraient être plus coûteuses<br>Hypothèses : Un environnement plus favorable soutiendra le développement de l'IBWI, le gouvernement de BF est disposé et dispose des moyens budgétaires nécessaires pour mettre en œuvre des politiques permettant aux groupes vulnérables tels que les femmes d'accéder à l'IBWI |
| **Composante 2 : Assurance climatique indicielle.**<br><br>***Résultat attendu 2 : Un programme d'assurance climatique indicielle, expérimenté pour les petits producteurs afin de réduire la vulnérabilité aux risques climatiques*** | *Indicateur 5 :* Niveau de revenu annuel moyen de la population cible<br><br>*Données ventilées par sexe (et si possible par âge et richesse)* | A établir au début du projet (les statistiques n'existent pas) | Au moins stabilisé | 25% d'augmentation | *Les données seront collectées par les responsables locaux du projet sur la base d'un questionnaire administré à un échantillon pertinent de bénéficiaires*<br>Risques : les chocs non couverts ont des impacts sur les revenus des bénéficiaires qui ne sont pas compensés par des assurances et des mesures complémentaires, les assurances et les mesures complémentaires ne sont pas suffisantes pour augmenter les revenus des bénéficiaires<br>Hypothèses : l'assurance et les mesures complémentaires sont suffisantes pour stabiliser puis augmenter les revenus des bénéficiaires |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Indicateur 6 : Nombre de bénéficiaires ciblés ayant bénéficié d'une prime de subvention | 0 | 2 000, y compris toutes les femmes ciblées | 6 200, y compris toutes les femmes ciblées pour | *Subventions accordées par le partenaire du projet concerné qui sera chargé de collecter les données pour cet indicateur, y compris le sexe et le niveau de revenu des bénéficiaires* |
| | *Données ventilées par sexe avec une cible pour les femmes* | | pour l'assurance (1 200 femmes) | l'assurance (3 400 femmes) | Risques : les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les pauvres, s'autocensurent ou ne comprennent pas suffisamment l'assurance pour y accéder malgré les subventions aux primes<br>Hypothèses : les subventions aux primes permettront aux personnes vulnérables, en particulier les femmes et les pauvres, d'accéder à l'assurance |
| Composante 3 : Partage des connaissances<br>*Résultat attendu 3 : Les connaissances acquises dans le cadre de ce projet sont documentées et diffusées largement et efficacement.* | Indicateur 7 : Nombre de documents partagés en ligne et nombre de consultations<br><br>Nombre de personnes ayant acquis des connaissances spécifiques | 0 | 18 documents (6/an) dont le contenu sur l'intégration de la dimension de genre<br>1 800 consultations (moyenne de 100 consultations / document) | 30 documents ( 6/an) dont un contenu sur l'intégration de la dimension de genre 4 500 (moyenne de 150 consultations / document) | *Les données seront collectées sur le(s) site(s) Internet sur le(s)quel(s) les documents sont partagés*<br><br>Risques : l'équipe de projet n'est pas en mesure de produire les documents à temps et/ou d'y inclure les aspects d'intégration de la dimension de genre, les documents ne touchent pas un public en raison de problèmes de contenu ou de format.<br><br>Hypothèses : le nombre de consultations montrera l'intérêt pour les documents partagés et la pertinence de la plate-forme choisie |

## VII. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E)

Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et à la fin du projet dans le cadre des résultats du projet seront suivis annuellement et évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de référence pour certains indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Le plan de suivi inclus en annexe détaille les rôles, les responsabilités et la fréquence du suivi des résultats du projet.

Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris conformément aux exigences du PNUD, telles que définies dans le POPP et la politique d'évaluation du PNUD. Le bureau de pays du PNUD est chargé de veiller à ce que toutes les exigences du PNUD en matière de suivi, d'assurance qualité, de gestion des risques et d'évaluation des projets soient pleinement respectées.

D'autres exigences obligatoires de S&E spécifiques au FEM seront appliquées conformément à la Politique de suivi du Fem et à la Politique d'évaluation du FEM et aux autres politiques pertinentes du FEM[25]. Le plan de suivi et d'évaluation chiffré figurant ci-dessous et le plan de suivi en annexe guideront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront entreprises dans le cadre de ce projet.

En plus de ces exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de S&E, d'autres activités de S&E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de lancement.

**Exigences supplémentaires du FEM en matière de suivi et de rapports :**

Atelier de lancement et rapport : Un atelier de lancement du projet sera organisé dans les 60 jours suivant l'approbation du projet par the Directeur Général, dans le but de

a. Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discuter de tout changement susceptible d'avoir eu lieu dans le contexte général depuis la conceptualisation initiale de l'idée du projet et qui pourrait influencer sa stratégie et sa mise en œuvre.
b. Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits.
c. Revoir le cadre de résultats et le plan de suivi.
d. Discuter des rôles et responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de S&E ; identifier les instituts nationaux/régionaux qui participeront au S&E au niveau du projet ; discuter du rôle du OFP du FEM et des autres parties prenantes dans le S&E au niveau du projet.
e. Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de suivi des stratégies de projet, y compris le registre des risques ; le rapport du SESP, le cadre de gestion sociale et environnementale et les autres exigences de sauvegarde ; les mécanismes de réclamation du Projet ; la stratégie de genre ; la stratégie de gestion des connaissances et les autres stratégies de gestion pertinentes.
f. Examiner les procédures d'information financière, le suivi budgétaire et les autres exigences obligatoires et convenir des modalités de l'audit annuel.
g. Planifier et programmer les réunions du Comité de revue du projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année.
h. Lancer officiellement le projet.

Rapport sur la mise en œuvre des projets du FEM (PIR) :
Le PIR annuel du FEM couvrant la période de rapport de juillet (année précédente) à juin (année en cours) sera complété pour chaque année de mise en œuvre du projet. Les risques environnementaux et sociaux et les plans de gestion correspondants seront régulièrement contrôlés et les progrès réalisés seront consignés dans le rapport d'exécution. Le rapport d'évaluation préliminaire soumis au FEM sera partagé avec le Comité de revue du projet.

[25] See https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

L'évaluation de la qualité du PIR de l'année précédente sera utilisée pour préparer le PIR suivant.

Indicateurs de base du FPMA :
Les indicateurs de base du FPMA inclus en annexe seront utilisés pour suivre les avantages environnementaux mondiaux et seront mis à jour pour les rapports au FEM avant la MTR et la TE. Il est à noter que l'équipe de projet est responsable de la mise à jour de l'état des indicateurs. Les données de suivi mises à jour doivent être partagées avec les consultants de MTR/TE avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent être utilisées pour les vérifications sur le terrain ultérieures. Les méthodologies à utiliser pour la collecte des données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur le site web du FEM.

*Examen indépendant à mi-parcours (MTR) :*
Les termes de référence, le processus d'examen et le rapport final de l'examen à mi-parcours suivront les modèles standard et les directives pour les projets financés par le FEM disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation (ERC) du PNUD.

L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les évaluateurs qui seront engagés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au Comité de revue du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne doivent pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet en cours d'évaluation.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction du BPPS/FEM.

Le rapport final du MTR et les TdR du MTR seront disponibles en anglais et seront publiés sur le ERC du PNUD au plus tard en juillet 2022. Une réponse de la direction aux recommandations du MTR sera publiée sur l'ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport du MTR.

Évaluation finale (TE) :
Une évaluation finale indépendante aura lieu à l'issue de tous les principaux produits et activités du projet. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final de l'évaluation finale suivront les modèles standard et les directives pour les projets financés par le FEM disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation du PNUD.

L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les évaluateurs qui seront engagés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au Comité de revue du projet à évaluer. De même, les évaluateurs ne doivent pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet évalué.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation finale. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction du BPPS/FEM.

Le rapport final de TE et les termes de référence de la TE seront disponibles publiquement en anglais et affichés sur l'ERC du PNUD au plus tard (*ajouter la date figurant sur la page de couverture de ce document de projet)*. Une réponse de la direction aux recommandations de l'équipe d'évaluation sera postée sur l'ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de la TE.

Rapport final :
Le PIR final du projet FEM ainsi que le rapport d'évaluation final (TE) et la réponse correspondante de la direction serviront de rapport final du projet. Le rapport final du projet sera discuté avec le Comité de revue du projet au cours d'une réunion d'examen de fin de projet afin d'examiner les enseignements tirés et les possibilités de mise à l'échelle.

Accord sur les droits de propriété intellectuelle et utilisation du logo sur les produits livrables du projet et

divulgation d'informations : Pour que le FEM soit dûment reconnu pour l'octroi de subventions, le logo du FEM apparaîtra avec le logo du PNUD sur tous les matériels promotionnels, les autres matériels écrits tels que les publications élaborées par le projet, et le matériel du projet. Toute citation sur des publications concernant des projets financés par le FEM accorderont également une reconnaissance appropriée au FEM. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD [26] et la politique du FEM sur la participation du public[27].

Tableau 2 : Plan et budget de suivi et d'évaluation

| **Plan et budget de suivi et d'évaluation :**<br><br>Ce plan et budget de suivi et d'évaluation fournit une ventilation des coûts des activités de suivi et d'évaluation devant être menées par l'unité de gestion de projet pendant la mise en œuvre du projet. La supervision et la participation du bureau de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux et des unités du siège ne sont pas incluses car elles sont couvertes par la redevance du FEM. Ces coûts sont inclus dans la composante 4 du cadre de résultats et du programme de travail à moyen terme. | | |
|---|---|---|
| **Exigences du FEM en matière de suivi et d'évaluation** | **Coûts indicatifs (US$)** | **Calendrier** |
| **Atelier de lancement** | 5 000 | Dans les 60 jours suivant l'approbation de ce projet par le DG. |
| **Rapport de démarrage** | Aucune | Dans les 90 jours suivant l'approbation de ce projet par le DG. |
| **Suivi des indicateurs fondamentaux (core indicators) du FEM et du cadre des résultats du projet** | 4 000 euros par an pendant 5 ans<br>Total 20 000 | Chaque année avant le PIR du FEM. Il comprendra les indicateurs de base du FEM. |
| **Rapport sur la mise en œuvre du projet de FEM (PIR)** | *Aucune* | Annuellement, généralement entre juin et août |
| **Suivi du plan d'engagement des parties prenantes** | *Aucune* | En cours. |
| **Suivi du plan d'action pour le genre** | *Aucune* | En cours. |
| **Missions de contrôle** | Aucune[28] | Annuellement |
| ***Contractualiser des évaluateurs pour l'évaluation indépendante à mi-parcours (MTR) 56*** | *38,100* | *Ajouter la date figurant sur la page de couverture du document de projet* |
| ***Contractualiser des évaluateurs pour l'évaluation finale indépendante (TE)*** | *41 100* | *Ajouter la date figurant sur la page de couverture du document de projet* |
| **TOTAL indicative COST** | ***104 200*** | ***Ajouter au composante 4 du TBWP*** |

[26] See http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/

[27] See https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

[28] Les frais de participation et de temps de l'unité du Bureau Pays du PNUD et du PNUD-FEM sont imputés aux droits de représentation du FEM.

## VIII. DISPOSITIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet : Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale du PNUD, conformément à la Convention de base type d'assistance entre le PNUD et le gouvernement du Burkina Faso, et le programme pays.

Le **partenaire de mise en œuvre de** ce projet est **le Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique, Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable (SP / CNDD).**

Le partenaire de mise en œuvre est l'entité à laquelle l'Administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent document de projet signé, ainsi que la pleine responsabilité et l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la réalisation des produits, comme indiqué dans le présent document.

Le partenaire de mise en œuvre est responsable de l'exécution de ce projet. Les tâches spécifiques comprennent :

- La planification, la coordination, la gestion, le suivi, l'évaluation et le compte rendu du projet. Cela comprend la fourniture de toutes les informations et données nécessaires pour un rapport de projet opportun, complet et basé sur des preuves, y compris les résultats et les données financières, si nécessaire. Le partenaire chargé de la mise en œuvre s'efforcera de veiller à ce que le suivi et l'évaluation au niveau du projet soient assurés par les instituts nationaux et soient alignés sur les systèmes nationaux, de sorte que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.
- La gestion des risques telle que décrite dans le présent document de projet ;
- L'acquisition de biens et de services, y compris les ressources humaines ;
- La gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets du projet ;
- L'approbation et la signature du plan de travail pluriannuel ;
- L'approbation et la signature du rapport de livraison combiné à la fin de l'année ; et,
- La signature du rapport financier ou de l'autorisation de financement et de l'attestation des dépenses.

*Parties prenantes et groupes cibles du projet* : les parties prenantes et le groupe cible du projet seront régulièrement consultés lors des visites sur le terrain par l'équipe du projet, le gouvernement, le Bureau Pays du PNUD, le bureau régional du PNUD. En outre, des agents d'appui technique seront basés à Dori et à Dédougou afin de dialoguer régulièrement avec les communautés locales et de leur donner l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de suggérer des ajustements et des améliorations aux interventions du projet. La participation des chambres d'agriculture régionales et d'autres acteurs nationaux garantira l'implication des acteurs et des groupes cibles du projet dans le processus de prise de décision du projet.

*PNUD* : Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Cela comprend la supervision de l'exécution du projet pour s'assurer que le projet est réalisé conformément aux normes et dispositions convenues. Le PNUD est responsable de la prestation des services de gestion du cycle de projet du FEM, qui comprennent l'approbation et le démarrage du projet, la supervision et le contrôle du projet, ainsi que l'achèvement et l'évaluation du projet. Le PNUD est également responsable du rôle d'assurance de projet du Comité de Direction du projet/Comité de pilotage.

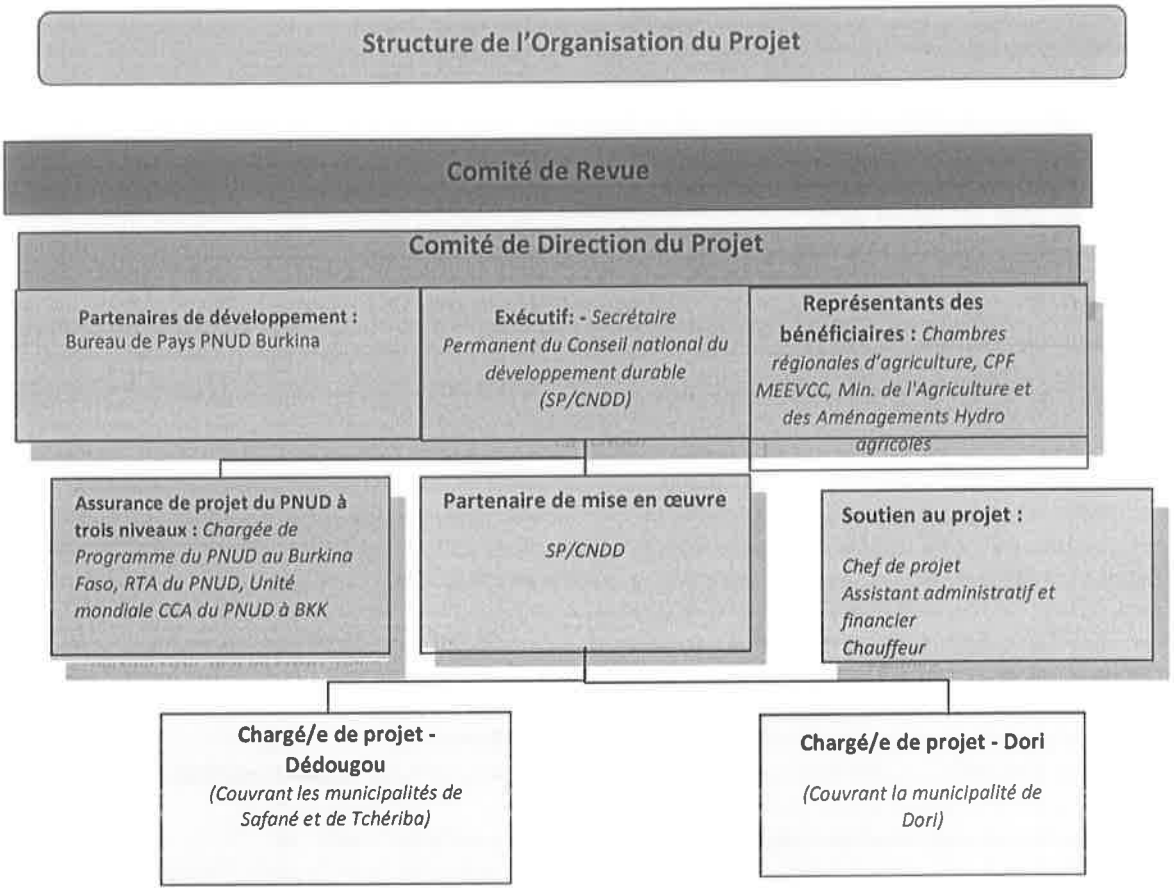



**Figure 2 : Organisation de la structure du projet**

**Comité de Direction du projet :** Le Comité de Direction du projet est chargé de prendre, par consensus, des décisions de gestion lorsque le directeur du projet a besoin d'un encadrement, y compris des recommandations pour l'approbation des plans et des révisions du projet par le PNUD/partenaire de mise en œuvre, et de traiter toute plainte au niveau du projet. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité de Direction du projet doivent être prises conformément aux normes qui doivent garantir une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.

Au cas où le Comité de Direction ne parviendrait pas à un consensus, le Représentant résident du PNUD (ou son représentant désigné) servira de médiateur pour trouver un consensus et, si celui-ci ne peut être trouvé, il prendra la décision finale afin de s'assurer que la mise en œuvre du projet ne soit pas indûment retardée

Les responsabilités spécifiques du comité de Direction du projet sont les suivantes :

- Fournir une orientation et une direction générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans le cadre de toute contrainte spécifiée ;
- Traiter les questions relatives au projet soulevées par le Coordonnateur du projet ;
- Fournir des conseils sur les nouveaux risques du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour faire face à des risques spécifiques ;
- Convenir des tolérances du Coordonnateur du projet selon les besoins, dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD-FEM, et fournir des orientations et des conseils pour les situations exceptionnelles où les tolérances du Coordonnateur du projet sont dépassées ;
- Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD-FEM ;
- Assurer la coordination entre les divers projets et programmes financés par les donateurs et les gouvernements ;
- Assurer la coordination avec les divers organismes gouvernementaux et leur participation aux activités du projet ;
- Suivre et contrôler le cofinancement de ce projet ;
- Examiner l'état d'avancement du projet, évaluer les performances et apprécier le plan de travail annuel pour l'année suivante ;
- Évaluer le rapport annuel de mise en œuvre du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité ;
- Assurer l'engagement de ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet ;
- Examiner les rapports de livraison combinés avant la certification par le partenaire de mise en œuvre ;
- Fournir des orientations et des recommandations pour garantir que les résultats convenus sont produits de manière satisfaisante conformément aux plans ;
- Traiter les griefs au niveau du projet ;
- Approuver le rapport de lancement du projet, l'examen à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale ainsi que les réponses correspondantes de la direction ;
- Examiner le rapport final du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des possibilités de mise à l'échelle.
- Assurer les plus hauts niveaux de transparence et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêt réel ou perçu.

La composition du Comité de Direction du projet doit comprendre les rôles suivants :

a. Direction du projet : Il s'agit d'une personne qui représente la propriété du projet et qui préside le Comité de Direction du projet. L'exécutif est normalement l'homologue national pour les projets mis en œuvre au niveau national. **Le Directeur de projet est le Secrétaire Permanent du Conseil national du Développement Durable (SP/CNDD).**

b. Représentants des bénéficiaires : Individus ou groupes représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront finalement du projet. Leur fonction principale au sein du conseil est d'assurer la réalisation des résultats du projet du

point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent, les représentants de la société civile peuvent remplir ce rôle. Les représentants des bénéficiaires sont : Chambres régionales d'agriculture, Confédération Paysanne du Faso (CPF) MEEVCC, Min. de l'Agriculture et des Aménagements Hydro agricoles.

c. **Partenaire(s) de développement** : Individus ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui fournissent un financement et/ou une expertise technique au projet. Le(s) partenaire(s) de développement est/sont : le Représentant Résident du PNUD et tout autre partenaire de financement.

**Assurance du projet** : Le PNUD assure l'assurance qualité et soutient le Comité de Direction du projet et l'Unité de gestion du projet en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de surveillance et de suivi du projet. Ce rôle permet de s'assurer que les étapes appropriées de la gestion du projet sont gérées et réalisées. Le Comité de Direction du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au Directeur du projet. Le PNUD fournit un service de contrôle à trois niveaux impliquant le bureau de pays du PNUD et le PNUD au niveau régional et au siège. L'assurance projet est totalement indépendante de l'exécution du projet.

Chef de projet/Coordonnateur de projet

Le chef de projet est habilité à gérer le projet au jour le jour au nom du Comité de revue du projet dans les limites fixées par ce dernier. Le chef de projet est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision pour le projet. La principale responsabilité du chef de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document de projet, au niveau de qualité requis et dans les contraintes de temps et de coût spécifiées.

Le partenaire d'exécution nomme le chef du projet, qui doit être différent du représentant du partenaire de mise en œuvre au sein du Comité de revue du projet.

Les responsabilités spécifiques du chef de projet comprennent :

- Fournir une orientation et des conseils à l'équipe de projet/aux parties responsables ;
- Assurer la liaison avec le Comité de revue du projet pour garantir l'orientation générale et l'intégrité du projet ;
- Identifier et obtenir tout soutien et conseil nécessaires à la gestion, la planification et le contrôle du projet ;
- Responsable de l'administration du projet ;
- Planifier les activités du projet et suivre les progrès par rapport au cadre de résultats du projet et au plan de travail annuel approuvé ;
- Mobiliser du personnel, des biens et des services, des formations et des subventions de micro-capital pour les activités de l'initiative, y compris la rédaction des termes de référence et des spécifications de travail, et la supervision du travail de tous les entrepreneurs ;
- Suivre les événements tels qu'ils sont déterminés dans le plan/calendrier de suivi du projet et mettre le plan à jour si nécessaire ;
- Gérer les demandes de mise à disposition de ressources financières par le PNUD, par le biais d'avances de fonds, de paiements directs ou de remboursement en utilisant l'autorisation de fonds et l'Attestation de dépenses ;
- Suivre les ressources financières et la comptabilité afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers ;
- Être responsable de la préparation et de la présentation des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle ;
- Gérer et suivre les risques du projet initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au Comité de Direction du projet pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire ; mettre à jour le statut de ces risques en tenant le journal des risques du projet ;
- Recueillir les leçons apprises pendant la mise en œuvre du projet ;
- Préparer le plan de travail annuel pour l'année suivante ; et mettre à jour le module de gestion du projet Atlas si un accès externe est disponible.
- Préparer le PIR du FEM et soumettre le rapport final au Comité de Direction du projet ;

- Sur la base du PIR du FEM et de l'examen du Comité de Direction du projet, préparer le PTA pour l'année suivante.
- Veiller à ce que le processus d'évaluation à mi-parcours soit entrepris conformément aux directives du PNUD, et soumettre le rapport final d'évaluation à mi-parcours au Comité de Direction du projet.
- Identifier les actions de suivi et les soumettre pour examen au Comité de Direction du projet ;
- Veiller à ce que le processus d'évaluation finale soit entrepris conformément aux directives du PNUD et soumettre le rapport final de l'équipe d'évaluation au Comité de Direction du projet ;

Rôle de gouvernance pour les groupes cibles du projet :

Les communautés seront impliquées par des consultations de proximité dès la phase de lancement et tout au long du projet par des programmes de sensibilisation et des formations. Comme mentionné dans la section IV, trois types d'acteurs seront particulièrement impliqués afin de garantir la pleine participation des bénéficiaires au projet:

- Les Comités *villageois de développement,* qui sont des représentants élus au niveau du village qui représentent les intérêts des villages au niveau municipal ;
- Les *Chambres Régionales d'Agriculture (CRA*), qui sont des structures régionales représentant les agriculteurs et favorisant leur développement. Les Chambres d'agriculture des Régions du Mouhoun et du Sahel seront les principaux bénéficiaires du projet, représentant les bénéficiaires au sein du Comité de Direction du projet ;
- Les organisations et groupements de femmes, afin de garantir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et de faire entendre leur voix.

Les responsables du soutien technique du projet dans les deux régions visées par le projet veilleront à ce que les décisions prises au niveau communautaire soient transmises à l'unité de gestion du projet et au Comité de Direction du projet, et vice versa.

Au niveau du Comité de Direction du projet, les *Chambres Régionales d'Agriculture (CRA*) du Sahel et du Mouhoun, ainsi que la Confédération Paysanne du Faso (CPF) représenteront les intérêts de la communauté.

**Prolongation du projet : :** Le Représentant Résident du PNUD et le Coordinateur Exécutif du PNUD-FEM doivent approuver toutes les demandes de prolongation de projet. Notez que toutes les extensions entraînent des coûts et que le budget du projet FEM ne peut pas être augmenté. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et uniquement si les conditions suivantes sont remplies : une seule prolongation pour un projet d'une durée maximale de six mois ; les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts du PMC sera couverte par des ressources autres que celles du FEM ; les coûts de supervision du bureau de pays du PNUD dépassant les frais d'agence du CO spécifiés dans le DOA pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources autres que celles du FEM.

## PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

Le coût total du projet est de **29 462 792 dollars US, tandis que le coût total direct du projet est de 5 462 792 dollars US.** Il est financé par une subvention du FEM de **4 466 175 dollars US**, un cofinancement en espèces de **500 000 dollars US du PNUD qui sera** administré par le PNUD et un cofinancement de la contrepartie nationale de **496 617** dollars US, administré directement par le Gouvernement, ainsi qu'un cofinancement parallèle de **24 000 000 dollars US. Le** PNUD, en tant qu'agence d'exécution du FEM, est responsable de l'exécution des ressources du FEM et du cofinancement en espèces du PNUD transféré sur le compte bancaire du PNUD uniquement.

Cofinancement parallèle : La réalisation effective du cofinancement du projet sera suivie pendant le processus d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale et fera l'objet d'un rapport au FEM. Le cofinancement parallèle prévu sera utilisé comme suit :

**Tableau 3 : Cofinancement parallèle et gestion**

| Source de cofinancement | Type de cofinancement | Montant du cofinancement | Activités prévues/produits | Risques | Mesures d'atténuation des risques |
|---|---|---|---|---|---|
| Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydro agricoles ' | *Investissement mobilisé* | 24 000 000 | *Composante 1 et 2* | Faiblesse de l'engagement et de la participation. Faiblesse de l'engagement et de la participation. | Le coordinateur du projet évaluera l'efficacité du plan de gestion des parties prenantes et mobilisera la société civile pour soutenir le projet.<br><br>Le coordinateur du projet travaillera avec les organisations partenaires de développement respectives pour rechercher des solutions mutuelles afin d'atténuer l'impact sur les résultats du projet. |
| PNUD | Subvention | 500 000 | Toutes les composantes | Des défis plus pressants se présentent au PNUD pour soutenir le gouvernement sur d'autres questions de développement et les fonds destinés aux interventions environnementales sont réorientés. | Au début de l'année de planification, le cofinancement du projet financé par le FEM sera mis de côté et alloué aux projets selon les besoins. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Contrepartie nationale | Subvention (Investissements et fonctionnement) | 496 617 | Toutes les composantes | Longs délais de mobilisation de la contrepartie nationale | Le Coordonnateur du projet avec l'appui du Directeur du projet, travailleront à réduire ces délais de mobilisation des ressources de l'Etat |

Révision du budget et tolérance : Conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD, le Comité de revue du projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan dans le cadre du plan de travail annuel global, ce qui permettra au chef du projet de dépenser jusqu'au niveau de tolérance au-delà du montant du budget du projet approuvé pour l'année sans avoir à demander une révision au Comité de revue du projet. Si les écarts suivants se produisent, le chef de projet et le bureau de pays du PNUD demanderont l'approbation de l'équipe PNUD-FEM afin d'assurer la précision des rapports au FEM : a) Réaffectations budgétaires entre les composantes du projet dont les montants représentent 10 % ou plus de la subvention totale du projet ; b) Introduction de nouveaux postes budgétaires/ou composantes qui dépassent 5 % de l'allocation initiale du FEM.

Toute dépense excédentaire engagée au-delà du montant disponible de la subvention du FEM sera absorbée par des ressources autres que celles du FEM (par exemple, TRAC du PNUD ou cofinancement en espèces).

Remboursement au FEM : Si un remboursement des fonds non dépensés au FEM s'avère nécessaire, il sera géré directement par l'unité PNUD-FEM à New York.

Clôture du projet : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD. [29] À titre exceptionnel uniquement, une prolongation sans frais au-delà de la durée initiale du projet sera demandée aux collègues du PNUD dans le pays et ensuite au coordinateur exécutif du PNUD-FEM.

Achèvement opérationnel : Le projet sera opérationnellement achevé lorsque les derniers apports financés par le PNUD auront été fournis et que les activités connexes auront été menées à bien. Cela comprend l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais) et la réponse correspondante de la direction, ainsi que la réunion du conseil d'administration du projet pour l'examen de fin de projet. La clôture opérationnelle doit avoir lieu dans les 3 mois suivant la publication du rapport d'évaluation finale au Centre des Ressources en Evaluation (ERC : Evaluation Resources Center) du PNUD. Le partenaire d'exécution, par le biais d'une décision du Comité de Direction du projet, informera le bureau de pays du PNUD lorsque la clôture opérationnelle sera terminée. À ce moment, les parties concernées auront déjà convenu et confirmé par écrit les dispositions relatives à la cession de tout équipement qui est encore la propriété du PNUD.

Transfert ou cession d'actifs : En concertation avec le partenaire de mise en œuvre du NIM et les autres parties du projet, le Responsable de programme du PNUD (représentant résident du PNUD) est chargé de décider du transfert ou de toute autre forme d'aliénation des actifs. Le transfert ou la cession des actifs est recommandé pour être examiné et approuvé par le Comité de revue du projet conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour des activités de projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée de vie d'un projet. Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans un dossier[30].

Achèvement financier (clôture) : Le projet sera clôturé financièrement lorsque les conditions suivantes auront été remplies : a) le projet est achevé sur le plan opérationnel ou a été annulé ; b) le partenaire d'exécution a signalé toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et le partenaire d'exécution ont certifié un rapport final d'exécution combiné (qui sert de révision budgétaire finale).

Le projet sera financièrement achevé dans les 6 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire de mise en œuvre identifiera et réglera toutes les

[29] Voir https://info.undp.org/global/popp/ppm/Pages/Closing-a-Project.aspx

[30] Voir https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PPM_Project%20Management_Closing.docx&action=default.

obligations financières et préparera un rapport final des dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents de clôture finale signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, à l'unité BPPS/FEM pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement dans Atlas par le bureau de pays du PNUD.

Audit : Le projet sera audité conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de l'atelier de lancement. Si le partenaire d'exécution est une agence des Nations unies, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables de cette agence.

## Tableau 4 : BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

| | | | |
|---|---|---|---|
| Atlas[1] ID de la proposition ou de l'Attribution : | **00090367** | ID du projet de produit primaire dans Atlas : | **00096168** |
| Titre de la proposition ou de l'Attribution dans Atlas : | **Phase préparatoire Projet d'Assurance Climatique** | | |
| Unité commerciale Atlas | **BFA10** | | |
| Titre du projet de Produit primaire dans Atlas : | **Phase préparatoire Projet d'Assurance Climatique** | | |
| N° PIMS du PNUD-FEM | **5595** | | |
| Partenaire de mise en œuvre | Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique, Secrétariat permanent du Conseil national du développement durable (SP / CNDD) | | |

| Composante du FEM/activité de l'Atlas | Partie responsable/[1] (Agent d'exécution de l'Atlas) | ID du fonds | Nom du donateur | Code du compte budgétaire de l'Atlas | Description du budget ATLAS | Montant Année 1 (USD) | Montant Année 2 (USD) | Montant Année 3 (USD) | Montant Année 4 (USD) | Montant Année 5 (USD) | Total (USD) | Note budgétaire |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **COMPOSANTE/ RÉSULTAT 1 : (selon le cadre de résultats)** | **Ministère de l'environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique** | 62160 | FPMA du FEM | 71200 | Consultants internationaux | 72 000 | 126 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 288 000 | 1 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 71300 | Consultants locaux | 102 400 | 93 400 | 56 200 | 39 400 | 41 200 | 332 600 | 2 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 71600 | Voyage | 124 300 | 89 800 | 60 500 | 30 500 | 30 500 | 335 600 | 3 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 74200 | Coûts des produits audiovisuels et impressions | 13 720 | 15 720 | 11 720 | 7 720 | 7 720 | 56 600 | 4 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 75700 | Formation, ateliers et conférences | 56 000 | 90 000 | 24 000 | 20 000 | 20 000 | 210 000 | 5 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 74500 | Divers | 641 | 641 | 641 | 641 | 641 | **3,205** | 6 |
| | | | | | **FPMA du FEM Total Résultat 1** | **369 061** | **415 561** | **183 061** | **128 261** | **130 061** | **1 226 005** | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | **Total Résultat 1** | **369 061** | **415 561** | **183 061** | **128 261** | **130 061** | **1 226 005** | |
| **COMPOSANTE/ RESULTAT 2 : (selon le cadre de résultats)** | **Ministère de l'environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique** | 62160 | FPMA du FEM | 71200 | Consultants internationaux | 77 700 | 36 000 | 36 000 | 24000 | 24 000 | 197 700 | 7 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 71300 | Consultants locaux | 51 000 | 51 000 | 51 000 | 51 000 | 51 000 | 255 000 | 8 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 71600 | Voyage | 27 850 | 28 150 | 28 150 | 22 150 | 22 150 | 129 050 | 9 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 74200 | Coûts des produits audiovisuels et impressions | 14 000 | 14 000 | 14 000 | 14 000 | 14 000 | 70 000 | 10 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 72800 | Équipement informatique | 174 650 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 234 650 | 11 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 72300 | Matériaux et biens | 225 680 | 306 761 | 309 041 | 311 321 | 313 601 | 1 466 404 | 12 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 75700 | Formation, ateliers et conférences | 62 000 | 44 000 | 44 000 | 44 000 | 44 000 | 238 000 | 13 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 74500 | Divers | 1 886 | 2 165 | 2 165 | 2 165 | 2 165 | 10 546 | 14 |
| | | | | | **FPMA du FEM Total 2 Résultat 2** | **635 366** | **497 076** | **499 356** | **483 636** | **485 916** | **2 601 350** | |
| | | 4000 | TRAC | 72100 | Services contractuels - Entreprises | 0 | 38 178 | 57 266 | 85 900 | 118 656 | **300 000** | 15 |
| | | | | | **TRAC Total Résultat 2** | **0** | **38 178** | **57 266** | **85 900** | **118 656** | **300 000** | |
| | | | | | **Total Résultat 2** | **635 367** | **535 254** | **556 622** | **569 536** | **604 572** | **2 901 350** | |
| **COMPOSANTE/ RESULTAT 3 : (selon le cadre de résultats)** | **Ministère de l'environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique** | 62160 | FPMA du FEM | 71200 | Consultants internationaux | **36 000** | **18 000** | **27 000** | **18 000** | **27 000** | **126 000** | 16 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 71300 | Consultants locaux | - | **9 600** | **9 600** | **9 600** | **9 600** | **38 400** | 17 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 71600 | Voyage | **4 500** | **3 500** | **22 500** | **3 500** | **18 500** | **52 500** | 18 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 74200 | Coûts des produits audiovisuels et d'impression | **2 000** | **2 000** | **8 000** | **6 000** | **34 000** | **52 000** | 19 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 75700 | Formation, ateliers et conférences | | - | **8 000** | - | **6 000** | **14 000** | 20 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 74500 | Divers | - | **3 835** | **3 805** | **3 805** | **3 805** | **19 045** | 21 |
| | | | | | **FPMA du FEM Total Résultat 3** | **46 295** | **36 935** | **3 795** | **40 905** | **98 905** | **301 945** | |
| | | | | | **Total Résultat 3** | **46 295** | **36 935** | **46 295** | **40 905** | **98 905** | **301 945** | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **COMPOSANTE/ RÉSULTAT 4 : Suivi et évaluation (suivant le cadre de résultats)** | **Ministère de l'environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique** | 62160 | FPMA du FEM | 71200 | Consultants internationaux | - | - | 30 000 | - | 33 000 | 63 000 | 22 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 71300 | Consultants locaux | - | - | 8 100 | - | 8 100 | 16 200 | 23 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 75700 | Formation, ateliers et conférences | 5 000 | - | - | - | - | 5 000 | 24 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 71300 | Consultants locaux | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 40 000 | 25 |
| | | | | | **FPMA du FEM Total Résultat 4** | **13 000** | **8 000** | **46 100** | **8 000** | **49 100** | **124 200** | |
| | | | | | **Total Résultat 4** | **13 000** | **8 000** | **46 100** | **8 000** | **49 100** | **124 200** | |
| Unité de gestion de projet [2]. | **Ministère de l'environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique** | 62160 | FPMA du FEM | 71200 | Consultants internationaux | **24 000** | **24 000** | **24 000** | **24 000** | **24 000** | **120 000** | 26 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 72100 | Services contractuels - Entreprises | - | - | **1 000** | - | **2 000** | **3 000** | 27 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 74100 | Services professionnels | **2 335** | **2 335** | **2 335** | **2 335** | **2 335** | **11 675** | 28 |
| | | 62160 | FPMA du FEM | 71300 | Consultants locaux | **15 600** | **15 600** | **15 600** | **15 600** | **15 600** | **78 000** | 29 |
| | | | | | **Total FPMA du FEM Gestion de projets** | **41 935** | **41 935** | **42 935** | **41 935** | **43 935** | **212 675** | |
| | **PNUD** | 4000 | TRAC | 74596 | Services au projet - GOE | **2 935** | **2 935** | **2 935** | **2 935** | **2 935** | **14 675** | 30 |
| | | 4000 | TRAC | 72200 | Équipement et mobilier | **58 000** | **0** | **0** | **0** | **0** | **58 000** | 31 |
| | | 4000 | TRAC | 71600 | Voyage | **3 400** | **3 400** | **3 400** | **3 400** | **3 400** | **17 000** | 32 |
| | | 4000 | TRAC | 71200 | Consultants internationaux | **15 000** | **15 000** | **15 000** | **15 000** | **15 000** | **75 000** | 33 |
| | | 4000 | TRAC | 72500 | Fournitures | **5 000** | **5 000** | **5 000** | **5 000** | **5 000** | **25 000** | 34 |
| | | 4000 | TRAC | 74500 | Divers | **2 065** | **2 065** | **2 065** | **2 065** | **2 065** | **10 325** | 35 |
| | | | | | **Total TRAC Gestion de projet** | **86 400** | **28 400** | **28 400** | **28 400** | **28 400** | **200 000** | |
| | | | | | **Total Gestion de projet** | **128 335** | **70 335** | **71 335** | **70 335** | **72 335** | **412 675** | |
| | | | | | **Total FPMA du FEM** | **1 105 657** | **999 507** | **850 357** | **702 737** | **807 917** | **4 466 175** | |
| | | | | | **Total TRAC** | **86 400** | **66 578** | **85 666** | **114 300** | **147 056** | **500 000** | |
| | | | | | **TOTAL DU PROJET** | **1 192 057** | **1 066 085** | **936 023** | **817 037** | **954 973** | **4 966 175** | |

## Tableau 5 : Résumé des fonds

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| FEM | 1 105 657 | 999 507 | 850 357 | 702 737 | 807 917 | 4 466 175 |
| PNUD | 86 400 | 66 578 | 85 666 | 114 300 | 147 056 | 500 000 |
| Contrepartie nationale | 90 000 | 90 000 | 90 000 | 100 000 | 126 617 | 496 617 |
| Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles | 4 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 24 000 000 |
| **Total** | **5 282 057** | **6 156 085** | **6 026 023** | **5 917 037** | **6 081 590** | **29 462 792** |

## Tableau 6 : Notes sur le budget

| | |
|---|---|
| **Composante 1 : Environnement propice**<br>**Résultat 1 : Les conditions favorables à la mise en œuvre d'un régime d'assurance climatique indicielle agricole sont identifiées et mises en œuvre au niveau national et dans les municipalités ciblées (total : 1 306 305 USD)** | |
| 1 | **Évaluation des capacités :**<br>Coûts liés à l'engagement de deux conseillers techniques principaux pour 30 jours chacun (600 $/jour) afin de réaliser l'évaluation des capacités des acteurs publics et privés.<br>- L'un, avec un profil fort en évaluation des capacités, cadre juridique et politiques publiques ainsi qu'en politiques d'assurance et une bonne connaissance du code CIMA et de l'Afrique de l'Ouest<br>- L'autre personne ayant un profil solide en matière d'évaluation des capacités, d'assurance et une bonne connaissance du code CIMA et de l'Afrique de l'Ouest<br><br>**Renforcement des capacités :**<br>Coûts de l'engagement de deux conseillers techniques (600 $/jour) pour mener des activités de renforcement des capacités identifiées comme pertinentes pour les acteurs publics et privés.<br>- Une personne ayant un profil solide en matière de formation/renforcement des capacités, de cadre juridique et de politiques publiques ainsi que de politiques d'assurance et une bonne connaissance du code CIMA et de l'Afrique de l'Ouest<br>- Une personne avec un profil fort en formation/renforcement des capacités, assurance et bonne connaissance du code CIMA et de l'Afrique de l'Ouest<br>Pendant 20 jours la première année, 60 jours la deuxième année, 45 jours la troisième année, 20 jours la quatrième et la cinquième année pour les acteurs publics nationaux, soit un total de 165 jours sur les 5 années du projet (à titre indicatif, cela dépendra des conclusions de l'évaluation des capacités)<br>Pendant 10 jours la première année, 50 jours la deuxième année, 35 jours la troisième année, 10 jours la quatrième et la cinquième année pour les acteurs privés nationaux (à titre indicatif, cela dépendra des résultats de l'évaluation des capacités), soit un total de 115 jours sur les 5 années du projet |
| | **Sensibilisation :**<br>Coûts liés à l'engagement d'un conseiller technique international principal, qui a une très bonne connaissance de l'IBWI pour l'agriculture, et une formation pendant 80 jours au total (40 jours la première année (10 dans chaque municipalité ciblée pour le démarrage), puis 10 par an (suivi dans une municipalité chaque année) (@ 600 $/jour) pour mener des activités de sensibilisation (concernant les modalités des produits d'assurance)<br><br>**Évaluation institutionnelle et soutien aux changements institutionnels identifiés :**<br>Coûts liés à l'engagement d'un conseiller technique international senior, ayant un profil solide en matière de cadre juridique et de politiques publiques ainsi que de polices d'assurance et ayant une bonne connaissance du code CIMA et de l'Afrique de l'Ouest pendant 30 jours (@600$/jour) pour effectuer l'évaluation institutionnelle comparative.<br>Coûts liés à l'engagement d'un conseiller technique international senior, ayant un profil solide en matière de cadre juridique et de politiques publiques ainsi que de polices d'assurance et ayant une bonne connaissance du code CIMA et de l'Afrique de l'Ouest (probablement la même personne que celle qui a effectué l'évaluation) pendant 30 jours (@600$/jour) pour relayer les changements institutionnels identifiés vers les parties prenantes concernées. |

| | |
|---|---|
| 2 | Au prorata du coût de recrutement de **deux agents d'appui technique à 88%** @1500$/ mois chacun (soit 36.000$/an), l'un basé à Dori couvrant la municipalité de Dori (Sahel) et l'autre basé à Dédougou couvrant les municipalités de Safané et Tchériba (Mouhoun) en tant qu'agents de vulgarisation pour le projet afin de renforcer les flux d'information, de coordination et de communication, ainsi que de réaliser des activités de sensibilisation et de formation des communautés, entre autres :<br>- Évaluer les capacités des acteurs locaux publics et privés dans la municipalité de Dori<br>- Évaluer les capacités des acteurs locaux publics et privés dans les municipalités de Safané et de Tchériba<br>- Mener les activités de formation/renforcement des capacités des acteurs locaux publics et privés dans la municipalité de Gorom-Gorom (estimation de la charge de travail : 20 jours la première année, 50 jours la deuxième année, 35 jours la troisième année, 10 jours la quatrième et la cinquième année pour les acteurs privés nationaux, soit un total de 125 jours sur les 5 années du projet (à titre indicatif, dépendra des résultats de l'évaluation des capacités)<br>- Mener les activités de formation/renforcement des capacités des acteurs locaux publics et privés dans les municipalités de Safané et de Tchériba (estimation de la charge de travail : 30 jours la première année, 60 jours la deuxième année, 45 jours la troisième année, 20 jours les quatrième et cinquième années pour les acteurs publics nationaux, soit un total de 175 jours sur les 5 années du projet (à titre indicatif, dépendra des résultats de l'évaluation des capacités)<br><br>**Évaluation des capacités :**<br>Coûts liés à l'engagement de 2 experts nationaux ayant un profil solide en matière de polices d'assurance et d'évaluation des capacités pour un total de 60 jours (@300$/jour)<br>- Un pour faire équipe avec l'expert principal chargé d'évaluer les capacités des acteurs publics au niveau national (30 jours)<br>- Un pour faire équipe avec l'expert principal qui évalue les capacités des acteurs privés au niveau national (30 jours)<br><br>**Renforcement des capacités :**<br><br>Coûts liés à l'engagement de 2 experts nationaux ayant un profil solide en matière de polices d'assurance et de formation/renforcement des capacités pour un total de 150 jours chacun (@ 300 $/jour)<br>- Un pour faire équipe avec l'expert principal chargé de la formation/du renforcement des capacités des acteurs publics nationaux (pendant 30 jours la première année, 60 jours la deuxième année, 45 jours la troisième année, 20 jours les quatrième et cinquième années pour les acteurs publics nationaux, soit un total de 175 jours sur les cinq années du projet (à titre indicatif, cela dépendra des résultats de l'évaluation des capacités)<br>- Un pour faire équipe avec l'expert principal chargé de la formation/du renforcement des capacités des acteurs privés nationaux pendant 20 jours la première année, 50 jours la deuxième année, 35 jours la troisième année, 10 jours la quatrième et la cinquième année pour les acteurs privés nationaux, soit un total de 125 jours sur les 5 années du projet (à titre indicatif, cela dépendra des résultats de l'évaluation des capacités)<br><br>**Sensibilisation :**<br>Coûts liés à l'engagement de trois experts nationaux pour 44 jours chacun (un par municipalité ciblée afin de tenir compte des différences culturelles et linguistiques) avec un profil solide en IBWI pour une formation d'un total de 138 jours (48 jours les deux premières années (14 dans chaque municipalité ciblée à Mouhoun et 20 à Dori pour le démarrage), 14 en année 3 et 11 en année 4 et 5 (suivi dans une municipalité chaque année) (@ 300 $/jour) pour aider l'expert international à mener des activités de sensibilisation (concernant les modalités des produits d'assurance) |

| | |
|---|---|
| | **Évaluation institutionnelle et soutien aux changements institutionnels identifiés :**<br>Coûts liés à l'engagement d'un expert national ayant une bonne maîtrise des polices d'assurance au Burkina Faso pendant 60 jours, ainsi que dans deux autres pays choisis comme référence pendant 15 jours chacun, soit un total de 90 jours pour trois experts nationaux différents la première année (@300$/jour)<br>Coûts liés à l'engagement d'un expert national ayant un fort profil en matière de polices d'assurance au Burkina Faso (probablement la même personne que celle qui a effectué l'évaluation) pendant 60 jours au cours de la deuxième année (@ 300 $/jour) |
| 3 | **Évaluation des capacités :**<br>Coût du voyage pour effectuer l'évaluation des capacités :<br>- 1 aller-retour/ consultant international (@1500$)*2<br>- DSA pour les consultants internationaux (@400$/jour* 60 jours)<br>- DSA pour le consultant national (@200$/jour* 90 jours)<br><br>**Renforcement des capacités :**<br>Frais de déplacement pour mener à bien les activités de formation/renforcement des capacités de tous les acteurs :<br>- Voyage aller-retour/ pour un consultant international potentiel (@1500$) : 2 la première année, 4 la deuxième année, 2 les années 3, 4 et 5<br>- DSA pour le consultant international (@400$/jour* 280 jours sur la période)<br>- DSA pour le consultant national (@200$/jour* 280 jours sur la période) |
| | **Sensibilisation :**<br>Coût du voyage pour réaliser les activités de sensibilisation :<br>- 7 voyages aller-retour pour le consultant international (2 la première et la deuxième année, 1 la troisième, la quatrième et la cinquième année) à 1500<br>- DSA pour le consultant international (@400$/jour* 90 jours)<br>- DSA pour le consultant national pour la mission à Dori et Dédougou (@$200/jour*138)<br><br>**Évaluation institutionnelle :**<br>Coût du voyage pour effectuer l'évaluation institutionnelle comparative :<br>- 4 voyages aller-retour pour le consultant international (2 pour le Burkina Faso @1500$ et un dans chacun des 2 pays CIMA sélectionnés comme référence @2000$),<br>- DSA pour consultant international (@400$/jour* 35 jours, 15 au Burkina Faso et 10 dans chacun des deux pays CIMA sélectionnés commeréférence),<br>- DSA pour le consultant national pour la mission à Dori et Dédougou, (@$200*10jours)<br><br>Montant forfaitaire pour le carburant du véhicule de l'UGP, dans la mesure où il sera utilisé pour la plupart des missions, et pour les motos des agents de soutien technique : 1500$/an |

| | |
|---|---|
| 4 | • Coût de l'achat de matériel promotionnel pour les activités de sensibilisation 1-5 ans (18 600 USD)<br>• Coût du matériel promotionnel pour le régime d'assurance à distribuer pendant la formation (7 000 USD Années 1&2) puis (3 000 USD Années 3-5)<br>• **Partie consacrée au renforcement des capacités :**<br>Coût de développement et de diffusion de programmes radio concernant les principales caractéristiques du régime d'assurance à des fins de renforcement des capacités, ainsi que les coûts d'impression et de diffusion de manuels et de directives de formation (8 000 $)<br>• **Sensibilisation :**<br>Coût de développement et de diffusion d'une annonce radio concernant le régime d'assurance (7 000 $) |
| 5 | **Renforcement des capacités :**<br>Coût des ateliers de sensibilisation (2 000 USD/jour tout compris) : 15 jours A1&Y2 et 5 jours A3-5 (total de 90 000 USD)<br><br>**Partie sensibilisation :**<br>Coût des ateliers de sensibilisation (2 000 USD/jour tout compris) : 15 jours A1&A2 et 5 jours A3-5 (total de 90 000 USD)<br><br>**Évaluation institutionnelle :**<br>Coût d'un atelier d'une journée pour présenter les résultats de l'évaluation à toutes les parties prenantes (2 000 USD)<br><br>**Appui aux changements institutionnels identifiés :**<br>Coûts de l'organisation de réunions bilatérales avec les parties prenantes ainsi que de plusieurs ateliers communs basés sur les résultats de l'évaluation (28 000 USD) |
| 6 | Réserve pour les petites dépenses non budgétisées |
| **Composante 2 : Projet d'assurance indicielle**<br>**Résultat 2 : un programme WII pour l'agriculture ciblant les plus vulnérables et des mesures complémentaires, en particulier pour les femmes, sont mises en œuvre dans trois municipalités de deux provinces (total : 2 853 625 USD)** | |
| **Ressources du FPMA** | |
| 7 | **Mise en œuvre du projet IBWI pour l'agriculture**<br>Coût de l'engagement de 2 concepteurs d'assurance indicielle afin de concevoir des indices pour Gorom-Gorom et Mouhoun, d'évaluer le réseau météo par rapport aux exigences des indices et d'effectuer une mission sur le terrain pour vérifier les indices avec les données agrométéo et les bénéficiaires (59 jours chacun (@$600) dans l'année 1, puis 30 jours dans les années 2 et 3 et 20 jours dans les années 4 et 5 car les indices devraient devenir de plus en plus fiables<br>Coût de l'engagement d'un spécialiste des populations indigènes pour développer un IPP, en suivant les procédures du FPIC (10 jours @ 750$ la première année) |

| | |
|---|---|
| 8 | **Mesures complémentaires**<br>Coût de l'engagement de deux spécialistes locaux (un au Sahel et un au Mouhoun) ayant une solide expérience en matière d'adaptation au changement climatique, de pratiques agricoles résilientes et de formation, pour former les bénéficiaires aux pratiques agricoles résilientes 35 jours/an (A1-5) àDori, 50 jours/an (A1-5) à Mouhoun (@300$/jour) - (Total 127 500 USD)<br>Coût de l'engagement de deux spécialistes locaux (l'un au Sahel et l'autre au Mouhoun) ayant une solide expérience en matière d'éducation financière, de genre et de formation, pour former les bénéficiaires, en particulier les femmes, à l'éducation financière afin de soutenir l'accès au crédit 35 jours/an (A1-5) à Dori,<br>50 jours/an (A1-5) à Mouhoun (@300$/jour) - (Total 127 500 USD) |
| 9 | **Mise en œuvre du projet IBWI pour l'agriculture**<br>4 voyages aller-retour pour le consultant (@1 540) sur l'année 1-5 (30 800 USD)<br>30 jours de mission sur le terrain (à 400+200$/jour) en A1, A2 et A3 (54 000 USD)<br>20 jours de mission sur le terrain (@400+200$/jour) les années 4 et 5 (24.000<br>USD)<br><br>**Mesures complémentaires**<br>85 jours de véhicule/ conducteur (@200$) (au moins la moitié des besoins (170 jours au total) sera couverte par le conducteur et le véhicule de l'UGP) (17 000 USD)<br>Coût du véhicule et du chauffeur pour les déplacements qui ne peuvent être couverts par le chauffeur et le véhicule de l'UGP (14 675 USD)". |
| 10 | **Mesures complémentaires**<br>Coût du matériel pour les ateliers de formation |
| 11 | **Évaluation et renforcement des équipements météorologiques**<br>Coût de l'installation de pluviomètres manuels dans tous les villages : 30 $*155 villages (150 villages + 5 secteurs urbains)<br>Coût d'installation de 6 nouvelles stations automatiques (indicatif, pourrait changer sur la base de l'évaluation faite par le concepteur de l'indice) @$20,000*6<br><br>**Mise en œuvre du projet IBWI pour l'agriculture**<br>Coût des données historiques pour la conception de l'indice : 10000USD*3 Municipalités (année 1)<br>Coût des données pour le suivi de l'indice (fournies grâce à une collaboration avec l'Agence nationale de la météo) et le développement de l'outil sms : 20 000USD année 1 puis 15 000USD/an (années 2 à 5) |

| | |
|---|---|
| 12 | **Mesures complémentaires**<br>Coût des fournitures pour les pratiques agricoles résilientes :<br>- Semences améliorées résilientes à la sécheresse : soutien jusqu'à 20 USD/hec les deux premières années de participation au régime d'assurance pour la moitié de la taille de l'exploitation, soit 80 000 USD la première année du projet et 160 000 USD/an en année 2-5<br>- Soutien aux méthodes traditionnelles d'irrigation et de gestion de l'eau, y compris le matériel nécessaire jusqu'à 711 003 USD au total sur 5 ans (142 200,6 USD/an)<br>- Soutien aux activités maraîchères des femmes (1 140 nouvelles femmes chaque année) :<br>o Ensemble de matériel pour 50 femmes à 1 200 USD (comprenant 50 seaux, 50 arrosoirs, 50 houes, 10 pelles, 10 fourches de jardin, 10 pioches)<br>o Soutien jusqu'à 100 USD/hec pour des semences améliorées résilientes à la sécheresse et soutien aux méthodes traditionnelles d'irrigation et de gestion de l'eau, en envisageant un hectare pour 50 femmes : Première année : 2 280 USD pour 1 140 femmes ciblées, deuxième année : 4 560 USD pour 2 280 femmes ciblées, troisième année : 6 840 USD pour 3 420 femmes ciblées, quatrième année : 9 120 USD pour 4 560 femmes ciblées et cinquième année : 11 400 USD pour 5 700 femmes ciblées |
| 13 | **Mise en œuvre du projet IBWI pour l'agriculture**<br>Coût des groupes de discussion @1 500$/jour pour évaluer la capacité de contribution et obtenir un feedback des représentants des bénéficiaires : 4 jours/ Municipalité la première année (=12 donc 24 000$ la première année), 1 jour/ Municipalité les années 2 à 5 (= 4 jours donc 6000$ les années 2 à 5)<br>Coût de l'atelier d'évaluation annuel (1 an @ 4000 USD)<br><br>**Mesures complémentaires**<br>Coût des ateliers de formation (170*200USD car il s'agira de petits ateliers avec des bénéficiaires directs)/ an |
| 14 | Réserve pour les petites dépenses non budgétisées |
| **Ressources TRAC du PNUD** | |
| | **Mise en œuvre du projet IBWI pour l'Agriculture**<br>Fourniture de subventions aux primes d'assurance sur les ressources TRAC du PNUD, sur la base d'une subvention de 35% en moyenne : |

| | Année 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'assurés subventionnés | 0 | 2 000 | 3 000 | 4 500 | 6 216 |
| Nombre d'hectares (moyenne 2ha/personne) | 0 | 4 000 | 6 000 | 9 000 | 12 432 |
| Montant total assuré (max. 100 000 CFA/ha) | 0 | 400 000 000 | 600 000 000 | 900 000 000 | 1 243 200 000 |
| **Prime commerciale maximale totale estimée en CFA (15 000 CFA/ha)** | 0 | 60 000 000 | 90 000 000 | 135 000 000 | 186 480 000 |
| Prime commerciale totale maximale estimée en USD | 0 | 109 079 | 163 618 | 245 427 | 339 017 |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Coût de la subvention de 35% (en USD)** | 0 | 38 178 | 57 266 | 85 900 | 118 656 |

| | |
|---|---|
| **Composante 3 : Production et partage des connaissances**<br>**Résultat 3 : Les connaissances acquises dans le cadre de ce projet sont documentées et diffusées largement et efficacement (total : 287 270 USD)** | |
| 16 | **Production de documents de communication autour des activités mises en œuvre et de leurs résultats**<br>Coût de l'engagement d'un consultant ayant une bonne compréhension de l'assurance indicielle agricole et un profil solide en matière de communication afin de produire des documents sur les aspects clés des projets, ainsi que pour établir et mettre en œuvre la stratégie de partage des connaissances<br>- 60 jours la première année pour la stratégie (@ 600$/jour pour A1) (36.000 USD)<br>- 30 jours par an pour les années 2 et 4 et (@ 600$/jour pour les années 2 et 4) (36.000 USD)<br>- 45 jours par an 3 et 5 lorsque les ateliers régionaux ont lieu pendant 4 ans) (@600$/jour pour A3 &A5) (54.000 USD) |
| 17 | **Production de documents de communication autour des activités mises en œuvre et de leurs résultats**<br>Coût de l'engagement d'un responsable national de la communication à partir de l'année 2 @ 800$/mois (à temps partiel) ayant un profil solide en communication et une bonne compréhension de l'assurance agricole indicielle afin de soutenir les activités de partage des connaissances |
| 18 | **Production de documents de communication autour des activités mises en œuvre et de leurs résultats**<br>Coût de la visite du site du projet afin de le documenter : un aller-retour à 1500$/an, 5 jours de per diem à 400$/jour et 5 jours de voiture à 200$/jour chaque année<br><br>**Connaissances partagées dans le cadre de deux ateliers et sur une ou plusieurs plateformes de partage des connaissances**<br>Frais de voyage pour 10 participants régionaux clés subventionnés à raison de 1500 $ par participant et par atelier |
| 19 | **Production de documents de communication autour des activités mises en œuvre et de leurs résultats**<br>Coûts d'impression des documents à partager (années 1 à 5)<br>Coûts de réalisation des émissions radio pour diffuser les connaissances sur le projet (années 3 à 5)<br>Coût de réalisation d'un court métrage sur les aspects clés du projet (année 5)<br><br>**Connaissances partagées dans le cadre de deux ateliers et sur une ou plusieurs plateformes de partage des connaissances**<br>Coût du matériel pour les ateliers |
| 20 | **Connaissances partagées dans le cadre de deux ateliers et sur une ou plusieurs plateformes de partage des connaissances**<br>Coût de l'organisation de deux ateliers régionaux de deux jours (année 3 et 5) pour 200 personnes (@70,00USD/atelier tout compris sauf le soutien au voyage de certains participants) |
| 21 | Réserve pour les petites dépenses non budgétisées |

| | |
|---|---|
| **Résultat 4 : Suivi et évaluation (total : 106 300,00 USD)** | |
| 22 | MTR : coûts liés à l'engagement des services d'un consultant international senior en évaluation à mi-parcours (10 semaines @USD 3 000/semaine)<br>Évaluation finale : coûts liés à l'engagement des services d'un consultant international senior en évaluation finale (11 semaines @USD 3 000/semaine) |
| 23 | MTR : coûts liés à l'engagement des services d'un consultant local pour l'évaluation à mi-parcours (9 semaines à 900 USD/semaine)<br>Évaluation finale : coûts de l'engagement d'un consultant local pour l'évaluation finale (9 semaines @USD 900/semaine) |
| 24 | Atelier de lancement à 5 000 dollars |

| | |
|---|---|
| 25 | Pro-rata des 2 spécialistes techniques pour le suivi du cadre de résultats et des indicateurs de base du projet (@ 40 000 $) |
| **Unité de gestion de projet (total : 412 675,00 USD)** | |
| **Ressources du FPMA** | |
| 26 | Salaire du personnel de l'UGP :<br>▪ Chef de projet @2000$/mois |
| 27 | Traduction des rapports d'évaluation du français vers l'anglais (ou inversement) |
| 28 | Audit annuel 2.335 USD par an |
| 29 | Salaire du personnel de l'UGP :<br>▪ Assistant administratif et financier @1000$/mois<br>▪ Chauffeur @ 300 $/mois |
| **Ressources TRAC du PNUD** | |
| 30 | • Pour un montant total de 14.675 US$ @ 2.935 US$ par an. Ce budget estimé est réservé pour couvrir les services directs de projet qui seront fournis par le bureau de pays du PNUD au Burkina Faso, à la demande du gouvernement du Burkina Faso pour les services d'appui direct liés au recrutement de consultants, au personnel de l'UGP, aux voyages et aux ateliers. Voir l'annexe I. |
| 31 | Coût d'achat de deux motos : 3 000 $ pour les agents de soutien technique (année 1)<br>Achat d'un véhicule à 52.000$ pour les activités du projet sur le terrain (année 1) |
| 32 | Pour un montant total de 17 000 dollars US : voyages internationaux supplémentaires pour communiquer sur le projet et visites sur le terrain pour suivre la mise en Œuvre du projet. A1-A5" |
| 33 | Pour un montant total de 75.000 US$*Prestation de services pour divers appuis (spécialistes pour faciliter la mise en œuvre globale sur une base ponctuelle) @75.000 US$. A1 - A5 |
| 34 | Pour un montant total de 25 000 dollars US, cette ligne budgétaire couvre les dépenses d'équipement et de consommables de bureau, y compris l'achat de cartouches d'encre et de papier pour l'impression, les photocopies et la reliure des documents de formation nécessaires pour les sessions de formation à la gestion et à la supervision du projet. A1 - A2 |
| 35 | Frais divers 10 325 $US |

## XIII. ANNEXES OBLIGATOIRES

A. Plan de travail pluriannuel
B. Outil(s) de suivi du FEM au niveau de référence
C. Aperçu des conseils techniques/sous-traitance
D. Termes de référence pour le Comité de revue du projet, le chef de projet, le conseiller technique principal et d'autres postes, le cas échéant (voir l'exemple de modèle ci-dessous)
E. Modèle de sélection social et environnemental du PNUD (SESP) et le Plan de gestion environnemental et social (ESMP) pour les projets à risque modéré et élevé
F. Plan d'engagement des parties prenantes
G. Analyse de genre et Plan d'action
H. Journal des risques du PNUD (à remplir par le bureau de pays du PNUD, voir le modèle ci-dessous)
I. LOA pour DPC
J. Lettres de cofinancement

**Annexe A : Plan de travail pluriannuel**

| Tâche | 2018 | | 2019 | | | | 2020 | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| Produit 1.1 : Revoir les politiques institutionnelles et pour identifier les lacunes et les obstacles à la la mise en œuvre de l'IBWI | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 1.2 : Mener une évaluation de les capacités institutionnelles et les acteurs clés à former | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 1.3 : Fournir une formation aux décideurs politiques, aux décideurs et législateurs sur l'intégration des approches de gestion des risques climatiques dans les politiques de développement de base et les processus de planification et de budgétisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 1.4 : Mener des actions d'éducation financière et programmes de sensibilisation pour les bénéficiaires cibles sur l'IBWI | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Produit 2.1: des stations météorologiques automatisées et préparer les déclencheurs dans un une approche participative et sensible au genre, incluant tous les représentants des parties prenantes. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 2.2 : Développer une assurance climatique indicielle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| intégrant la dimension de genre dans certains sites et identifier un ensemble de mesures complémentaires requises pour une gestion globale des risques et la durabilité du régime d'assurance. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Produit 2.3 : S'assurer que l'assurance est fournie avec l'accès au crédit et aux intrants agricoles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 3.1 : Préparer des notes d'orientation pour améliorer l'environnement politique afin de promouvoir l'IBWI | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 3.2 : Documenter, promouvoir et diffuser les meilleures pratiques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 3.3 : Mener une évaluation d'impact rigoureuse de l'utilisation d'une assurance climatique indicielle pour améliorer les moyens de subsistance des petits producteurs et la résilience des communautés face aux risques climatiques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Annexe B : Outils de suivi du FEM au niveau de référence (document séparé)

Annexe C : Aperçu des consultations techniques

| Consultant | Apport en temps | Tâches, apports et extrants |
|---|---|---|
| **Pour la gestion de projet / le suivi et l'évaluation** | | |
| **Contrats locaux / nationaux** | | |
| Spécialiste de l'évaluation à mi-parcours<br>Taux : 900 $/semaine | 9 semaines sur l'année 3 du projet | Mènera toutes les activités nécessaires pour soutenir l'évaluation à mi-parcours. Termes de référence standard. |
| Évaluation finale spécialiste<br>Taux : 900 $/semaine | 9 semaines sur l'année 5 du projet | Mènera toutes les activités nécessaires pour soutenir l'évaluation finale. Termes de référence standard. |
| Assistant administratif et financier du projet<br>Taux : 1 000 $/mois | Temps plein pendant les 5 ans du projet | Voir les Termes de références complets à l'annexe D pour plus de détails. |
| Chauffeur<br>Taux : 300 $/mois | Temps plein pendant les 5 ans du projet | Soutiendra les activités de terrain pour toutes les composantes, ainsi que l'UGP. |
| **Contrats internationaux / régionaux et mondiaux** | | |
| Chef de projet<br>Taux : 2 000 $/mois | Temps plein pendant les 5 ans du projet | Le chef de projet (PM) sera responsable de la gestion globale du projet, y compris la mobilisation de tous les apports du projet, la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants. Voir le TdR complet à l'annexe D pour plus de détails. |

| | | |
|---|---|---|
| Spécialiste de l'évaluation à mi-parcours<br>Taux : 3 000 $/semaine | 10 semaines au cours de la troisième année du projet | Mènera toutes les activités nécessaires pour soutenir l'évaluation à mi-parcours. Termes de référence standard. |
| Spécialiste d' l'évaluation finale spécialiste<br>Taux : 3 000 $/semaine | 11 semaines dans l'année 5 du projet | Mènera toutes les activités nécessaires pour soutenir l'évaluation finale. Termes de référence standard. |

| Consultant | Apport en temps | Tâches, apports et produits |
|---|---|---|
| **Pour l'assistance technique** | | |
| **Résultat 1** | | |
| **Contrats locaux / nationaux** | | |
| Deux agents de soutien technique<br>Taux : 1 000 $/mois chacun | Temps plein pendant les 5 ans du projet | 2 agents de soutien technique : un basé à Dori couvrant la municipalité de Dori (Sahel) et un basé à Dédougou couvrant les municipalités de Safané et Tchériba (Mouhoun) en tant qu'agents de vulgarisation pour le projet pour renforcer les flux d'information, de coordination et de communication, ainsi que pour réaliser des activités de sensibilisation et des formations communautaires, inter allia :<br>Évaluer les capacités des acteurs locaux publics et privés dans la municipalité de Dori<br>Évaluer les capacités des acteurs locaux publics et privés dans les municipalités de Safané et de Tchériba<br>Effectuer la formation/le renforcement des capacités des acteurs locaux publics et privés dans la municipalité de Dori (estimation de la charge de travail : 20 jours la première année, 50 jours la deuxième année, 35 jours la troisième année, 10 jours la quatrième et la cinquième année pour les acteurs privés nationaux, soit un total de 125 jours sur les 5 années du projet (à titre indicatif, dépendra des résultats de l'évaluation des capacités)<br>L'un d'eux mène les activités de formation et de renforcement des capacités des acteurs locaux publics et privés dans les municipalités de Safané et de Tchériba (Charge de travail estimée : 30 jours la première année, 60 jours la deuxième année, 45 jours la troisième année, 20 jours la quatrième et la cinquième année pour les acteurs publics nationaux, soit un total de 175 jours sur les 5 années du projet (à titre indicatif, dépendra des résultats de l'évaluation des capacités) |

| | | |
|---|---|---|
| Spécialiste d'évaluation et de renforcement des capacités des acteurs publics au niveau national<br>Taux : 300 $/jour | 30 jours sur l'année 1 pour l'évaluation des capacités Pour le renforcement des capacités :<br>30 jours la première année, 60 jours la deuxième année, 45 jours la troisième année, 20 jours la quatrième année et 5<br>(total général de 205 jours sur les 5 ans) | Un expert national avec un profil solide dans le domaine des polices d'assurance, de l'évaluation des capacités et du renforcement des capacités.<br>Fera équipe avec un expert international pour évaluer et renforcer les capacités des acteurs publics au niveau national |

| | | |
|---|---|---|
| Spécialiste d'évaluation et de renforcement des capacités des acteurs privés au niveau national<br>Taux : 300 $/jour | 30 jours sur l'année 1 pour l'évaluation des capacités<br><br>Pour le renforcement des capacités :<br>30 jours la première année, 60 jours la deuxième année, 45 jours la troisième année, 20 jours la quatrième année et<br>5<br>(total général de 205 jours sur les 5 ans) | Un expert national avec un profil solide dans le domaine des polices d'assurance, de l'évaluation des capacités et du renforcement des capacités.<br>fera équipe avec un expert international pour évaluer et renforcer les capacités des acteurs privés au niveau national |

| Consultant | Apport en temps | Tâches, apports et produits |
|---|---|---|
| Trois experts (un par municipalité) en matière de sensibilisation et d'assurance indicielle<br><br>Taux : 300 $/jour | (48 jours les deux premières années (14 dans chaque municipalité ciblée au Mouhoun et 20 au Sahel pour démarrer) puis 14 par an (suivi dans une municipalité chaque année) | Trois experts nationaux (un par municipalité ciblée afin de prendre en compte des différences culturelles et linguistiques) pour aider l'expert international à mener des activités de sensibilisation (concernant les modalités des produits d'assurance) |
| Spécialiste de Police d'assurance/ environnement propice<br><br>Taux : 300 $/jour | 60 jours pour l'évaluation et 60 jours pour les activités de changements institutionnels | Un expert national avec un fort profil dans le domaine des polices d'assurance au Burkina Faso pour faire équipe avec l'expert international afin de réaliser l'évaluation institutionnelle comparative et ensuite relayer les changements institutionnels identifiés vers les acteurs concernés. |
| **Contrats internationaux / régionaux et mondiaux** | | |
| Conseiller technique principal pour l'évaluation des capacités et le renforcement des capacités des acteurs publics<br><br>Taux : 600 $/jour | Pendant 30 jours la première année, 60 jours la deuxième année, 45 jours la troisième année, 20 jours la quatrième et la cinquième année pour les acteurs publics nationaux, soit un total de 175 jours sur les 5 années du projet | Conseiller technique principal pour l'évaluation des capacités et le renforcement des capacités des acteurs publics, avec un profil solide en formation/ renforcement des capacités, cadre juridique et politiques publiques ainsi que des polices d'assurance et bonne connaissance du code CIMA et de l'Afrique de l'Ouest pour évaluer et renforcer les capacités nécessaires des acteurs publics au niveau national, avec l'appui de l'expert national. |

| Consultant | Apport en temps | Tâches, apports et produits |
|---|---|---|
| Conseiller technique principal pour l'évaluation et le renforcement des capacités des acteurs du secteur privé<br><br>Taux : 600 $/jour | Pendant 20 jours la première année, 50 jours la deuxième année, 35 jours la troisième année, 10 jours la quatrième et la cinquième année pour les acteurs privés nationaux, soit un total de 125 jours sur les 5 années du projet | Conseiller technique principal pour l'évaluation et le renforcement des capacités des acteurs privés ayant un profil solide en formation/renforcement des capacités, assurance et bonne connaissance du code CIMA et de l'Afrique de l'Ouest pour évaluer et renforcer les capacités nécessaires des acteurs privés au niveau national, avec l'appui de l'expert national. |
| Conseiller technique international principal pour la sensibilisation activité<br><br>Taux : 600 $/jour | 30 jours les deux premières années (10 dans chaque municipalité ciblée pour démarrer) et ensuite 10 par an (suivi dans une municipalité chaque année)<br><br>Total de 90 jours sur 5 ans | Conseiller technique international principal, avec un profil solide dans le domaine de l'assurance indicielle agricole et de la formation pour superviser la mise en œuvre des activités de sensibilisation (concernant les modalités des produits d'assurance) |

| | | |
|---|---|---|
| Conseiller technique international principal spécialisé dans l'environnement propice l'IBWI<br>Taux : 600 $/jour | 60 jours pour l'évaluation et 60 jours pour les activités de changements institutionnels | Conseiller technique international principal, avec un profil solide en matière de cadre juridique et de politiques publiques ainsi que de polices d'assurance et une bonne connaissance du code CIMA et de l'Afrique de l'Ouest pour :<br>Effectuer l'évaluation institutionnelle comparative<br>Relayer les changements institutionnels identifiés vers les acteurs concernés. |
| Spécialiste de l'environnement pour l'IBWI<br>Taux : 300 $/jour | 15 jours dans chaque pays choisi comme référence | Les deux spécialistes, basés dans deux pays du CIMA choisis comme référence pour l'évaluation institutionnelle comparative, apporteront leur soutien au conseiller technique international principal et au spécialiste national des polices d'assurance et de l'environnement propice<br>Effectuer l'évaluation institutionnelle comparative en fournissant des informations sur l'application du code CIMA dans leur pays |

| **Consultant** | **Apport en temps** | **Tâches, apports et produits** |
|---|---|---|
| | | **Résultat 2** |
| **Contrats locaux / nationaux** | | |
| 2 Spécialiste du renforcement des capacités en matière de pratiques agricoles résilientes<br>Taux : 300$/jour | 30 jours/an à Dori et 40 jours/an au Mouhoun chaque année | Deux spécialistes locaux ayant une solide expérience en matière d'adaptation au changement climatique, de pratiques agricoles résilientes et de formation, pour former les bénéficiaires aux pratiques agricoles résilientes |

| | | |
|---|---|---|
| 2 Spécialiste du renforcement des capacités en matière d'éducation financière et d'accès au crédit<br><br>Taux : 300$/jour | 30 jours/an à Dori<br>Et 40 jours/an au Mouhoun chaque année | Deux spécialistes locaux (l'un au Sahel et l'autre au Mouhoun) ayant une forte culture financière, genre et formation, pour former les bénéficiaires, en particulier les femmes, à l'éducation financière afin de favoriser l'accès au crédit |
| **Contrats internationaux / régionaux et mondiaux** | | |
| 2 concepteurs d'assurance indicielle (un pour l'indice de Gorom-Gorom, l'autre pour Mouhoun) | 65 jours chacun sur l'année 1<br>30 jours par an 2,3,4,5 | Tâches principales :<br>Concevoir des indices pour Dori et Mouhoun (année 1) et révision en fonction des réactions (autres années)<br>Évaluer le réseau météo par rapport aux exigences des indices (année 1) et le revoir le cas échéant en fonction des réactions (autres années)<br>Effectuer une mission sur le terrain pour vérifier les indices avec les données agrométéorologiques et les bénéficiaires (chaque année) |
| **Résultat 3** | | |
| **Contrats locaux / nationaux** | | |
| Chargé de Communication<br>Taux : 800 $/mois | Temps partiel pendant 4 ans à partir de la deuxième année | Un profil solide en matière de communication et une bonne compréhension de l'assurance agricole indicielle afin de soutenir les activités de partage des connaissances |
| Spécialiste de l'évaluation d'impact<br>Taux : 3 000 $/semaine, | 10 semaines sur l'année 1 et 10 jours/année sur les années 2, 3, 4 | Fait équipe avec l'expert international en évaluation d'impact afin de :<br>Formuler la base de référence et analyser les besoins pour compléter le S&E du projet prévu<br>(année 1) Suivre les indicateurs spécifiques à l'évaluation d'impact (année 2, 3,4) Réaliser<br>l'évaluation d'impact et présenter ses résultats (année 5) |

| | | |
|---|---|---|
| 600 dollars par jour | 11 semaines sur l'année 5 | Mettra davantage l'accent sur l'apport d'expertise locale et le partage des résultats avec eux |

| Consultant | Apport en temps | Tâches, apports et produits |
|---|---|---|
| **Contrats internationaux / régionaux et mondiaux** | | |
| Spécialiste de l'évaluation de l'impact international<br>Taux : 3 000 $/semaine, 600 dollars par jour | 10 semaines sur l'année 1<br>5 jours/an sur les années 2, 3, 4,<br>11 semaines sur l'année 5 | Tâches principales :<br>Formuler la base de référence et analyser les besoins pour compléter le S&E du projet prévu (année 1)<br>Suivre les indicateurs spécifiques à l'évaluation d'impact (année 2, 3,4)<br>Effectuer l'évaluation d'impact et en présenter les résultats (année 5) |
| Consultant en production et Partage de connaissance<br>Taux :<br>600 $/jour | 60 jours sur l'année 1<br>30 jours/an sur les années 2 et 4<br>45 jours/an sur les années 3 et 5 | Consultant ayant une bonne compréhension de l'assurance agricole indicielle et un fort profil en communication qui travaillera en équipe avec le responsable de la communication afin de<br>Établir et mettre en œuvre la stratégie de partage des connaissances<br>Produire des documents sur les aspects clés des projets<br>Organiser les ateliers régionaux de partage des connaissances les années 3 et 5 |

## Annexe D : Termes de référence

### Termes de référence du Comité de Direction du projet

Le Comité de Direction du projet (PB) sera l'organe décisionnel du projet. Il se réunira en fonction des besoins, au moins deux fois par an, pour examiner l'avancement du projet, approuver les plans de travail et les principaux produits livrables du projet. Le PB est chargé de fournir les orientations stratégiques et de superviser la mise en œuvre du projet afin de s'assurer qu'il répond aux exigences du document de projet approuvé et qu'il atteint les résultats attendus. Le rôle du BP comprendra :

- Fournir une orientation stratégique pour la mise en œuvre des projets ;
- Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement ;
- Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet ;
- Approuver les plans de travail et les budgets annuels du projet, sur proposition du Chef de projet;
- Approuver tout changement majeur dans les plans ou programmes de projets ;
- Superviser le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports conformément aux exigences du FEM;
- Garantir l'engagement de ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet ;
- Négocier des solutions entre le projet et toute partie au-delà de la portée du projet ;
- S'assurer que la politique de sauvegarde sociale et environnementale du PNUD est appliquée tout au long de la mise en œuvre du projet ; et, le cas échéant, traiter les plaintes connexes.

Ces termes de référence seront finalisés lors de l'atelier de lancement du projet.

### Termes de référence pour le personnel clé du projet

#### Directeur de projet

Contexte

Le Directeur de projet (PD) est le SP/CNDD, qui sera responsable devant le MINEFID et le PNUD de la réalisation des objectifs et des résultats du projet assigné. Le PD fera partie du Comité de pilotage du projet et en répondra.

Fonctions et responsabilités

- Faire partie du Comité de Direction du projet.
- Superviser le respect des objectifs, des activités, des résultats et de tous les aspects fondamentaux de l'exécution du projet tels que spécifiés dans le document de projet.

  Superviser la conformité de la mise en œuvre des projets avec les politiques et procédures du MINEFID et assurer la cohérence avec les plans et stratégies nationaux.
- Faciliter la coordination avec d'autres organisations et institutions qui mèneront des activités connexes Participer aux missions d'évaluation, de test et de suivi des projets.
- Coordonner avec les représentants des gouvernements nationaux les aspects juridiques et financiers des activités du projet.
- Coordonner et superviser les contributions du personnel gouvernemental à la mise en œuvre des projets.
- Coordonner, superviser et rendre compte des contributions du gouvernement au cofinancement de la mise en œuvre du projet.

**Chef de projet**

Contexte

Le chef de projet (CP) sera recruté localement selon la procédure du PNUD ou du Gouvernement, avec la participation des partenaires du projet au processus de sélection. Le poste sera nommé par les agences de mise en œuvre du projet et sera entièrement financé par le projet. Le CP sera responsable de la gestion globale du projet, y compris la mobilisation de tous les apports du projet, la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous- traitants. Le CP rendra compte au PD en étroite consultation avec le Responsable des programmes du PNUD désigné pour toutes les questions de fond et administratives du projet. Du point de vue stratégique du projet, le CP fera périodiquement rapport au Comité de Direction du projet, sur la base des instructions du PD. En général, le CP soutiendra le PD qui sera responsable du respect des obligations gouvernementales dans le cadre du Projet, selon la modalité d'exécution du NIM. Le CP assurera un rôle de liaison avec le gouvernement, le PNUD et les autres agences des Nations Unies, les OSC et les partenaires du projet, et maintiendra une étroite collaboration avec les autres organismes donateurs qui apportent un cofinancement. Le CP travaillera en étroite collaboration avec les coordinateurs de l'Unité de mise en œuvre du projet.

Fonctions et responsabilités

- Planifier les activités du projet et suivre les progrès par rapport au plan de travail approuvé.
- Superviser et coordonner la production des résultats du projet, conformément au document de projet, dans les délais et avec une grande qualité.
- Coordonner toutes les contributions aux projets et veiller à ce qu'elles soient conformes aux procédures du PNUD pour les projets exécutés au niveau national.
- Superviser et coordonner le travail de l'ensemble du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants en veillant au respect du calendrier et à la qualité des résultats.
- Coordonner le recrutement et la sélection du personnel de projet, des consultants et des sous-traitants, y compris la rédaction des termes de référence et des spécifications de travail et la supervision du travail de tous les contractants.
- Gérer les demandes de mise à disposition de ressources financières par le PNUD, par le biais d'avances de fonds, de paiements directs ou de remboursement en utilisant le format fourni par le PNUD.
- Préparer, réviser et soumettre les plans de travail et les plans financiers des projets, conformément aux exigences du Comité de Direction du projet et du PNUD.
- Contrôler les ressources financières et la comptabilité afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers, soumis sur une base trimestrielle.
- Gérer et surveiller les risques du projet initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au Comité de Direction du projet pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire ; mettre à jour le statut de ces risques en tenant le journal des risques du projet.
- Assurer la liaison avec le PNUD, le Comité de Direction du projet, les agences gouvernementales concernées et tous les partenaires du projet, y compris les organisations donatrices et les OSC, pour une coordination efficace de toutes les activités du projet.
- Faciliter le soutien administratif aux sous-traitants et les activités de formation soutenues par le projet.
- Superviser et assurer la présentation en temps voulu du rapport de démarrage, du rapport d'exécution du projet, des rapports techniques, des rapports financiers trimestriels et d'autres rapports pouvant être exigés par le PNUD, le FEM et d'autres organismes de contrôle.
- Diffuser les rapports de projet et répondre aux questions des parties prenantes concernées.

- Rendre compte de l'avancement du projet aux comités de pilotage et veiller à l'application des directives du CPS.
- Superviser l'échange et le partage d'expériences et de leçons apprises avec les projets de conservation et de développement intégrés à base communautaire pertinents au niveau national et international.
- Aider les groupes communautaires, les municipalités, les OSC, le personnel, les étudiants et autres à développer des compétences essentielles par le biais d'ateliers de formation et de formation en cours d'emploi, augmentant ainsi leurs capacités institutionnelles.
- Encourager le personnel, les partenaires et les consultants de telle sorte que des efforts stratégiques, intentionnels et démontrables soient faits pour inclure activement les femmes dans le projet, y compris la conception et la planification des activités, la budgétisation, l'embauche de personnel et de consultants, la sous-traitance, les achats, la gouvernance communautaire formelle et le plaidoyer, la sensibilisation des organisations sociales, la formation, la participation aux réunions et l'accès aux avantages du programme.
- Assiste et conseille les unités de mise en œuvre du projet responsables de la mise en œuvre des activités dans les sites cibles.
- Procéder à des inspections régulières, annoncées et inopinées, de tous les sites et des activités des unités de mise en œuvre du projet.

Compétences et expertise requises

- Un diplôme universitaire (Master ou Doctorat) dans un domaine lié aux assurances agricoles et à la résilience
- Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine des assurances agricoles
- Au moins 5 ans d'expérience avérée dans la gestion de projets/programmes.

Au moins 5 ans d'expérience de travail avec des ministères, des institutions nationales ou provinciales qui s'occupent d'agriculture et/ou d'assurance.

Compétences

- De solides compétences en matière de direction, de gestion et de coordination, avec une capacité avérée à coordonner efficacement la mise en œuvre de grands projets multipartites, y compris les aspects financiers et techniques.
- Capacité à gérer efficacement des équipes techniques et administratives, à travailler avec un large éventail de parties prenantes dans divers secteurs et à tous les niveaux, à développer des partenariats durables avec des organismes collaborateurs.
- Capacité à gérer des budgets, à former et à travailler efficacement avec le personnel de contrepartie à tous les niveaux et avec tous les groupes impliqués dans le projet.
- Capacité à coordonner et à superviser plusieurs unités de mise en œuvre de projets dans leur mise en œuvre d'activités techniques en partenariat avec divers groupes d'acteurs infranationaux, y compris la communauté et le gouvernement.
- Connaissance et expérience professionnelle de l'intégration de la dimension de genre dans les projets internationaux. De solides compétences en matière de rédaction, de présentation et de compte rendu.
- De solides compétences en matière de communication, notamment pour répondre aux courriers électroniques avec précision et en temps voulu.
- Solides compétences informatiques, en particulier la maîtrise de toutes les applications du progiciel MS Office et de la recherche sur Internet.
- Une connaissance approfondie des polices d'assurance dans la région CIMA.
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais. La connaissance d'une ou plusieurs langues locales serait un atout.

**Assistant et comptable du projet**

Sous la direction et la supervision du chef de projet, l'assistant de projet et le comptable effectueront les tâches suivantes :

- Tenir des registres des fonds et des dépenses du projet, et s'assurer que toute la documentation financière relative au projet est bien tenue et facilement accessible lorsque le chef de projet le demande ;
- Examiner les dépenses du projet et s'assurer que les fonds du projet sont utilisés conformément au document de projet et aux règles et procédures financières du gouvernement ;
- Valider et certifier les formulaires FACE avant de les soumettre au PNUD ;
- Fournir les informations financières nécessaires, au fur et à mesure, pour les décisions de gestion du projet ;
- Fournir les informations financières nécessaires lors de l'audit ou des audits du projet ;
- Examiner les budgets annuels et les rapports sur les dépenses des projets, et informer le chef de projet en cas de divergences ou de problèmes ;
- Consolider les rapports financiers d'avancement soumis par les parties responsables de la mise en œuvre du projet
activités ;
- Assurer la liaison et le suivi avec les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet pour les questions liées aux fonds du projet et aux rapports d'avancement financier.
- Assister le chef de projet dans la gestion et la supervision quotidiennes des activités du projet ;
- Assister le responsable du S&E dans les questions liées au S&E et à la gestion des ressources de la connaissance ;
- Aider à la préparation des rapports d'avancement ;
- Veiller à ce que toute la documentation du projet (rapports d'avancement, rapports de consultation et autres rapports techniques, procès-verbaux des réunions, etc.) soit correctement conservée sur papier et sous forme électronique dans un système de classement efficace et facilement accessible, à la demande du PB, du TAC, du PNUD, des consultants du projet et des autres membres du personnel de l'UGP.
- Fournir une assistance administrative et logistique liée à l'UGP.

L'assistant de projet sera recruté sur la base des qualifications suivantes :

- Une licence ou un diplôme supérieur en comptabilité/gestion financière ;

Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente, de préférence dans un cadre de gestion de projet impliquant un organisme de financement multilatéral/international. Une expérience antérieure dans un projet des Nations unies constituera un atout certain ;

- Très bonnes compétences interpersonnelles ;
- Maîtrise de l'utilisation des logiciels informatiques, en particulier MS Word et MS Excel.
- Excellentes compétences linguistiques en anglais (écrit, parlé et lu) et dans les langues locales

**2 agents de soutien technique**

Contexte :

L'un sera basé à Dori et couvrira la municipalité de Dori (Sahel) et l'autre à Dédougou et couvrira les municipalités de Safané et Tchériba (Mouhoun).

Tâches :

En tant qu'agents de vulgarisation pour le projet sur le terrain, ils devront :

- Renforcer les flux d'information, de coordination et de communication, entre tous les acteurs, de haut vers le bas et de bas vers le haut
- Mener des activités de sensibilisation et des formations au niveau communautaire, entre autres :
  - Évaluer les capacités des acteurs locaux publics et privés dans la municipalité de Gorom-Gorom (
  - Évaluer les capacités des acteurs locaux publics et privés dans les municipalités de Safané et de Tchériba
  - Réaliser la formation/le renforcement des capacités des acteurs locaux publics et privés dans la municipalité de Dori
- Effectuer toutes les tâches jugées utiles par le chef de projet afin de faire avancer le projet sur le terrain
- Contribuer au suivi et à l'évaluation du projet
- Assurer l'alignement des activités du projet avec les besoins et les attentes des bénéficiaires

Qualifications :

Les agents de soutien technique seront recrutés sur la base des qualifications suivantes :

- Une licence, de préférence dans le domaine du développement communautaire ou de l'agriculture
- Connaissance de l'assurance indicielle pour l'agriculture ;
- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente dans la mise en œuvre de projets et le renforcement des capacités, idéalement avec la participation de donateurs internationaux. Une expérience antérieure de projets des Nations unies sera un atout certain ;
- Connaissance et expérience professionnelle de l'intégration de la dimension de genre dans les projets ;
- Connaissance et expérience professionnelle du S&E ;
- Très bonnes compétences interpersonnelles
- Connaissance des langues et de la culture locales
- Bonnes compétences linguistiques en français (écrit, parlé et lu)

**Chargé de communication du projet**

Sous la supervision et les conseils généraux du chef de projet, le Chargé de communication aura la responsabilité de diriger les résultats de la gestion des connaissances dans le cadre de la composante 3 et de développer la stratégie de communication du projet dès le début et de coordonner sa mise en œuvre dans toutes les composantes du projet. Le chargé de communication travaillera en étroite collaboration avec le chargé du suivi et évaluation sur les aspects du projet liés à la gestion des connaissances. Ses responsabilités spécifiques seront notamment les suivantes

- Élaborer une stratégie/un plan de communication du projet, l'intégrer aux plans de travail annuels et l'actualiser chaque année en consultation avec les parties prenantes du projet ; coordonner sa mise en œuvre
- Coordonner la mise en œuvre des produits du projet en matière de gestion des connaissances ;
- Coordonner et superviser la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public dans toutes les composantes du projet ; faciliter la conception et la maintenance du site web/des pages web du projet et veiller à ce qu'il soit à jour et dynamique ;
- Faciliter l'apprentissage et le partage des connaissances et des expériences pertinentes pour le projet;

Le chargé de communication du projet sera recruté sur la base des qualifications suivantes :

- Une licence, de préférence dans le domaine du développement communautaire ou de la gestion des ressources naturelles/environnementales ;
- Connaissance de l'assurance indicielle pour l'agriculture ;
- Connaissance et expérience professionnelle de l'intégration de la dimension de genre dans les projets internationaux ;
- Un diplôme de communication (diplôme, licence)

- Au moins trois ans d'expérience professionnelle pertinente en matière de communication pour la mise en œuvre de projets ou de programmes, impliquant idéalement des donateurs internationaux. Une expérience antérieure de projets des Nations unies sera un atout certain ;
- Expérience antérieure dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication pour des organisations ou des projets
- Une forte capacité professionnelle à utiliser les technologies de l'information et de la communication, notamment la conception de sites web et les logiciels de publication assistée par ordinateur
- Très bonnes compétences interpersonnelles
- Excellentes compétences linguistiques en français et en anglais (écrit, parlé et lu) et dans les langues locales

**Annexe E : Procédure sélection social et environnemental du PNUD**

## Information sur le projet

| *Information sur le projet* | |
|---|---|
| 1. Titre du Projet | Promotion d'une assurance climatique indicielle pour les petits exploitants agricoles au Burkina Faso |
| 2. Numéro du Projetr | UNDP PIMS # 5595; GEF ID # 8032 |
| 3. Location (Global/Région/Pays) | Burkina Faso |

## Partie A. Intégrer des principes généraux pour renforcer la durabilité sociale et environnementale

| **QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?** |
|---|
| ***Décrivez brièvement dans le champ ci-dessous comment le projet intègre l'approche basée sur les droits de l'homme ?*** |
| L'objectif général du projet PMA proposé est d'accroître la résilience des communautés locales de 3 communes du Burkina Faso au changement climatique en leur fournissant un outil de gestion des risques sous la forme d'une assurance indexée. Par conséquent, une approche fondée sur les droits de l'homme fait partie intégrante du projet. L'inclusion équitable de tous les groupes, y compris les personnes vulnérables et marginalisées, a été un principe directeur pour le développement de ce projet. Le subventionnement sélectif des primes d'assurance permettra aux personnes les plus pauvres ou ayant une connaissance moindre de l'assurance, y compris les groupes marginalisés, d'avoir la possibilité de bénéficier du projet. De même, des mesures complémentaires à l'assurance ont été conçues afin d'accroître encore la résilience et cibleront en priorité les groupes vulnérables. Cette approche devrait avoir des résultats exponentiels en fournissant un système dans lequel les communautés vulnérables et marginalisées sont en première ligne et ont la possibilité de réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance agricoles au changement climatique et d'investir dans des pratiques plus résilientes. L'introduction d'un filet de sécurité pour ces populations est essentielle pour améliorer leur niveau de vie et les inciter à investir dans des pratiques améliorées à long terme.<br><br>Le projet mettra en place un système permettant aux communautés de faire part de leurs préoccupations pendant toute la durée du projet. Des approches participatives seront adoptées et donneront aux bénéficiaires la possibilité d'exprimer leurs priorités et leurs difficultés. Plus précisément, une évaluation participative de l'indice et des modalités sera menée au début du projet mais aussi après chaque saison, afin de s'assurer que les réactions des fournisseurs d'assurance et des bénéficiaires sont prises en compte et que le produit d'assurance évolue en conséquence, sous réserve de la viabilité commerciale pour le ou les assureurs. Un atelier d'évaluation sera organisé chaque année à la fin de la saison afin que les fournisseurs d'assurance, les bénéficiaires, les agrégateurs et les distributeurs puissent partager leur expérience sur le régime d'assurance et ses modalités.<br><br>En outre, un renforcement continu des capacités sera également mis en œuvre afin de garantir que les bénéficiaires comprennent bien les régimes d'assurance, les droits et les responsabilités envers les organismes d'assurance, l'accès au crédit et aux intrants agricoles qui en découle, etc. L'accès aux informations climatiques sera également associé à des formations pour permettre aux bénéficiaires d'adopter des pratiques d'adaptation.<br><br>Un plan d'engagement des parties prenantes a été élaboré à l'annexe F et visera spécifiquement (i) les comités de développement des villages, (ii) les chambres régionales d'agriculture et (iii) les organisations et groupements de femmes. |
| ***Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet est susceptible d'améliorer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes*** |

La Constitution actuelle du Burkina Faso affirme l'égalité entre les hommes et les femmes et des progrès sont réalisés pour renforcer l'égalité des sexes. Le gouvernement du Burkina Faso, qui est conscient des défis que pose l'inégalité entre les sexes ainsi que de ses effets négatifs sur l'économie nationale, a élaboré en 2009 une politique nationale du genre (PNG), qui s'appuie sur la Constitution du Burkina Faso et le Code de la famille burkinabé de 1989, ainsi que sur les lois internationales et régionales qu'il a ratifiées. Le plan d'action transversal de la PNG est intégré aux politiques sectorielles afin de réduire les inégalités en matière de pauvreté, de santé, d'éducation, de participation politique, ainsi que dans d'autres secteurs vitaux.

Malgré ces efforts, l'égalité des sexes reste un défi au Burkina Faso. Le Burkina Faso est classé 146ème sur 159 pays selon l'indice d'inégalité de genre, avec seulement 9,4% des sièges parlementaires occupés par des femmes et seulement 6% de la population féminine de plus de 25 ans ayant au moins une éducation secondaire, contre 11,5% pour les hommes. Le pays se situe dans le groupe 5 de l'indice de développement du genre, ce qui signifie qu'il n'a atteint qu'une faible égalité entre les femmes et les hommes selon l'indice de développement humain (IDH) (écart absolu de plus de 10 % par rapport à la parité des sexes).

Dans ce contexte, l'équipe de préparation du projet a veillé à ce que les consultations et les recherches menées pour élaborer le projet tiennent dûment compte des aspects liés au genre. Cela a été fait, entre autres :

- -En incluant systématiquement les questions de genre dans les entretiens bilatéraux afin de recueillir des informations et des suggestions ;
- -En ayant une rencontre bilatérale avec M. David BEYI, Secrétaire Général du Secrétariat Général de la Promotion du Genre du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille lors de la mission préliminaire en juin 2017 afin de comprendre, dès le début de la préparation du projet, le contexte institutionnel de l'intégration du genre au Burkina Faso et les ressources, sujets et outils pertinents à inclure ;
- -En organisant des groupes de discussion réservés aux femmes pendant le travail sur le terrain en novembre 2017 afin d'identifier et de comprendre les situations spécifiques des femmes sur le terrain et les activités pertinentes à inclure dans le projet pour faire face à ces situations ;
- -En rencontrant des organisations de femmes et en s'adressant en particulier aux femmes lors des groupes de discussion organisés pendant le travail sur le terrain en février 2018 ;
- -En incluant le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille dans toutes les consultations (atelier de lancement, consultations nationales, atelier de validation) afin de recueillir leurs contributions sur tous les aspects du projet ;
- -En ayant un groupe de travail qui travaille spécifiquement sur l'inclusion des femmes et des populations vulnérables lors des consultations nationales en février 2018 ;

A la suite de ce processus participatif, un plan d'action sur l'égalité des sexes (annexe G) a été élaboré. Il garantit que les aspects de genre sont pleinement inclus dans tous les aspects du projet (population cible du projet, activités, organisation, indicateurs de performance) et sont pleinement reflétés dans le cadre de résultats du projet (section VI du document de projet). En général, les femmes sont spécifiquement ciblées et le projet vise à bénéficier à au moins 50% des femmes. Cela peut s'avérer difficile compte tenu de l'accès limité des femmes à la terre, et donc à l'assurance. Ce point sera développé au début du projet, l'équipe du projet mettra à jour et développera le plan d'action sur le genre.

En outre, les organisations de femmes seront spécifiquement ciblées dans le cadre de l'engagement des parties prenantes et seront régulièrement consultées.

***Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre la durabilité environnementale***

Le projet soutient la mise en œuvre de politiques nationales d'adaptation au changement climatique, renforce les capacités nationales et régionales à faire face aux impacts localisés du changement climatique et crée des synergies gagnantes pour tous entre les objectifs d'adaptation au changement climatique et le développement. Le projet, dans sa conception, réduit la vulnérabilité socio-économique au changement climatique en augmentant la résilience du capital naturel au changement climatique (entre autres en promouvant des pratiques agricoles plus résistantes telles que des cultures plus résistantes) qui permet ensuite des moyens de subsistance plus résistants. En outre, en fournissant

Le projet s'inscrit directement dans les priorités nationales liées au climat et à l'environnement, plus précisément :

-Le cadre de la Perspective 2025 du Burkina sur lequel le gouvernement a élaboré le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), un plan quinquennal (2016-2020) destiné à améliorer durablement les conditions sociales et économiques des populations, en particulier les plus vulnérables. Le PNDES identifie le changement climatique comme un risque important pour l'économie burkinabè et le développement du pays. En conséquence, un de ses objectifs est de renforcer les capacités d'adaptation du Burkina Faso, entre autres en renforçant les capacités des acteurs concernés et en augmentant le nombre de politiques sectorielles et stratégiques qui intègrent le changement climatique.

-Les objectifs de développement durable, dans le cadre desquels le gouvernement du Burkina Faso a pris des mesures spécifiques pour aborder les questions liées au changement climatique de manière durable, en adoptant le Plan national d'adaptation (PNA 2015-2025) qui prévoit des actions intégrées destinées à renforcer le développement des domaines concernés tels que l'agriculture, l'élevage, l'eau, la sylviculture et la biodiversité. Le Burkina Faso a ouvert la voie à son PAN en élaborant et en adoptant un plan d'action national d'adaptation au changement climatique (PANA) en 2007.

-Le Burkina Faso a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1993 et le protocole de Kyoto en 2005. Il a adopté une législation nationale pour mettre en œuvre ces protocoles. Dans sa contribution nationale déterminée (CNDA), le Burkina Faso souligne que l'agriculture est une priorité en matière d'adaptation, car les effets néfastes du changement climatique se font déjà sentir, alors que ce secteur revêt une importance cruciale pour la majorité de sa population, tant pour sa subsistance que pour la génération de revenus. Les actions proposées dans le cadre de la CNDA pour améliorer la résilience, comme le soutien de pratiques agricoles plus résistantes, par exemple en utilisant des semences résistantes à la sécheresse, contribueront au succès du projet proposé.

## Partie B. Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

| **QUESTION 2: Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ?**<br>*Note : Décrivez brièvement les risques sociaux et environnementaux potentiels identifiés dans l'annexe 1 - Liste de contrôle pour la sélection des risques (sur la base des réponses "oui"). Si aucun risque n'a été identifié dans l'annexe 1, notez "Aucun risque identifié" et passez à la question 4 et sélectionnez "Risque faible". Les questions 5 et 6 ne sont pas requises pour les projets à faible risque.* | **QUESTION 3: Quel est le niveau d'importance des risques sociaux et environnementaux potentiels ?**<br>*Note : Répondez aux questions 4 et 5 ci-dessous avant de passer à la question 6* | | | **QUESTION 6: Quelles mesures d'évaluation et de gestion sociales et environnementales ont été menées et/ou sont nécessaires pour faire face aux risques potentiels (pour les risques d'importance modérée et élevée) ?** |
|---|---|---|---|---|
| ***Description du risque*** | ***Impact and Probabilité (1-5)*** | ***Importance (Faible, Modérée, Élevée)*** | ***Commentaires*** | ***Description des mesures d'évaluation et de gestion telles que reflétées dans la conception du projet. Si une EIES ou une SESA est nécessaire, notez que l'évaluation doit tenir compte de tous les impacts et risques potentiels.*** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Risque 1 : Les ménages pauvres pourraient ne pas être en mesure d'accéder à l'assurance car elle nécessite un capital et peut être coûteuse.<br>(Principe 1, question 2) | I = 2<br>P = 3 | **Modérée** | L'accès à l'assurance est généralement limité aux personnes pauvres car il nécessite un capital comme garantie et peut être coûteux | Une analyse des parties prenantes a été préparée au cours du PPG, qui a servi de base à l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes et à la conception globale du projet.<br>L'inclusion des personnes vulnérables, y compris les femmes et les pauvres, a été un principe directeur du projet proposé . La subvention de primes et de mesures complémentaires a été prévue afin d'assurer l'égalité d'accès de tous aux bénéfices du projet.<br>Le **plan d'engagement des parties prenantes** (SEP) sera examiné et révisé au début du projet par l'unité de mise en œuvre du projet, le SP/CNDD et le PNUD. |
| Risque 2 : le projet, en essayant de répondre au risque 1 (voir ci-dessus) pourrait entraîner des changements négatifs dans les droits coutumiers ou renforcer les inégalités dans l'accès à la terre pour les communautés marginalisées (en particulier les femmes)<br>(Principe 1, questions 3 et 6 ; Principe 2, question 2 ) | I = 2<br>P = 3 | **Modérée** | Les femmes et les ménages vulnérables n'ont souvent pas accès à la terre, ou n'ont pas de preuve officielle de leur propriété. Dans le contexte de l'accès à l'assurance climatique, cela peut entraîner des problèmes dans la demande de garantie des terres. | Le plan d'action pour l'égalité entre les sexes mené pendant le PPG et le SEP fera participer les acteurs les plus vulnérables et les inclura dans la définition des activités, afin de s'assurer qu'ils ne sont pas laissés pour compte. Une analyse approfondie du potentiel de l'assurance météorologique indexée (IBWI) et d'autres types d'assurance sera menée au début du projet afin d'identifier les options d'assurance les plus appropriées qui incluront les groupes les plus vulnérables. En outre, les sites seront sélectionnés de manière à ne pas avoir d'impact négatif sur les droits coutumiers ou à ne pas renforcer les inégalités d'accès à la terre. Tout en visant à cibler les communautés les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes qui n'ont souvent pas accès à la terre, le projet adoptera une approche "do-no-harm" et évitera de travailler sur des terres où les droits coutumiers ne sont pas bien définis. Des discussions avec les autorités compétentes auront également lieu afin d'améliorer les droits coutumiers des bénéficiaires. |
| Risque 3 : les gouvernorats locaux, régionaux et nationaux n'ont pas la capacité de garantir le respect des droits fonciers et des réglementations en matière de microfinance pour les groupes vulnérables et marginalisés (en particulier les femmes), ce qui entraîne un isolement et une exclusion supplémentaires de ces groupes d'activités plus résistantes et plus | I = 3<br>P = 2 | **Modérée** | | Le renforcement des capacités des autorités aux niveaux local, régional et national comprendra des aspects liés au régime foncier et aux possibilités de microfinancement ainsi qu'aux options réglementaires. Il s'agira de clarifier et de garantir les droits fonciers des bénéficiaires, conformément aux exigences du SES (et en suivant les lignes directrices volontaires sur la gouvernance responsable du régime foncier[31],, conformément au SES). |

[31] http://www.fao.org/3/i2801e/i2801e.pdf

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| génératrices de revenus. (Principe 1, question 5 ; Principe 2, question 1 ; Norme 5, question 4) | | | | En ce qui concerne la réglementation du microfinancement, les activités de renforcement des capacités au titre du volet 1 sont entièrement conçues pour atteindre cet objectif, en particulier le volet<br>(i) Examiner l'environnement institutionnel et politique afin d'identifier les lacunes et les obstacles à la mise en œuvre des IBWI<br>ii) Procéder à une évaluation des capacités institutionnelles et des principaux acteurs à former<br>iii) Fournir une formation aux responsables en charge de la formulation de politiques, aux décideurs et aux législateurs sur l'intégration des approches de gestion des risques climatiques dans les principales politiques de développement et les processus de planification et de budgétisation |
| Risque 4 : les institutions de micro-finance (IMF) ne ciblent pas les groupes les plus vulnérables et marginalisés pour la fourniture de programmes d'assurance et de crédit (Principe 1, question 5) | I = 3<br>P = 3 | **Modérée** | Comme mentionné au risque 1, l'accès à l'assurance est généralement réservé aux personnes pauvres car il nécessite un capital comme garantie et peut être coûteux. Les IMF peuvent considérer cela comme un facteur limitant leur participation au projet, étant donné que les groupes cibles comprennent les communautés les plus vulnérables. La vulnérabilité est mesurée en tenant compte du niveau de pauvreté. | L'évaluation des capacités qui sera menée dans le cadre de l'output 1.2 inclura les IMF et les communautés vulnérables et examinera les aspects liés aux lacunes pour l'inclusion de ces communautés dans les régimes d'assurance et de crédit. En outre, l'indice et les modalités seront évalués au début du projet et après chaque saison afin de s'assurer que le retour d'information des fournisseurs d'assurance et des bénéficiaires est intégré et que le produit d'assurance évolue en conséquence, sous réserve de la viabilité commerciale pour les assureurs.<br>En outre, le projet introduira un mécanisme de prime de subvention qui couvrira une partie de l'assurance des bénéficiaires, ce qui ouvrira la porte aux communautés les plus vulnérables pour accéder à l'assurance et au crédit. L'accès accru à ces mécanismes devrait entraîner une augmentation des revenus des bénéficiaires et les rendre plus attrayants à long terme pour les IMF. |
| Risque 5 : les pratiques agricoles améliorées risquent d'être affectées par les effets du changement climatique (norme 1, question 5 ; norme 2, question 2) | I = 3<br>P = 1 | **Faible** | Le projet aidera les communautés d'agriculteurs à adopter des pratiques agricoles plus résistantes. Cela impliquera l'introduction de variétés de cultures améliorées qui offrent des rendements | L'équipement météorologique dans la zone du projet fournira des informations climatiques aux bénéficiaires afin qu'ils puissent s'adapter aux risques climatiques. En outre, l'accès au crédit en plus des régimes d'assurance et les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation aux impacts et aux options du changement climatique donneront aux ménages ciblés les outils nécessaires pour investir dans des |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | plus élevés dans le contexte du changement climatique. Toutefois, ces variétés pourraient ne pas être résistantes aux événements climatiques extrêmes et les sécheresses et les inondations, en particulier, pourraient avoir une incidence sur les rendements. | infrastructures et des intrants plus résistants pour les pratiques agricoles et donc réduire la sensibilité aux chocs climatiques. |
| Risque 6 : l'amélioration des pratiques agricoles introduit des espèces exotiques envahissantes (norme 1, question 5) | I = 3<br>P = 1 | **Faible** | Si les variétés de cultures introduites fournissent des revenus plus élevés, les bénéficiaires pourraient décider d'adopter la monoculture de ces spécifications, risquant également que ces cultures deviennent envahissantes. | Le projet veillera à ce que les variétés introduites soient adaptées à la zone du projet. En outre, les cultures seront sélectionnées de manière à ne pas menacer la biodiversité dans la région, soit en présentant des risques d'invasion génétique, soit en étant préférées par les communautés à toutes les autres cultures en raison de leur valeur ajoutée perçue. |
| Risque 7 : les catastrophes climatiques pendant la mise en œuvre du projet pourraient entraîner des coûts d'assurance élevés pour les IMF et provoquer leur désintérêt pour les WBI. | I = 4<br>P = 2 | **Modérée** | En tant que membres du secteur privé, les IMF sont motivées par des incitations financières. L'une des principales raisons pour lesquelles les communautés vulnérables isolées ne peuvent pas accéder aux produits des IMF est leur manque d'attrait en raison du niveau élevé de pauvreté (donc peu ou pas de garantie) et du niveau élevé de vulnérabilité de leurs actifs à assurer. | Les IMF seront sensibilisées aux avantages à long terme du travail avec les communautés vulnérables, même si certaines pertes peuvent être observées au cours des premières années. Il convient de noter que les régimes d'assurance seront associés à l'amélioration des intrants agricoles et à l'accès au crédit pour investir dans des activités et des infrastructures plus résistantes. Cela permettra de réduire la vulnérabilité des bénéficiaires de l'assurance et donc de réduire le risque de pertes pour les IMF. |
| Risque 8 : les populations autochtones sont présentes dans la zone du projet et pourraient ne pas être suffisamment impliquées dans la prise de décision, ce qui entraînerait des tensions entre les différents groupes ethniques (Norme 6, questions 1, 2, 3 et 4) | I = 4<br>P = 2 | **Modérée** | Au Sahel, la plupart des communautés font partie d'un groupe ethnique spécifique. À l'exception des dernières années, où les conflits se sont multipliés, | Un **plan pour les peuples indigènes** (IPP), suivant les pratiques du FPIC, sera mené au début du projet pour s'assurer que les communautés indigènes ne sont pas affectées négativement ou que le projet ne déclenche pas de conflits entre groupes ethniques. L'IPP se concentrera spécifiquement sur les risques entre les éleveurs et les agriculteurs. Les activités pertinentes ne |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | ces communautés ont vécu dans une interaction pacifique. Cependant, avec le changement climatique, les moyens de subsistance de certains groupes pourraient être affectés, ce qui entraînerait un changement de pratiques qui pourrait avoir des répercussions sur d'autres groupes. Cela est particulièrement vrai dans le cas où les éleveurs décident de s'installer en raison des changements de saisons et de l'accès à l'eau. | commenceront pas avant que l'IPP soit en place et que le FPIC soit garanti (lorsque le SES l'exige). |
| Risque 9 : l'installation d'une station météorologique pourrait entraîner un déplacement physique ou économique des communautés locales (norme 5, questions 1 et 2 ; norme 6, question 6) | I = 4<br>P = 1 | **Modérée** | Les sites pour l'installation des stations météo peuvent se trouver sur des terrains appartenant ou utilisés par les communautés locales pour des activités de subsistance ou de résidence. | Les sites seront sélectionnés en étroite consultation avec les autorités locales et les autres parties prenantes locales, y compris les communautés. Cela permettra d'éviter de sélectionner des sites qui appartiennent aux communautés locales ou qui sont nécessaires à leur subsistance. Si de tels sites ne peuvent être évités, le projet préparera **un plan d'action de réinstallation** (si le déplacement physique ne peut être évité) et/ou un **plan d'action pour les moyens de subsistance** (si le déplacement économique ne peut être évité). |

| QUESTION 4: Quelle est la catégorisation globale des risques du projet ? | | |
|---|---|---|
| **Sélectionnez un (voir SESP pour les conseils))** | | **Commentaires** |
| ***Faible risque*** | ☐ | |
| ***Risque modéré*** | X | Au début du projet, l'unité de gestion du projet examinera et renforcera le Plan d'engagement des parties prenantes et le Plan d'action pour l'égalité des sexes élaborés pendant le PPG afin de les rendre plus pertinents dans le contexte actuel. Cela prendra notamment en compte le changement potentiel des sites en raison des changements dans la sécurité de la région du Sahel et du Burkina Faso dans son ensemble. L'UGP veillera également à ce qu'un IPP soit élaboré et mènera des consultations sur le FPIC. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | En outre, un plan pour les populations autochtones sera réalisé, afin de s'assurer que le projet ne déclenche pas de tensions entre les différents groupes ethniques, en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre (c'est pourquoi l'accent sera mis sur les éleveurs/agriculteurs). |
| | ***Risque élevé*** | ☐ | |
| | **QUESTION 5 : QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la catégorisation des risques, quelles sont les exigences du SES qui sont pertinentes ?** | | |
| | Cochez tout ce qui s'applique | | **Commentaires** |
| | ***Principe 1: Droits de l'Homme*** | X | La population la plus vulnérable et marginalisée n'a généralement pas accès à la propriété et pourrait ne pas pouvoir accéder à l'IBWI en raison de l'absence de garantie. Cela pourrait reproduire les inégalités existantes.<br>En outre, les capacités actuelles limitées des autorités du Burkina Faso (au niveau local, régional et national) pourraient limiter et entraver les résultats des projets en continuant à discriminer les droits coutumiers. |
| | ***Principe 2: Égalité des genres et autonomisation des femmes*** | X | Au Burkina Faso, les femmes n'ont souvent pas accès à la propriété, en particulier à la terre. Cela les empêche de profiter des nombreuses possibilités qui leur permettraient de sortir de la pauvreté. En proposant des régimes d'assurance et de crédit, généralement subordonnés à la possession de certains biens, le projet pourrait reproduire les inégalités entre hommes et femmes. |
| | ***1. Conservation de la biodiversité et Gestion des ressources naturelles*** | ☐ | |
| | ***2. Atténuation du changement climatique et Adaptation*** | X | Les variétés de cultures améliorées introduites pourraient ne pas être résistantes aux événements climatiques extrêmes et l'apparition de sécheresses et d'inondations, en particulier, pourrait avoir un impact sur les rendements. |
| | ***3. Santé, sécurité et conditions de travail dans la Communauté*** | ☐ | |
| | ***4. Le patrimoine culturel*** | ☐ | |
| | ***5. Déplacement et réinstallation*** | X | Les régimes fonciers et les droits de propriété actuels pourraient entraîner des difficultés d'accès aux communautés les plus vulnérables. En essayant d'accéder aux groupes marginalisés et vulnérables et d'en tirer profit, le projet pourrait tenter |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | d'encourager une plus grande clarté et d'officialiser des dispositions spécifiques en matière de régime foncier bénéficiant à ces communautés, ce qui entraînerait des changements dans la distribution des terres. |
| | ***6. Les Peuples indigènes*** | X | Comme d'autres pays du Sahel, le Burkina Faso abrite un grand nombre d'autochtones, qui vivent ensemble en paix depuis des générations. Le changement climatique et les conflits dans ces régions ont entraîné des tensions intercommunautaires récurrentes. En travaillant avec différents groupes ethniques, le projet peut être considéré comme susceptible de déclencher des tensions supplémentaires. |
| | ***7. Prévention de la pollution et Efficacité des ressources*** | ☐ | |

## Approbation finale

| *Signature* | *Date* | *Description* |
|---|---|---|
| Évaluateur AQ | | Membre du personnel du PNUD en charge du projet, généralement un responsable de programme du PNUD. La signature finale confirme qu'ils ont "vérifié" pour s'assurer que le SESP est mené de manière adéquate |
| Approbateur AQ | | Cadre supérieur du PNUD, généralement le directeur adjoint de pays (DCD), le directeur de pays (CD), le représentant résident adjoint (DRR) ou le représentant résident (RR) du PNUD. L'approbateur d'AQ ne peut pas être également l'évaluateur d'AQ. La signature finale confirme qu'il a "approuvé" le SESP avant sa soumission au PAC. |
| Président du PAC | | Président du PNUD de la PAC. Dans certains cas, le président du PAC peut également être l'approbateur de l'AQ. La signature finale confirme que le SESP a été pris en compte dans le cadre de l'évaluation du projet et pris en compte dans les recommandations du PAC. |

## SESP Pièce jointe 1. Liste de contrôle pour la sélection des risques sociaux et environnementaux

| Liste de contrôle des risques sociaux et environnementaux potentiels | | |
|---|---|---|
| **Principe 1: Droits de l'Homme** | | **Réponse (Oui/Non)** |
| 1. | Le projet pourrait-il avoir des effets négatifs sur la jouissance des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population affectée et en particulier des groupes marginalisés ? | NON |
| 2. | Est-il probable que le projet ait des effets négatifs inéquitables ou discriminatoires sur les populations touchées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus ? [32] | OUI |
| 3. | Le projet pourrait-il restreindre la disponibilité, la qualité et l'accès aux ressources ou aux services de base, en particulier pour les individus ou les groupes marginalisés ? | OUI |
| 4. | Est-il probable que le projet exclue toute partie prenante potentiellement affectée, en particulier les groupes marginalisés, de la pleine participation aux décisions qui peuvent les affecter ? | NON |
| 5. | Y a-t-il un risque que les détenteurs de droits n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ? | OUI |
| 6. | Y a-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ? | OUI |
| 7. | Les communautés locales ou les individus ont-ils, si l'occasion leur en a été donnée, soulevé des préoccupations en matière de droits de l'homme concernant le projet au cours du processus d'engagement des parties prenantes ? | NON |
| 8. | Le projet risque-t-il d'exacerber les conflits entre les communautés et les individus touchés par le projet et/ou le risque de violence à leur égard ? | NON |
| **Principe 2 : Égalité des genres et autonomisation des femmes** | | |
| 1. | Est-il probable que le projet proposé ait des effets négatifs sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ? | OUI |
| 2. | Le projet risque-t-il de reproduire les discriminations à l'égard des femmes fondées sur le sexe, notamment en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux avantages ? | OUI |
| 3. | Les groupes/leaders de femmes ont-ils soulevé des questions d'égalité des sexes concernant le projet au cours du processus d'engagement des parties prenantes et cela a-t-il été inclus dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques ? | NON |
| 4. | Le projet limiterait-il potentiellement la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger les ressources naturelles, compte tenu des différents rôles et positions des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux? | NON |
| **Principe 3 : Durabilité environnementale :** Les questions de sélection concernant les risques environnementaux sont couvertes par les questions spécifiques liées aux normes ci-dessous | | |
| | | |
| **Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles** | | |

[32] Les motifs de discrimination interdits sont la race, l'origine ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale, sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou toute autre situation, y compris en tant qu'autochtone ou membre d'une minorité. Les références aux "femmes et aux hommes" ou similaires sont censées inclure les femmes et les hommes, les garçons et les filles, et d'autres groupes victimes de discrimination en raison de leur identité sexuelle, tels que les transsexuels et les transgenres.

| | | |
|---|---|---|
| 1.1 | Le projet pourrait-il avoir des effets négatifs sur les habitats (par exemple, les habitats modifiés, naturels et critiques) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ? | NON |
| 1.2 | Des activités du projet sont-elles proposées à l'intérieur ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones écologiquement sensibles, y compris des zones légalement protégées (par exemple une réserve naturelle, un parc national), des zones proposées pour la protection, ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou des populations autochtones ou des communautés locales ? | NON |
| 1.3 | Le projet implique-t-il des changements dans l'utilisation des terres et des ressources qui pourraient avoir des effets négatifs sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? | NON |
| 1.4 | Les activités du projet présenteraient-elles des risques pour les espèces menacées ? | NON |
| 1.5 | Le projet présenterait-il un risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes ? | OUI |
| 1.6 | Le projet implique-t-il l'exploitation de forêts naturelles, le développement de plantations ou le reboisement ? | NON |
| 1.7 | Le projet implique-t-il la production et/ou la récolte de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ? | NON |
| 1.8 | Le projet implique-t-il une extraction, un détournement ou un confinement important des eaux de surface ou souterraines ? | NON |
| 1.9 | Le projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques ? (par exemple, la collecte et/ou la récolte, le développement commercial) | NON |
| 1.10 | Le projet susciterait-il des préoccupations environnementales transfrontalières ou mondiales potentiellement négatives ? | NON |
| 1.11 | Le projet entraînerait-il des activités de développement secondaires ou consécutives qui pourraient avoir des effets sociaux et environnementaux négatifs, ou aurait-il des effets cumulatifs avec d'autres activités connues, existantes ou prévues dans la région ? | NON |
| **Norme 2 : Atténuation du changement climatique et adaptation** | | |
| 2.1 | Le projet proposé entraînera-t-il d'importantes[33] émissions de gaz à effet de serre ou risque-t-il d'aggraver le changement climatique ? | NON |
| 2.2 | Les résultats potentiels du projet seraient-ils sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique ? | OUI |
| 2.3 | Le projet proposé est-il susceptible d'accroître directement ou indirectement la vulnérabilité sociale et environnementale au changement climatique, maintenant ou à l'avenir (également connu sous le nom de pratiques mal adaptées) ? | NON |
| **Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail dans la Communauté** | | |
| 3.1 | Des éléments de construction, d'exploitation ou de démantèlement du projet présenteraient-ils des risques potentiels pour la sécurité des communautés locales ? | NON |
| 3.2 | Le projet présenterait-il des risques potentiels pour la santé et la sécurité de la communauté en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses ou nocives (par exemple, explosifs, carburant et autres produits chimiques pendant la construction et l'exploitation) ? | NON |
| 3.3 | Le projet implique-t-il le développement d'infrastructures à grande échelle (par exemple, des barrages, des routes, des bâtiments) ? | NON |
| 3.4 | La défaillance des éléments structurels du projet poserait-elle des risques pour les communautés ? (par exemple, effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) | NON |
| 3.5 | Le projet proposé serait-il susceptible ou entraînerait-il une vulnérabilité accrue aux tremblements de terre, à l'affaissement, aux glissements de terrain, à l'érosion, aux inondations ou aux conditions climatiques extrêmes ? | NON |

[33] En ce qui concerne le CO2, les "émissions significatives" correspondent généralement à plus de 25 000 tonnes par an (provenant à la fois de sources directes et indirectes).

| | | |
|---|---|---|
| 3.6 | Le projet entraînerait-il une augmentation potentielle des risques pour la santé (par exemple, en raison de maladies transmises par l'eau ou par d'autres vecteurs ou d'infections transmissibles telles que le VIH/sida) ? | NON |
| 3.7 | Le projet présente-t-il des risques et des vulnérabilités potentiels liés à la santé et à la sécurité au travail en raison de dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques pendant la construction, l'exploitation ou le déclassement du projet ? | NON |
| 3.8 | Le projet comporte-t-il un soutien à l'emploi ou aux moyens de subsistance qui peuvent ne pas être conformes aux normes de travail nationales et internationales (c'est-à-dire aux principes et normes des conventions fondamentales de l'OIT) ? | NON |
| 3.9 | Le projet engage-t-il du personnel de sécurité susceptible de présenter un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et/ou des individus (par exemple, en raison d'un manque de formation adéquate ou de responsabilité) ? | NON |
| **Norme 4 : Patrimoine culturel** | | |
| 4.1 | Le projet proposé donnera-t-il lieu à des interventions qui pourraient avoir un impact négatif sur des sites, des structures ou des objets ayant des valeurs historiques, culturelles, artistiques, traditionnelles ou religieuses ou des formes immatérielles de culture (par exemple, des connaissances, des innovations, des pratiques) ? | NON |
| 4.2 | Le projet propose-t-il d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles du patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ? | NON |
| **Norme 5 : Déplacement et réinstallation** | | |
| 5.1 | Le projet pourrait-il impliquer un déplacement physique temporaire ou permanent, complet ou partiel ? | OUI |
| 5.2 | Le projet pourrait-il entraîner un déplacement économique (par exemple, perte de biens ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès - même en l'absence de déplacement physique) ? | OUI |
| 5.3 | Le projet risque-t-il d'entraîner des expulsions forcées ?[34] | NON |
| 5.4 | Le projet proposé pourrait-il affecter les régimes fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/droits coutumiers sur les terres, les territoires et/ou les ressources ? | OUI |
| **Norme 6 : Peuples autochtones** | | |
| 6.1 | Les peuples indigènes sont-ils présents dans la zone du projet (y compris la zone d'influence du projet) ? | OUI |
| 6.2 | Est-il probable que le projet ou des parties du projet soient situés sur des terres et des territoires revendiqués par des peuples indigènes ? | OUI |
| 6.3 | Le projet proposé est-il susceptible d'affecter les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations autochtones (indépendamment du fait que les populations autochtones possèdent ou non les titres légaux sur ces zones, que le projet soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur des terres et territoires habités par les populations concernées, ou que les populations autochtones soient reconnues comme telles par le pays en question) ? | OUI |
| 6.4 | Y a-t-il eu une absence de consultations culturellement appropriées menées dans le but d'obtenir le CLIP sur des questions susceptibles d'affecter les droits et intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations autochtones concernées ? | OUI |
| 6.5 | Le projet proposé implique-t-il l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres et territoires revendiqués par des peuples indigènes ? | NON |

[34] Les expulsions forcées comprennent les actes et/ou omissions impliquant le déplacemen forcé ou involontaire d'individus, de groupes ou de communautés de logements et/ou de terres et de ressources de propriété commune qui étaient occupés ou dont ils dépendaient éliminant ainsi la capacité d'un individu, d'un groupe ou d'une communauté à résider o à travailler dans un logement, une résidence ou un lieu particulier sans la fourniture et l'accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre.

| | | |
|---|---|---|
| 6.6 | Existe-t-il un risque d'expulsion forcée ou de déplacement physique ou économique total ou partiel des populations autochtones, notamment par le biais de restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ? | OUI |
| 6.7 | Le projet aurait-il une incidence négative sur les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'elles ont été définies par ceux-ci ? | NON |
| 6.8 | Le projet pourrait-il affecter la survie physique et culturelle des peuples indigènes ? | NON |
| 6.9 | Le projet pourrait-il affecter l'héritage culturel des peuples indigènes, notamment par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ? | NON |
| **Norme 7 : Prévention de la pollution et utilisation efficace des ressources** | | |
| 7.1 | Le projet pourrait-il entraîner le rejet de polluants dans l'environnement en raison de circonstances habituelles ou non habituelles susceptibles d'avoir des effets négatifs au niveau local, régional et/ou transfrontalier ? | NON |
| 7.2 | Le projet proposé pourrait-il entraîner la production de déchets (tant dangereux que non dangereux) ? | NON |
| 7.3 | Le projet proposé impliquera-t-il potentiellement la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de produits chimiques et/ou de matériaux dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou de matériaux soumis à des interdictions ou à des éliminations progressives au niveau international ? | NON |
| 7.4 | Le projet proposé impliquera-t-il l'application de pesticides susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ? | NON |
| 7.5 | Le projet comprend-il des activités qui nécessitent une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ? | NON |

Table 2. Rating the 'Impact' of a Risk

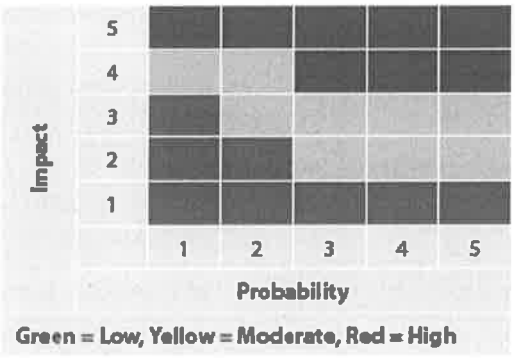
| Score | Rating | Social and environmental impacts |
|---|---|---|
| 5 | Critical | Significant adverse impacts on human populations and/or environment. Adverse impacts high in magnitude and/or spatial extent (e.g. large geographic area, large number of people, transboundary impacts, cumulative impacts) and duration (e.g. long-term, permanent and/or irreversible); areas impacted include areas of high value and sensitivity (e.g. valuable ecosystems, critical habitats); adverse impacts to rights, lands, resources and territories of indigenous peoples; involve significant displacement or resettlement; generates significant quantities of greenhouse gas emissions; impacts may give rise to significant social conflict |
| 4 | Severe | Adverse impacts on people and/or environment of medium to large magnitude, spatial extent and duration more limited than critical (e.g. predictable, mostly temporary, reversible). te: The potential risk impacts of projects that may affect the human rights, lands, natural resources, territories, and traditional livelihoods of indigenous peoples are to be considered at a minimum potentially severe. |
| 3 | Moderate | Impacts of low magnitude, limited in scale (site-specific) and duration (temporary), can be avoided, managed and/or mitigated with relatively uncomplicated accepted measures |
| 2 | Minor | Very limited impacts in terms of magnitude (e.g. small affected area, very low number of people affected) and duration (short), may be easily avoided, managed, mitigated |
| 1 | Negligible | Negligible or no adverse impacts on communities, individuals, and/or environment |

Table 3. Rating the 'Probability' of a Risk

| Score | Rating |
|---|---|
| 5 | Expected |
| 4 | Highly Likely |
| 3 | Moderately likely |
| 2 | Not Likely |
| 1 | Slight |

37. The combination of Impact and probability is then used to determine the overall significance of the risk (Low, Moderate or High) using Table 4 as a guideline.

Table 4. Determining 'Significance' of Risk




*Extrait de la page 17 du document d'orientation du SESP*

Annexe F : Plan d'engagement des parties prenantes

| Ministère / Département / Organisations | Rôle dans le projet |
|---|---|
| Partenaire de mise en œuvre : Secrétaire Permanent du Conseil national pour le développement durable (*SP/CNDD*) | ▪ Assumera la fonction de coordination nationale du projet<br>▪ Préparera les sessions des organes techniques et décisionnels du projet et assurera les fonctions de secrétariat et d'élaboration de rapports avec le soutien de l'unité de gestion<br>▪ garantira la cohérence des attentes de la population avec les objectifs du projet<br>▪ Organisera la synergie avec d'autres projets similaires au niveau national et municipal<br>▪ soutiendra l'équipe de projet dans la mise en œuvre des activités programmées<br>▪ Assurera le lien avec le bureau pays du PNUD |
| Ministère en charge de l'environnement, actuellement *Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique* | ▪ Présidera le Comité de revue<br>▪ assurera la supervision technique du projet<br>▪ servira d'institution ressource pour les aspects techniques du développement durable.<br>▪ fournira l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre du projet<br>▪ désignera un représentant pour le projet qui assumera le rôle et les fonctions de le Directeur<br>représentera le gouvernement dans la mise en œuvre des opérations du projet<br>▪ garantira la cohérence du projet avec les lois et politiques burkinabè |
| Ministère en charge *de l'agriculture*, actuellement Ministère *de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles* | ▪ coprésidera le Comité de revue<br>▪ servira d'institution ressource pour les aspects techniques de la production végétale<br>▪ impliquera son personnel de terrain pour faire circuler l'information, organiser des formations des<br>▪ bénéficiaires et recueillir leurs réactions soutiendra<br>▪ la distribution de produits d'assurance soutiendra le suivi des performances des projets et de la satisfaction des bénéficiaires<br>▪ garantira la cohérence du projet avec la vision du gouvernement concernant l'IBWI pour l'agriculture<br>▪ garantira la cohérence du projet avec les lois et politiques burkinabè |

| | |
|---|---|
| Ministère en charge de l'application du code CIMA, actuellement Ministère *de l'Economie, des Finances et du Développement*, Direction des *Assurances* | ▪ sera membre du Comité de revue du projet<br>▪ facilitera l'accès des assureurs aux accords juridiques d'exploitation<br>▪ Pourrait faciliter l'accès des groupes vulnérables à l'assurance en réformant les modalités d'assurance afin de réduire le coût des primes d'assurance (par exemple, exonérations fiscales/subventions des primes d'assurance)<br>▪ supervisera la cohérence des opérations avec le code CIMA |
| Agence nationale de la météorologie (*Ministère des Transports, de La Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière / Agence Nationale de la Météorologie*) | ▪ Sera membre du Comité de revue du projet<br>▪ Élaborera des produits d'information météorologique, climatique et agro climatique pour<br>▪ les bénéficiaires Contribuera à évaluer et à renforcer le réseau météorologique dans la zone d'intervention du projet<br>▪ soutiendra le renforcement des capacités des bénéficiaires en ce qui concerne |
| | l'utilisation de produits d'information météorologique, climatique et agro-climatique<br>▪ fournira des données pluviométriques quotidiennes dans la zone d'intervention du projet pendant la campagne agricole<br>▪ assurera la maintenance de l'infrastructure météorologique acquise dans le cadre du projet |
| Ministère en charge de l'élevage, actuellement Ministère *des Ressources Animales* et Halieutiques (*Ministère des Ressources Animales et Halieutiques*) | ▪ Sera membre du Comité de revue du projet<br>▪ Sera une institution ressource pour les aspects techniques de l'élevage<br>▪ impliquera son personnel de terrain pour faire circuler l'information, organiser des formations des<br>▪ bénéficiaires et recueillir leurs réactions soutiendra<br>▪ la distribution de produits d'assurance soutiendra le suivi des performances des projets et de la satisfaction des bénéficiaires<br>▪ garantira la cohérence du projet avec la vision du gouvernement concernant l'IBWI pour l'agriculture<br>▪ garantira la cohérence du projet avec les lois et politiques burkinabè |
| Ministère en charge du Genre, présentement *Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, Secrétariat Général de la Promotion du genre*) | ▪ Sera membre du Comité de revue du projet<br>▪ Contribuera, avec d'autres acteurs concernés au niveau local, à identifier les groupes vulnérables qui devraient bénéficier des mesures spéciales du projet<br>▪ Contribuera à garantir la bonne mise en œuvre du plan d'action du projet en matière de genre<br>▪ contribuera au suivi des résultats du projet en ce qui concerne le genre et les groupes vulnérables |
| Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi | ▪ Sera membre du Comité de revue du projet<br>▪ Contribuera à la formation des jeunes |

| | |
|---|---|
| *Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieurs* | ▪ Apporter l'accompagnement dans la recherche et de l'innovation |
| Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) | ▪ Coprésidera le Comité de revue du projet<br>▪ fournira un soutien technique aux parties prenantes, si<br>▪ nécessaire<br>▪ Sera chargé de faire rapport au FEM<br>▪ sera responsable du suivi et de l'assurance qualité de la gestion technique et financière du projet et de l'utilisation des fonds du projet<br>▪ Facilitera la diffusion internationale des connaissances et des enseignements tirés<br>Assurera la liaison entre le FEM et le gouvernement<br>▪ apportera un soutien à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour la mise en œuvre des composantes du projet<br>▪ soutiendra le partenaire de mise en œuvre dans les activités de mise en œuvre du projet<br>▪ soutiendra les activités de sensibilisation du gouvernement concernant les changements de politique environnementale |
| Municipalités | ▪ Participera à la planification et à la mise en œuvre des interventions du projet au niveau de la municipalité<br>▪ seront des acteurs clés dans toutes les phases de la formulation, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi du projet<br>▪ Seront des acteurs clés du projet au niveau local<br>▪ Contribuera, avec d'autres acteurs concernés |
| | au niveau local, pour identifier les groupes vulnérables qui devraient bénéficier des mesures spéciales du projet<br>▪ seront fortement impliqués dans la sensibilisation et l'information de leurs populations sur le projet |
| Communautés locales (*Comité Villageois de Développement, Chambres Régionales d'Agriculture, Organisations professionnelles agricoles*)-CPF | ▪ choisira un représentant pour être le bénéficiaire principal au sein du Comité de revue du projet<br>▪ seront les principaux bénéficiaires et participeront à la planification et à la mise en œuvre des interventions du projet au niveau communautaire<br>▪ Seront des partenaires clés dans la planification et la mise en œuvre des interventions du projet au niveau<br>▪ communautaire<br>Participera à une série de briefings et d'ateliers de sensibilisation au démarrage du projet, organisés sous la direction des autorités locales et en veillant à ce que tous les groupes soient inclus (femmes, jeunes, pauvres) |

| | |
|---|---|
| | ▪ Sera impliqué dans la plate-forme multipartite aux niveaux municipal et régional, dans le cadre des unités de gestion du projet |
| *Association Professionnelle des Banques*<br>*Association de Promotion de la Finance Inclusive* | ▪ établira un partenariat avec les banques afin de faciliter l'accès des groupes vulnérables au crédit à des taux d'intérêt supportables<br>▪ Développera des produits adaptés aux populations rurales |
| Les assureurs et réassureurs (preneurs de risques), y compris leur organisation professionnelle (*Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB)* | ▪ supportera le risque<br>▪ Effectuera toutes les opérations de l'IBWI (contribuera à la tarification, à la réassurance, à la collecte des primes et à l'indemnisation le cas échéant)<br>▪ Développera des produits adaptés aux populations<br>▪ rurales<br>Investir dans la résilience des bénéficiaires<br>▪ s'engagera à refléter dans sa tarification toute réduction des risques liée à une plus grande résilience des bénéficiaires |
| ONG | ▪ Contribuera en partageant les leçons tirées des précédents<br>Projet IBWI pour l'agriculture et leur connaissance des bénéficiaires |
| AGRIFINANCE | ▪ assureront des synergies entre leur projet et le projet proposé |
| FAO | ▪ garantira des synergies entre leur projet et le projet proposé à Gorom-Gorom |
| FIDA | ▪ garantira la cohérence, la coordination technique et les synergies entre leur projet IBWI FVC et le projet proposé |

## Annexe G : Analyse de genre et plan d'action

### Contexte général, pourquoi intégrer la dimension de genre dans les projets d'adaptation au climat

Il est bien connu que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les effets néfastes du changement climatique. La mortalité des femmes due aux catastrophes liées au climat est plus élevée que celle des hommes. Les inondations et les sécheresses induites par le climat exacerbent la pauvreté des femmes et le fardeau du travail domestique et des soins non rémunérés. Cela est dû à des facteurs tels que des normes sociales et culturelles discriminatoires bien ancrées, l'absence de droits et l'inégalité d'accès à la terre, à l'eau et aux biens de production, aggravés par une mobilité et un pouvoir de décision limités dans de nombreux contextes[35]. Ce sont par exemple les femmes qui sont le plus souvent chargées de la collecte de l'eau et du bois, et la perturbation de la disponibilité de ces ressources due au changement climatique a des effets négatifs sur elles.

Mais les femmes ne doivent pas seulement être considérées comme des victimes. Elles sont également des agents de changement et le fait de s'assurer qu'elles peuvent jouer un rôle important dans un projet contribue à l'efficacité, à l'impact et à la durabilité de ce projet.

Dans ce contexte, l'une des normes minimales de la stratégie du PNUD en matière d'égalité des genres est que les projets et les partenaires investissent dans le renforcement des capacités pour développer, analyser et utiliser des données ventilées par sexe dans la planification et le suivi des projets. Les directives du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) exigent également que les projets soient sensibles à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

### Contexte général du genre au Burkina Faso

La Constitution actuelle du Burkina Faso affirme l'égalité entre les hommes et les femmes et des progrès sont réalisés pour renforcer l'égalité de genre. Le gouvernement du Burkina Faso, qui est conscient des défis que pose l'inégalité de genre ainsi que de ses effets négatifs sur l'économie nationale, a élaboré en 2009 une politique nationale du genre (PNG), qui s'appuie sur la Constitution du Burkina Faso et le Code de la famille burkinabé de 1989, ainsi que sur les lois internationales et régionales qu'il a ratifiées. Le plan d'action transversal de la PNG est intégré aux politiques sectorielles du pays afin de réduire les inégalités en matière de pauvreté, de santé, d'éducation, de participation politique, ainsi que dans d'autres secteurs vitaux.

Malgré ces efforts, l'égalité de genre reste un défi au Burkina Faso. Le Burkina Faso est classé 146e sur 159 pays selon l'indice d'inégalité de genre[36], avec seulement 9,4 % des sièges parlementaires occupés par des femmes et seulement 6 % de la population féminine de plus de 25 ans ayant au moins une éducation secondaire, contre 11,5 % pour les hommes. Le pays se situe dans le groupe 5 de l'indice de développement du genre36 , ce qui signifie qu'il n'a atteint qu'une faible égalité sur la base des résultats de l'indice de développement humain (IDH) entre les femmes et les hommes (écart absolu de plus de 10 % par rapport à la parité hommes-femmes).

### Comment les aspects de genre ont été intégrés dans la phase de préparation du projet

Dans ce contexte, l'équipe de préparation du projet a veillé à ce que les consultations et les recherches menées pour élaborer le projet tiennent dûment compte des aspects liés au genre. Cela a été fait, entre autres :

- En incluant systématiquement les questions de genre dans les entretiens bilatéraux afin de recueillir des informations et des suggestions ;
- En ayant une rencontre bilatérale avec M. David BEYI, Secrétaire *Général du Secrétariat Général de la Promotion du Genre au Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille* lors de la mission préliminaire en juin 2017 afin de comprendre, dès le début de la préparation du projet, le contexte institutionnel de la prise en compte du genre au Burkina Faso et les ressources, sujets et outils

[35] Intégration de la dimension de genre dans les projets du Fonds vert pour le climat, FVC et ONU Femmes, août 2017

[36] http://hdr.undp.org/en/composite/GII [36] http://hdr.undp.org/en/composite/GD

pertinents à inclure ;

- En organisant des groupes de discussion réservés aux femmes pendant le travail sur le terrain en novembre 2017 afin d'identifier et de comprendre les situations spécifiques des femmes sur le terrain et les activités pertinentes à inclure dans le projet pour faire face à ces situations ;
- En rencontrant des organisations de femmes et en s'adressant en particulier aux femmes lors des groupes de discussion organisés pendant le travail sur le terrain en février 2018 ;
- En associant le *Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille à* toutes les concertations (atelier de lancement, consultations nationales, atelier de validation) afin de recueillir leurs contributions sur tous les aspects du projet ;
- En mettant en place un groupe d'experts travaillant spécifiquement sur l'inclusion des femmes et des populations vulnérables lors des concertations nationales en février 2018 ;
- En élaborant le plan d'action suivant sur la base des informations recueillies lors de ce processus de concertation approfondie et avec le soutien d'un spécialiste du genre engagé spécialement pour cette tâche.

Constat concernant les aspects de genre dans le projet

Trois conclusions principales résultant de ce processus sous-tendent le plan d'action pour l'égalité de genre :

- Aucune des femmes n'a déclaré connaître l'assurance climatique indicielle, ce qui montre un déséquilibre entre les genres sur le sujet ;
- Les femmes ne cultivent pas à Gorom-Gorom (leur participation se limite aux semailles) ;
- Les femmes sont impliquées dans les activités agricoles à Tchériba et Safané au même titre que les hommes, mais la prise de décision et la propriété foncière restent principalement du ressort des hommes.

Plan d'action pour l'égalité de genre

Sur la base des conclusions ci-dessus, les recommandations suivantes sont faites pour le projet :

- En ce qui concerne la population cible :

Selon les statistiques disponibles[37], la population globale ciblée (personnes âgées de 18 ans et plus) dans les trois municipalités ciblées se répartit comme suit :

***Populations cibles selon l'âge***

| Municipalité | Hommes de 18 ans et plus | Femmes de 18 ans et plus | Total |
|---|---|---|---|
| **Safané** | 13 171 | 14 334 | 27 505 |
| **Tchériba** | 10 293 | 12 095 | 22 388 |
| **Gorom-Gorom** | 26 318 | 28 403 | 54 721 |
| **Total** | 49 782 | 54 832 | 104 614 |

Étant donné que les femmes ne cultivent pas à Gorom-Gorom, au lieu de répartir les 20 000 assurés ciblés dans les trois municipalités de manière égale en proportion de leur population, il est suggéré que seuls 20 % des assurés ciblés se trouvent à Gorom-Gorom et que le reste soit réparti de manière égale à Safané et Tchériba, avec un objectif spécifique de 30 % de femmes, car 30 % est considéré comme un objectif ambitieux mais réalisable.

- Gorom : 20 000 X 20% = 4 000 assurés ciblés (hommes)

[37] Voir le "Rapport du consultant national", section 1.2 Population en annexe supplémentaire

- Safané : 20 000 X 40% = 8 000 assurés ciblés (dont 30% de femmes, soit 2400 femmes)
- Tchériba : 20 000 X 40% = 8 000 assurés ciblés (dont 30% de femmes, soit 2400 femmes)

- En ce qui concerne les activités :
  - Cibler tout particulièrement les femmes pour les activités de renforcement des capacités afin de lutter contre le déséquilibre entre les sexes en matière d'assurance ;
  - Développer des mesures complémentaires spécifiques aux femmes, en particulier à Gorom-Gorom, afin que les femmes puissent bénéficier du projet. Il est proposé d'aider les femmes en particulier à accéder au crédit (pour l'élevage de bétail à Gorom-Gorom), à soutenir leurs activités de maraîchage là où elles existent (Mouhoun) et à favoriser leur accès aux intrants agricoles ;
  - Intégrer les aspects de genre et fixer des objectifs quantitatifs pour les femmes lorsque cela est pertinent dans le cadre de résultats du projet pour tous les résultats du projet.

- En ce qui concerne l'organisation du projet :

Au moins 30 % du personnel de l'organisation opérationnelle pour la mise en œuvre du projet doit être composé de femmes, afin de s'assurer que les femmes sont pleinement impliquées dans les organes de mise en œuvre et de gestion du projet. Les femmes seront donc encouragées à postuler et la connaissance de l'intégration de la dimension de genre sera intégrée dans les TdR des principaux postes du projet. Le personnel de l'organisation opérationnelle sera également formé pour être capable d'utiliser des outils d'analyse et d'intégration des questions de genre. Ces mesures garantiront que les impacts spécifiques sur les femmes et les autres groupes vulnérables seront pris en compte dans la mise en œuvre du projet.

Traduit dans le cadre des résultats du projet, le plan d'action pour l'égalité des genres est le suivant :

*Annexe : Plan d'action pour l'égalité des genres*

| | Indicateurs d'objectifs et de résultats | Base de référence | Objectif à moyen terme | Objectif de fin de projet | Risques/hypothèses spécifiques au genre |
|---|---|---|---|---|---|
| **Objectif du projet :**<br>**Renforcer la résilience des petits agriculteurs, y compris les plus vulnérables comme les femmes, aux effets néfastes du changement climatique en leur donnant accès à une assurance climatique indicielle (IBWI) pour leurs cultures, et à des mesures complémentaires qui renforceront leur résilience** | Indicateur 1 : Pourcentage de ménages vulnérables aux chocs liés au climat | A déterminer au début du projet pour la population cible (cet indicateur est suivi au niveau national) | TBC | TBC | Risques : Les femmes chefs de ménage sont plus vulnérables, les données ne sont pas ventilées par sexe<br><br>Hypothèses : |
| | Indicateur 2 : nombre de bénéficiaires directs des projets<br><br>***Données ventilées par sexe avec des cibles pour les femmes*** | *0* | 12 000 assurés dont **au moins 30 % de femmes à Safané et Tcheriba, soit 2 880 femmes**<br>9 000 personnes bénéficiant de mesures complémentaires, **dont 70 % de femmes, soit 6 300 femmes** | 20 000 assurés, **dont au minimum 30% de femmes à Safané et Tcheriba, soit 4 800 femmes**<br><br>15 000 personnes bénéficiant de mesures complémentaires, **dont 70 % de femmes, soit 10 500 femmes** | Risques : les populations ciblées ne sont pas intéressées par l'assurance en raison d'un manque de connaissances, d'un manque d'intérêt, de mauvaises expériences antérieures (personnelles ou ayant entendu parler d'expériences antérieures décevantes) ou de prix. **Les femmes n'ont pas accès à l'assurance car elles ont moins de connaissances en la matière que les hommes, elles prennent rarement des décisions pour d'autres champs que le leur et leurs champs peuvent être trop petits pour justifier des frais d'assurance**<br><br>Hypothèses : les modalités d'assurance sont attrayantes, les activités de sensibilisation incitent les |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | gens à contracter une assurance, **y compris les femmes** |
| **Composante 1 : Environnement propice**<br>***Résultat attendu 1 : Les conditions favorables à la mise en place d'un système d'assurance climatique indicielle (IBWI) au*** | Indicateur 3 : Nombre de fonctionnaires formés dans les ministères ciblés qui ont amélioré leurs capacités concernant l'IBWI pour l'agriculture, **y compris les aspects d'intégration de la dimension de genre** | 0 | 10 (à confirmer pendant l'évaluation des capacités) | 20 (= au moins 4 par Ministère ciblé) (à confirmer pendant l'évaluation des capacités) | Risques : Manque de temps et/ou d'intérêt de la part des fonctionnaires, **notamment pour les aspects liés à l'intégration de la dimension de genre**<br>Hypothèses : Les fonctionnaires sont intéressés par le renforcement de leurs capacités concernant l'IBWI, **y compris les aspects d'intégration de la dimension de genre, les** sessions de formation sont efficaces |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| ***Burkina Faso sont développées.*** | Indicateur 4 : Changement(s) de politique renforçant l'environnement propice à l'IBWI, **y compris des mesures facilitant l'accès des groupesvulnérables tels que les femmes à l'IBWI** | Les leviers politiques potentiels pertinents à identifier pendant l'évaluation , **y compris des mesures permettant aux groupes vulnérables tels que les femmes d'accéder à l'IBWI** | Évaluation menée, leviers politiques potentiels pertinents, **y compris des mesures permettant aux groupes vulnérables tels que les femmes d'avoir accès à l'IBWI,** sont identifiés, plan d'action pour la sensibilisation à ces leviers politiques et leur mise en œuvre est élaborée | Politique pertinente changements, **y compris des mesures permettant aux groupes vulnérables tels que les femmes d'accéder à l' IBWI,** ont été ou sont prises | Risques : le gouvernement du Burkina Faso ne veut pas ou ne peut pas entreprendre les réformes pertinentes identifiées, en **particulier celles visant à permettre aux groupes vulnérables tels que les femmes d'accéder à l'IBWI, car elles pourraient être plus coûteuses**<br>Hypothèses : Un environnement plus favorable soutiendra le développement de l'IBWI, **le gouvernement de BF est disposé et dispose des moyens budgétaires nécessaires pour mettre en œuvre des politiques permettant aux groupes vulnérables tels que les femmes d'accéder à l'IBWI** |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Composante 2 : projet d'assurance indicielle.**<br>***Résultat attendu 2 : Programme d'assurance climatique indicielle, expérimenté pour les petits producteurs afin de minimiser la vulnérabilité aux risques climatiques*** | *Indicateur 5 :* Niveau de revenu annuel moyen de la population cible<br><br>***Données ventilées par sexe*** *(et si possible par âge et richesse)* | A établir au début du projet (les statistiques n' existent pas) | Au moins stabilisé | 25% d'augmentation | Risques : les chocs non couverts ont des impacts sur les revenus des femmes bénéficiaires qui ne sont pas compensés par des assurances et des mesures complémentaires, les assurances et les mesures complémentaires ne sont pas suffisantes pour augmenter les revenus des femmes bénéficiaires<br>Hypothèses : l'assurance et les mesures complémentaires sont suffisantes pour stabiliser l'augmentation des revenus des femmes bénéficiaires |
| | Indicateur 6 : Nombre de bénéficiaires ciblés ayant bénéficié d'une prime de subvention<br>***Données ventilées par sexe avec un objectif pour les femmes*** | 0 | 2 000, y compris toutes les femmes ciblées pour l'assurance (1200 femmes) | 6 200, y compris toutes les femmes ciblées pour l'assurance (3 400 femmes) | Risques : les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les pauvres, s'autocensurent ou ne comprennent pas suffisamment l'assurance pour y accéder malgré les subventions aux primes<br>Hypothèses : les subventions aux primes permettront aux personnes vulnérables, en particulier les femmes et les pauvres, d'accéder à l'assurance |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Composante 3 : Partage de connaissances** ***Résultat attendu 3 : Les connaissances acquises dans le cadre de ce projet sont documentées et diffusée largement et efficacement.*** | Indicateur 7 : Nombre de documents partagés en ligne et nombre de consultations | 0 | 18 documents (6/ an) **dont contenu sur l'intégration de la dimension de genre** 1800 consultations (moyenne de 100 consultations/ document) | 30 documents (6/ an) **dont contenu sur l'intégration de la dimension de genre** 4500 (moyenne de 150 consultations/ document) | Risques : l'équipe de projet n'a pas les capacités nécessaires pour inclure des aspects de l'intégration du genre dans les documents<br>Hypothèses : l'équipe de projet et les acteurs impliqués sont désireux et capables d'intégrer les aspects d'intégration de la dimension de genre dans leur travail et dans les documents produits |

**Annexe H : Journal des risques du PNUD**

| # | Description | Date Identifié | Type | Impact et probabilité | Contre-mesures / Réponse de la Direction | Propriétaire | Soumis, mis à jour à la date de | Dernière mise à jour | Statut |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Indisponibilité des ressources humaines et des données nécessaires | PPG | Organisation | Cela pourrait ralentir ou même arrêter la mise en Œuvre<br><br>*P= 2*<br>*I=3* | Le problème de l'indisponibilité des ressources humaines requises sera atténué par le recrutement de consultants internationaux qui travailleront en étroite collaboration avec leurs homologues dans le pays et par des activités ciblées de renforcement des capacités. Les activités de formation du personnel local feront également partie de tous les aspects du travail et les institutions concernées seront encouragées à élargir la base de personnel si elle est faible dans des domaines particuliers. | Qui a été désigné pour surveiller ce risque<br><br>*(dans Atlas, utilisez l'encadré de Réponse de la Direction)* | Qui<br>a soumis le risque<br><br>*(Dans l'Atlas, enregistré automatiquement)* | Quand est-ce que le statut du risque a été vérifié la dernière fois<br><br>*(Dans l'Atlas, enregistré automatiquement)* | par exemple, mort, réduction, augmentation, pas de changement<br><br>*(dans Atlas, utilisez l'encadré de Réponse de la Direction)* |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | *(dans Atlas, utilisez l'encadré de Réponse de la Direction. Ce champ peut être modifié à tout moment* | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | *Créez des encadrés séparés si nécessaire en utilisant "+", par exemple pour enregistrer les mises à jour à des moments différents)* | | | | |
| 2 | Les travaux progressent de manière cloisonnée et avec peu d'intégration, par exemple, les ministères refusent de partager les données et les informations | PPG | Opérationnel | Les différents ministères peuvent avoir des approches différentes et les intérêts sont donc en désaccord et ralentissent l mise en œuvre du projet<br><br>P =2<br>I = 2 | Le plan d'engagement des parties prenantes atténue ce risque en veillant à ce que les principaux acteurs aient des responsabilités claires . La gouvernance du projet veille à qu'ils se coordonnent tous. | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | La situation sécuritaire se détériore encore au Sahel | PPG | Opérationnel | La situation pourrait se détériorer davantage au Sahel, ce qui mettrait le personnel à risque<br><br>P =2<br>I =5 | La sécurité est suivie de près à Dori et informera le projet des dangers et des mesures d'atténuation à adopter | | | | |
| 4 | Manque de fournisseurs d'assurance et de réassurance locaux/internationaux appropriés pour soutenir/engager l'IWBI | PPG | Opérationnel | Pourrait ralentir la mise en œuvre<br><br>P = 2<br>I = 3 | L'évaluation de l'IWBI pendant la mise en œuvre fournira des solutions pour engager/réengager les fournisseur, évaluer leur capacité et prendre des dispositions pour atteindre les prestataires d'assurance potentiels | | | | |
| 5 | Les subventions sont insuffisantes ou s'épuisent et n'offrent pas les | PPG | Opérationnel | P = 3<br>I = 4 | L'évaluation de l'IWBI déterminera les meilleures modalités possibles pour | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | incitations adéquates aux souscripteurs | | | | éviter cette situation, une réflexion a été entamée sur une réponse différenciée en fonction de la vulnérabilité et des plans seront mis en place pour supprimer progressivement et efficacement le système de subventions | | | | |
| 6 | Les systèmes météorologiques ne sont pas en mesure de garantir la fourniture d'un flux régulier de données météorologiques de qualité (par exemple, manque de maintenance, vandalisme, insuffisances, longs délais d'approvisionnement) | PPG | Opérationnel | P = 2<br>I = 3 | Des dispositions ont été prévues pour évaluer l'état des systèmes météorologiques et s'assurer qu'ils sont opérationnels, notamment un budget pour la maintenance au cas où l'équipement serait rendu inutilisable et la | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | possibilité d'ajouter une expertise en matière de passation de marchés pour réduire les retards. | | | | |
| 7 | Les changements de politique ou de priorités du gouvernement ont une incidence sur le soutien ministériel, l'allocation des ressources et l'allocation budgétaire du projet. | PPG | Opérationnel | P = 2<br>I = 3 | Le gouvernement est l'IP et a pris des engagements, le projet assurera des communications régulières pour faire en sorte que le projet reste une priorité à la lumière des engagements officiels pris. | | | | |

## Annexe I : LOA pour DPC

### LETTRE STANDARD D'ACCORD ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SOUTIEN

**COMMENT UTILISER CETTE LETTRE D'ACCORD**

• Cet accord est utilisé pour fournir une couverture juridique appropriée lorsque le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui dans le cadre de l'exécution nationale.

• Cet accord doit être signé par un organisme gouvernemental ou officiel habilité à conférer une couverture juridique complète au PNUD. (Il s'agit généralement du Ministre des affaires étrangères, du Premier Ministre ou du chef de l'État.) Le bureau de pays du PNUD doit vérifier que le signataire du gouvernement a été dûment autorisé à accorder des immunités et des privilèges.

• Une copie de la lettre type signée sera jointe à chaque document d'appui au projet – Project support document (PSD) et document de projet nécessitant de tels services de support. Pour ce faire, le bureau de pays du PNUD complète la pièce jointe à la lettre type sur la nature et l'étendue des services et les responsabilités des parties impliquées dans ce PSD spécifique / document de projet.

• Le bureau de pays du PNUD prépare la lettre d'accord et consulte le bureau régional au cas où l'une des parties souhaiterait modifier le texte standard. Après avoir été signé par l'autorité habilitée à conférer des immunités et des privilèges au PNUD, le gouvernement garde l'original et le bureau de pays du PNUD l'autre. Une copie de l'accord devrait être fournie au siège du PNUD (BOM / OLPS) et au bureau régional.

Cher..... ,

1. En référence aux consultations entre les fonctionnaires burkinabé (ci-après dénommés «le Gouvernement») et les fonctionnaires du PNUD concernant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD pour les programmes et projets gérés au niveau national. Le PNUD et le Gouvernement conviennent que le bureau de pays du PNUD peut fournir ces services d'appui à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son institution désignée dans le document d'appui au programme ou le descriptif de projet correspondant, comme indiqué ci-après.

2. Le bureau de pays du PNUD peut fournir des services d'assistance pour l'aide en matière d'établissement de rapports et de paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays du PNUD veillera à ce que la capacité de l'institution désignée par le gouvernement soit renforcée pour lui permettre de mener directement de telles activités. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD pour la fourniture de ces services d'appui seront recouvrés sur le budget administratif du bureau.

3. Le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande de l'institution désignée, les services d'appui suivants pour les activités du programme / projet :
a) Identification et / ou recrutement de personnel de projet et de programme ;
b) Identification et facilitation des activités de formation ;
c) Achat de biens et de services.

4. Les achats de biens et de services et le recrutement de personnel de projet et de programme par le bureau de pays du PNUD doivent être conformes aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus seront détaillés dans une annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet, sous la forme indiquée dans la pièce jointe. Si les besoins en services d'appui du bureau de pays changent pendant la durée d'un programme ou d'un projet, l'annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet est révisée avec l'accord mutuel du représentant résident du PNUD et de l'institution désignée.

5. Les dispositions pertinentes de l'Accord type d'assistance du PNUD avec le Gouvernement burkinabé de juillet 1976 (le «SBAA»), y compris les dispositions relatives à la responsabilité et aux privilèges et immunités, s'appliquent à la fourniture de ces services d'appui. Le gouvernement conserve la responsabilité générale du programme ou projet géré au niveau national par l'intermédiaire de son institution désignée. La responsabilité du bureau de pays du PNUD en ce qui concerne la fourniture des services d'appui décrits dans le présent document se limite à la fourniture de services d'appui détaillés dans l'annexe du document d'appui au programme ou du descriptif de projet.

6. Toute réclamation ou tout différend découlant de la fourniture de services de soutien par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre ou lié à celle-ci doit être traité conformément aux dispositions pertinentes de la SBAA.

7. La manière et le mode de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD pour la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être spécifiés dans l'annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présentera des rapports d'étape sur les services d'appui fournis et fera rapport sur les coûts remboursés pour la fourniture de ces services, le cas échéant.

9. Toute modification des présentes dispositions sera effectuée par accord mutuel écrit des parties.

10. Si vous êtes d'accord avec les dispositions énoncées ci-dessus, veuillez signer et retourner à ce bureau deux copies signées de cette lettre. À votre signature, cette lettre constituera un accord entre votre gouvernement et le PNUD sur les conditions d'achat de services d'appui par le bureau de pays du PNUD pour les programmes et projets gérés au niveau national.

Cordialement,

Signé au nom du PNUD
M. Mathieu Ciowela
Représentant Résident

Pour le gouvernement
M. Bassière Batio
Ministre de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique
[Date]

Pièce jointe

## DESCRIPTION DES SERVICES DE SOUTIEN DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. En référence aux consultations entre le Ministère de l'environnement de l'économie verte et du changement climatique, spécifiquement le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), l'institution désignée par le Gouvernement burkinabé et les fonctionnaires du PNUD concernant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD au projet géré sous la modalité d'exécution nationale (NIM), numéro projet 00105636 - Projet « Promotion des assurances paramétriques climatiques pour les petits agriculteurs au Burkina Faso », « le projet».

2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le [insérer la date de l'accord] et du document de projet, le bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui pour le projet, comme décrit ci-après.

3. Services d'assistance à fournir :

| Services de soutien | Calendrier pour la fourniture des services d'appui | Coût pour le PNUD de la fourniture de ces services d'appui (le cas échéant) | Montant et mode de remboursement du PNUD (le cas échéant) |
|---|---|---|---|
| 1. Recrutement de consultants nationaux et internationaux | À recruter selon le plan de travail annuel | Selon la liste de prix universelle (UPL), les frais de service sont estimés à : $288.20 * 10 = $2,882 | Facturation ATLAS |
| 2. Recrutement du personnel de l'unité de projet | À recruter selon le plan de travail annuel | Selon la liste de prix universelle (UPL), les frais de service sont estimés à : $244.05 * 8 = $1,952.4 | Facturation ATLAS |
| 3. Voyages | À organiser et engager selon le plan de travail annuel | Selon la liste de prix universelle (UPL), les frais de service sont estimés à : $78.08 * 60 = $4,684.8 | Facturation ATLAS |
| 4. Évènements / formations | À organiser et engager selon le plan de travail annuel | Selon la liste de prix universelle (UPL), les frais de service sont estimés à : $260.18 * 20 = 5,203.6 | Facturation ATLAS |
| **TOTAL** | | **$14,722.8** | |

4. Description des fonctions et responsabilités des parties impliquées :

Les fonctions et responsabilités du Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique, spécifiquement le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), consistent à :

- Préparer des termes de référence et des spécifications pour l'achat de services, de biens et d'équipements et demander au PNUD de recruter les consultants internationaux et nationaux ;
- Préparer les descriptions de poste et demander au PNUD d'annoncer et de recruter du personnel de l'unité de projet ;
- Mettre en place des comités de gestion des subventions et demander au PNUD de décaisser des subventions / acheter du matériel ;
- Demander au PNUD d'acheter des services pour certains événements ;
- Demander au PNUD d'acheter des services liés aux voyages.

Fonctions et responsabilités du PNUD :

- Acheter des services, de biens et d'équipements et recrutement de consultants internationaux et nationaux ;
- Annoncer, publier et recruter du personnel de projet ;
- Acheter des services pour certains événements/formations ;
- Acheter des services liés aux voyages.

Annexe J : Lettres de cofinancement (document séparé)